

Repères pour l'histoire de la CGT au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs

Années 1980 à 1989

établis par Jean OMNÈS

1980

1^{er} janvier

La troisième vague de reclassement des POSC (175 promotions) prend effet à cette date.

8 janvier

La CE confédérale de la CGT "(...) tient à rappeler les valeurs traditionnellement défendues par la CGT :

- Rapports entre les états fondés sur l'amitié, la coopération, le respect mutuel et interdisant tout recours à la force,
- Principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays,
- évolution et progrès des peuples sur la base de leur propre détermination.

C'est dans cet esprit que la Commission Exécutive apprécie et suivra avec la plus grande attention l'évolution de la situation en Afghanistan et souhaite que le peuple afghan puisse se déterminer en toute indépendance".

14 et 15 janvier

Deux manifestations rassemblent environ 300 personnes au siège de l'INSERM, pour l'ouverture de négociations. La manifestation du 15 au siège de l'INSERM a réuni plus de 300 personnes et exigé des réponses aux problèmes des ITA, auxquels le DG avait refusé de répondre au cours de l'entrevue la veille, prétextant que cela n'était pas à l'ordre du jour !

Le directeur appelle la police pour chasser les manifestants qui étaient montés à son bureau exiger une réponse.

19 janvier

Un nouveau statut des chercheurs du CNRS et de l'INSERM est publié au Journal Officiel, sans qu'à aucun moment il n'ait été discuté avec les syndicats. Il organise l'insécurité de l'emploi et de la mobilité. L'allongement de la grille des chargés de recherche de 2 échelons constitue sans aucun doute la carotte pour mieux faire passer ces coups de batons.

28 janvier

Un arrêté met en place le Comité Consultatif des Personnels (CCP). Il doit donner son avis sur : l'élaboration et la modification des règles statutaires, les règles générales de fonctionnement des services, les actions sociales menées en faveur des personnels et leur mise en œuvre, les actions de formation, l'hygiène et la sécurité. Les élections des représentants des personnels ont lieu en deux collèges : A (Chercheurs & Ingénieurs A), B (ITA de catégorie B ou D).

29 janvier

• Le SNTRS-CGT, le SNPEN-FEN, le SNCS-FEN, le SGEN-CFDT et de nombreuses autres organisations de la recherche appellent à une grève nationale et à des manifestations "pour l'augmentation du pouvoir d'achat, l'amélioration des garanties statutaires et des carrières, la démocratisation des organismes et le rétablissement dans leurs droits de toutes les catégories". A Paris manifestation du Ministère de la santé vers le Secrétariat d'Etat à la recherche (2000 participants). A Grenoble et



Marseille la grève est très suivie

• Après l'échec de la rencontre CGT-CFDT, la CGT publie un document qui dit en substance que *"la réalisation de l'unité d'action n'a de sens que pour la défense des intérêts de classe des travailleurs, les positions ou la pratique de collaboration de classe constituent l'obstacle majeur à l'unité"*.

31 janvier - 1^{er} février

Le CSN du SNTRS-CGT, à propos de la CFDT, indique : *"Si la marge de manœuvre du SGEN-CFDT au CNRS est étroite, compte tenu du rapport de force, son attitude est de coller à nos initiatives, dans la forme, mais ne fait rien pour les concrétiser. Comme nous ne faisons pas suffisamment la clarté devant les travailleurs (sur l'attitude du SGEN-CFDT, dans un souci d'unité d'action, cette union est factice"*.

A propos des groupes de travail direction-syndicats : (...) *Nous avons atteint les limites des possibilités offertes par ces groupes de travail (...)*.

Sur la situation internationale : *"il dénonce les déchaînements partisans qui se développent à propos de la situation internationale (Afghanistan, J.O. de Moscou) et la gigantesque entreprise de manipulation de l'opinion, condamne toutes les menées impérialistes dans le monde et, notamment les interventions armées du gouvernement français en Afrique (...), dénonce toutes les tentatives de faire accepter la guerre comme moyen de résoudre la crise et agit pour la paix, le désarmement et le progrès social"*.

Après l'assignation à résidence du physicien soviétique SAKHAROV : *"Fidèle à son action constante pour la défense des droits de l'Homme partout où ils sont mis en cause en France comme dans le monde, le CSN du SNTRS-CGT condamne les sanctions prises par le gouvernement soviétique contre le physicien SAKHAROV"*.

Janvier

• Une pétition est lancée par le SNTRS-CGT pour exiger la présence des ITA, dans leur ensemble, au Comité National.

• Une déclaration du Bureau confédéral de la CGT : *"Au cours d'une conférence de presse organisée le 11 janvier, les porte-parole de la CFDT ont cru devoir se livrer contre la CGT à diverses attaques qui, non seulement confinent à la calomnie, mais constituent à maints égards une immixtion dans la vie interne de la CGT. Cette façon d'inaugurer l'année 1980 par l'invective anticommuniste et par la mise en cause de l'indépendance de la CGT, augure mal de la manière dont les dirigeants CFDT conçoivent l'avenir de leurs relations avec la CGT et donc l'unité d'action. Cette attitude est d'autant plus inquiétante qu'une interview de Jacques Chérèque dans « Le Matin » du 31 décembre, prônant la plus traditionnelle collaboration de classe, n'a apparemment soulevé aucune objection dans la CFDT (...)*.

La bonne conduite en matière de relations intersyndicales suppose le respect du partenaire et des engagements pris en commun. La loyauté et la clarté, autant de conditions qui ne sauraient certes interdire le débat public sur les divergences, voire le droit de critiques sur les positions respectives, mais cela, pour être constructif, doit exclure le procès d'intention, le mensonge et la malveillance a priori (...).

Libre à la CFDT d'avoir adopté, à propos des événements de l'Afghanistan, la position politique de son choix, mais cela ne l'autorise pas à interpréter de manière caricaturale la position prise à ce sujet par la Commission exécutive de la CGT (...)".

• Faisant preuve d'un autoritarisme sans précédent, la direction du CNRS poursuit la mise en place de la réforme. Mais cela ne se passe pas aussi bien qu'elle l'aurait voulu, tant par le succès des actions qui ont été menées, que par les prises de positions des sections du Comité National. La quasi totalité des sections se sont prononcées : - contre la réforme du CNRS condamnant à la fois son contenu et la manière autoritaire dont elle a été imposée ; - pour de véritables négociations sur les statuts des personnels. Certaines commissions récupérant des prérogatives qu'elles avaient perdues.

A l'occasion de la réunion du Comité Scientifique où, finalement, le rapport des forces créé par la lutte a pu imposer que les anciens élus de la plateforme au Directoire puissent participer à une discussion avec les membres du Comité scientifique, contre l'avis du Directeur Général qui quitte, seul, la sortie.

6 février

Jean-Pierre RICCIO et Michel POIZAT du SNTRS-CGT, Bernard DIDIERJEAN du SNPCEN-FEN, élus au Bureau du CAES, annoncent leur démission de leurs responsabilités lors du CNAS du CAES. Ils sont respectivement Secrétaire Général adjoint, Secrétaire Général et Président. Leurs raisons : *"Nous ne pouvons pas cautionner la décision d'investissement lourd prise par le SGEN-CFDT, le SNIRS-CGC, le SNCS-FEN et*

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

FO, pas plus que les "magouilles budgétaires" qu'ils ont votées, pour masquer les conséquences dramatiques de leurs orientations".

7 février

Un Comité Consultatif des Personnels (CCP) est mis en place par un arrêté du 28 janvier au CNRS. Avec les mêmes prérogatives qu'un Comité Technique paritaire, mais assorti de considérants restrictifs. Ainsi il sera « *consulté par le directeur général sur les problèmes généraux des personnels (L'élaboration et la modification des règles statutaires régissant les personnels ; Les règles générales de fonctionnement des services dans la mesure où elles ont une incidence sur la situation des personnels ; Les actions sociales menées en faveur du personnel et leur mise en œuvre ; Les actions de formation menées en faveur du personnel et leur mise en œuvre ; L'hygiène et la sécurité).*

L'élaboration de la politique recherche doit rester le domaine réservé des ministères et dans certaines limites, de la direction générale et du conseil du CNRS. L'emploi n'est pas non plus de son ressort. Le fonctionnement de cette instance est informel.

11 février

Le SNTRS-CGT fait le bilan des atteintes aux libertés syndicales au cours de l'année 1979 : *tentatives d'interdire les tirages de tracts syndicaux ; expulsion par les policiers des élus du personnel siégeant en séance de Commission Paritaire nationale ; vigiles armés à l'administration centrale du CNRS ; refus de la négociation sur des textes concernant l'avenir de l'organisme et des personnels ; refus d'accès à la salle de conférence du Quai A. France et de salles en régions aux syndicats ; multiplication des pressions des Administrateurs délégués sur les directeurs de labos en vue de contraindre les militants syndicaux à limiter leur activités ; non reconnaissance d'autorisations d'absence ; interdiction d'un débat sur la politique recherche avec un député ; militants interrogés par la police sans aucune raison valable ; menaces de réduction de primes ; baisse de notation injustifiée sur le plan professionnel.*

Si dans la plupart des cas la vigilance et la mobilisation des personnels ont su mettre en échec ces tentatives, elles n'en sont pas moins révélatrices de la conception de la direction en matière de droits et libertés syndicales et de droits statutaires et démocratiques des agents CNRS.

Le SNTRS-CGT se propose de faire connaître largement à la presse écrite et parlée, au plan national et dans les régions, cet état de fait. Il demande l'ouverture de véritables négociations pour l'extension des droits syndicaux et sociaux pour lesquels il a formulé des propositions.

27 février

La lettre de cadrage budgétaire pour 1981 adressée par le premier ministre (R. BARRE) à tous les ministres (extraits) : *"A l'exception des engagements chiffrés (...) au titre de la sécurité des personnes et des biens, aucune création nette d'emploi ne devra être présentée.*

Les dotations de fonctionnement seront reconduites en valeur à leur niveau de 1980. Enfin, le montant des autorisations de programme sera réduit de 20 % par rapport au budget actuel.

(...) Le dynamisme de chaque département sera désormais apprécié à partir de sa capacité à préparer des diminutions de dépenses et d'effectifs".

3 mars

A propos d'une rencontre manquée avec M. AIGRAIN. Une déclaration CGT, CFDT, FEN : « *Le Secrétaire d'Etat à la Recherche qui annonçait depuis plusieurs mois l'ouverture de négociations sur le statut ITA de type CNRS a enfin convoqué les centrales syndicales ce jour. A l'heure de cette réunion, il n'était plus question que "d'écouter les revendications des personnels des organismes de recherche" revendications maintes et maintes fois exprimées. De plus le Secrétaire d'Etat à la Recherche a exigé en préalable à cette réunion que chaque centrale ne soit représentée que par deux de ses membres, excluant ainsi les syndicats représentatifs des travailleurs de chacun des organismes (CNRS, INSERM, INRA, Université, ORSTOM), remettant en cause la liberté des centrales syndicales de composer librement leur délégation. Il a prétendu exclure les syndicats de l'enseignement supérieur et des EPIC, dont plusieurs milliers de personnels sont pourtant sur statut ITA de type CNRS. Cela indique clairement qu'il ne s'agit pas d'ouvrir de réelles négociations. La concertation avec les organisations syndicales implique qu'elles soient reçues dans d'autres conditions.*

La réunion avec M. AIGRAIN s'est tenue avec les seuls représentants de FO et de la CGC (...) ».

7 mars

Déclaration commune CGT-CFDT-FEN-FNMF : *Non au ticket modérateur d'ordre public. La Cgt, la CFDT, la*

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

FEN et la Fédération Nationale de la Mutualité Française (...) ont procédé à un échange de vues sur la situation créée par les dernières mesures gouvernementales en matière de protection sociale et d'accès aux soins, et plus particulièrement sur le décret instituant un ticket modérateur d'ordre public. Cette mesure, tout en freinant l'accès aux soins, est une grave atteinte aux droits de chacun de se couvrir contre les risques de la maladie et constitue une remise en cause des libertés individuelles et mutualistes.

C'est essentiellement pour les catégories sociales les plus défavorisées (personnes âgées, salariés avec de bas salaires et leurs familles) que les mesures prises et celles envisagées (...) vont avoir les effets les plus néfastes. Elles contribueront à aggraver les inégalités sociales en matière de pouvoir d'achat, de conditions de vie et d'accès aux soins.

(...) Face à cette situation, la FNMF les organisations FEN, CCT et CFDT décident de continuer à tout mettre en œuvre pour faire échec au ticket modérateur d'ordre public, pour défendre et faire progresser une conception de la protection sociale au plus haut niveau pour tous et l'accès aux soins sans discrimination, pour amplifier la convergence des actions

13 mars

Le syndicat publie, dans le SNTRS-CGT Info, un dossier spécial sur les carrières comprenant une analyse de projets de la direction appelés *document DEMON* et *document ROYER* et des propositions élaborées par les camarades de la section SNTRS-CGT de Grenoble.

18 mars

Le Bureau National indique que : *"Nous devons faire la clarté sur l'unité d'action. Nous ne parviendrons à développer des luttes de plus haut niveau que quand nous aurons fait la clarté devant les personnels sur les orientations actuelles et l'attitude antiunitaire, certes du SNTRS-CGC et de FO, mais surtout et en premier de la CFDT. (...) Le syndicat doit se sortir à tous les niveaux de l'intersyndicalisme sans principe qui aujourd'hui constitue indiscutablement un frein à l'action".*

25 mars

- 70 000 fonctionnaires défilent dans les rues de Paris à l'appel de la CGT.
- Une manifestation a eu lieu au Quai A. France à l'occasion de l'ouverture de la session de la CPN. Plus de 400 ITA étaient présents dont les 3/4 à l'appel du SNTRS-CGT.
- Le SNTRS reproduit un texte de la CGT : *« Unité dans la clarté : Comment ne pas s'interroger sur le singulier front de l'anti-communisme qui s'est reconstitué -rappelant des temps qu'on espérait révolus à la faveur de cette campagne et où les dirigeants de la CFDT, de la FEN et de FO se retrouvent en compagnie des milieux les plus réactionnaires.*

Plus les temps sont tumultueux, et plus les travailleurs ont besoin de clarté. Rien, nous disons bien : rien n'est plus urgent pour eux que l'action de masse pour leurs revendications (...).

L'unité d'action est une constante de la politique de la CGT. Or l'unité ne peut exister que dans la clarté sur les bases correspondant aux besoins des travailleurs. Quand il y a des difficultés, il faut le dire ; le recentrage de la CFDT a bel et bien pour signification l'acceptation d'une dose d'austérité, de la réduction de l'appareil productif et donc de l'em-emploi, le freinage de l'action revendicative, un glissement progressif vers le consensus, c'est-à-dire la collaboration de classe dans les faits (...).

Des flatteries gouvernementales et patronales au front des réformistes et aux attaques incessantes contre la CGT. L'alignement se poursuit et trouve une sorte d'aboutissement dans le spectacle affligeant de ces derniers jours. Ils sont nombreux les travailleurs et militants de la CFDT qui ont cru à l'anticapitalisme, au refus du réformisme et de la collaboration de classe, à l'unité d'action et à la lutte pour changer la société et, sans doute, qu'ils y croient encore (...).

Mais, en fait, les voilà si bien recentrés, qu'ils se retrouvent au point de départ, aux positions, au comportement et aux voisinages qui étaient ceux de leur organisation voici une quinzaine d'années.

Pouvons-nous ignorer cette réalité à laquelle nous nous heurtons? Non. Faut-il s'y résigner? Aucunement. L'unité dépend de la volonté des travailleurs et ils interviendront d'autant plus efficacement qu'ils auront les éléments d'informations et d'appréciations nécessaires. La CGT entend parler clair et franc (...) ».

29 mars

La CGIL Recherche (Italie), l'Association des Travailleurs du CERN et le SNTRS-CGT, lancent un appel pour le développement du CERN.

Mars

- Le SNTRS-CGT propose une motion au vote des sections du Comité National, qui demande : « *la création des postes budgétaires nécessaires (...), la reconnaissance des diplômés de 3^{ème} cycle dans les conventions collectives du secteur privé, l'examen des candidatures aux allocations de recherche de 3^{ème} cycle par les conseils d'universités et par le Comité National, l'attribution d'un salaire décent aux allocataires assorti d'un contrat de travail à durée limitée* ».
- Le SGEN-CFDT s'allie au SNIRS-CGC et à FO, au CAES, pour l'élection aux divers postes de responsabilité.
- Au CAES, le SCEN-CFDT choisit l'alliance avec le SNIRS-CCC et le SNPRES-FO. Les trois organisations se sont réparti les postes statutaires à la direction du CAES.
- La pétition du SNTRS-CGT exigeant la présence d'élus ITA de toutes catégories¹ dans les sections du Comité National, lancée en novembre 1979, a recueilli, en fin mars 1980, 3929 signatures.
- Suite à l'action des personnels du centre de calcul avec le SNTRS/CGT, les trois syndicats locaux (SNTRS, SNCS, SGEN) ont été reçus par la direction.
- **Sécurité Sociale** : Il n'a pas suffi à M. Barre d'augmenter les cotisations sécurité sociale, de faire payer une cotisation aux retraités, de faire payer un impôt sur les indemnités journalières de maladie, de supprimer la sécurité sociale aux chômeurs non indemnisés, il vient d'ajouter à cette édifiante panoplie deux décrets :
 - imposition chaque mois d'une franchise de 80F pour toute maladie longue et couteuse non comprise dans les 25 maladies remboursées à 100%,
 - interdiction faite aux mutuelles de rembourser la totalité du ticket modérateur, laissant 1/5 de celui-ci à la charge de l'assuré.

2 avril

Les fédérations FO, FEN, CFTC, CGC et Autonomes signaient une nouvelle capitulation sur le terrain des salaires avec M. Dominati, ministre de la Fonction publique. Le contrat 1980 qui pour la première fois s'étendra jusqu'au 1^{er} avril de l'année suivante marque une nouvelle dégradation du pouvoir d'achat de tous les fonctionnaires.

La prolongation du contrat présentée comme un aspect positif par les signataires, l'est surtout pour le pouvoir politique qui espère ainsi être tranquille jusqu'à l'élection présidentielle d'avril 1981 sur le terrain des salaires dans la Fonction Publique.

23 avril

250 Chercheurs et ITA manifestent au siège de l'INSERM pour empêcher le licenciement de 5 attachés de recherche, ils obtiennent un renouvellement de contrat de 2 ans.

24 avril

Le SNTRS-CGT, le SNPESB-CGT, le SNCS-FEN, le SNPEN-FEN, le SNESup-FEN, et l'UNEF appellent les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur à participer à l'action interprofessionnelle de ce jour, sur le pouvoir d'achat, l'emploi, les libertés et la défense du service public.

7, 9 et 14 mai

Des manifestations étudiantes sont organisées contre le démantèlement de l'enseignement supérieur.

8-9 mai

Au CSN du SNTRS-CGT : Constats : « *une aggravation de la politique anti -sociale du pouvoir et du patronat qui tentent de porter des coups extrêmement grave contre les conditions de vie et de travail de l'ensemble des salariés ; un développement important des luttes revendicatives dans le pays à l'initiative de la CGT ; une bataille idéologique d'une intensité rarement atteinte. Face à cela : la nécessité de poursuivre la bataille d'explication en profondeur sur ce qu'est la stratégie gouvernementale aujourd'hui, celle des autres organisations, nos positions CGT ; faire la clarté sur le recentrage de la CFDT, tout en ayant une attitude très offensive pour l'unité, sur une base de lutte et d'objectifs re-vendicatifs précis* ».

13 mai

Au cours d'une journée d'action pour la Sécurité Sociale organisée par la CGT, la CFDT et par la FEN. 200 000 personnes défilent à Paris contre le projet de loi Berger qui proposait déjà la maîtrise des dépenses de santé, la santé comme choix de consommation, le contrôle parlementaire, la fiscalisation des allocations familiales, le transfert à la charge des ménages en individualisant leur contribution (médecine de riche-médecine de pau-

¹ Seuls les ingénieurs 1, 2 et 3A sont éligibles. Les autres sont seulement électeurs.

vre). L'action unitaire a imposé son retrait.

14 mai

Au CNRS, la direction fait démonter l'exposition mise en place dans le restaurant du Quai A. France intitulée *Dessins humoristiques sur et pour la défense de la recherche*. Le SNTRS-CGT et le SGEN-CFDT exigent la réinstallation de l'exposition. Cette exposition fera l'objet d'un recueil publié par le CAES. ►

Mai

Pour les élections au Comité National le SNTRS-CGT, SNCS-FEN SNPCEN-FEN et SNESup-FEN présentent une plate forme intersyndicale et intercatégorielle "pour un Comité National combatif".

10 juin

Une journée nationale d'action pour l'emploi scientifique est organisée par le SNTRS-CGT, le SNPESB-CGT, le SNCS-FEN, le SNESup-FEN, le SNPCEN-FEN et l'UNEF, « contre les licenciements, pour la création et la transformation de postes, l'intégration des hors-statut, contre les expulsions d'étudiants étrangers, pour un statut de titulaire, pour la revalorisation des rémunérations ». ►

12-13 juin

Après de nombreuses demandes sans réponse, la CES² examine la question de l'affiliation de la CGT. Dans le courrier de réponse nous lisons : "Considérant vos conceptions fondamentales de la société et du rôle des syndicats dans cette société, votre pratique politique et votre affiliation syndicale internationale, le Comité Exécutif constate qu'à l'heure actuelle, vous ne répondez pas aux critères qu'il a arrêtés, surtout en ce qui concerne les critères fondamentaux.

Par conséquent, il est d'avis qu'une adhésion de votre organisation causerait plus de torts à la cohésion interne qu'elle n'apporterait de renforts à l'impact politique de la CES. C'est la raison pour laquelle le Comité Exécutif a rejeté votre demande d'affiliation à la CES".

25-26 juin

La question du statut et les négociations qu'il faut imposer au ministère sont au centre de l'action organisée par le SNTRS-CGT, le SNPESB-CGT, la CGT-INRA, la CFDT (INSERM, CNRS, ORSTOM, Tech-Sup). Plus de 500 personnes sont rassemblées au Métro Solférino et se rendent vers le Secrétariat d'Etat à la recherche. Des initiatives en province : Grenoble avec une grève le 25 très suivie, des rassemblements à Marseille, Strasbourg, Lyon, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, ...

Juin

- Le SNTRS-CGT édite un BRS spécial (le n°200) appelé aussi *BRS Carrières*. Dans ce numéro, est publié un document, remis à la direction en décembre 1979, intitulé *Pour reconnaître le métier de travailleur scientifique*. Il contient les propositions du SNTRS-CGT pour y aboutir³.
- Dans un communiqué : "Le SNTRS-CGT proteste vigoureusement contre les interventions policières décidées par le pouvoir afin de réduire au silence les radios de la CGT ; Contre les brutalités policières de



BRS 200

édité par le syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique SNTRS-CGT

éditorial

POUR DE VÉRITABLES NÉGOCIATIONS SUR LE STATUT DES I.T.A.

Dégradation du Pouvoir d'Achat des salaires, montée en flèche du chômage — conséquence de la « cause » de secteurs entiers de l'économie nationale — remise en cause des acquis collectifs, le tout couvert par un fantastique campagne idéologique qui hésite pas à recourir aux procédés les plus odieux, à aggraver en permanence la C.G.T., les militants syndicaux et à spéculer sur un anticommunisme grossier, tel est le lot quotidien de l'ensemble des travailleurs de notre pays.

Ils sont pour autant, loin d'être désabaisés ou découragés, en dépit de ce que prétendent certains dirigeants syndicaux.

Reprochant les armes du consensus, leur détermination, leur ténacité aboutissent souvent à des résultats positifs qui permettent de limiter les conséquences désastreuses de la politique de super-austérité poursuivie conjointement par le Gouvernement et la patron.

Dans ce contexte, les personnels et assimilés du C.N.R.S., de l'INSERM, doivent prendre toute leur place dans les luttes qui se développent pour la défense du pouvoir d'achat, de l'emploi, des garanties sociales, de la santé, de l'éducation, des libertés individuelles et collectives et pour obtenir la réduction du temps de travail.

Avec l'ensemble des agents de l'Etat, pour faire « sauter le cercle » de l'accord salarial 1980, qui se traduit cette année par une perte de revenus de l'ordre de 600 francs, le pouvoir d'achat baissant en moyenne, pour 1980, de près de 2 %.

Cette attaque en règle contre le niveau de vie des agents de l'Etat, s'ajoute aux conséquences des budgets d'austérité successifs et des restructurations trop accrues. Restructurations qui n'ont d'autre but que d'adapter l'appareil aux impératifs du redéploiement industriel, au bénéfice exclusif de quelques grandes entreprises privées.

Au C.N.R.S. et à l'INSERM, c'est l'accentuation du déclassement de nombreux personnels, l'aggravation continue du déroulement de carrières. C'est après les réformes de structures, l'attaque contre les statuts des personnels.

Après la sortie du nouveau statut des chercheurs, sans qu'il y ait eu la moindre négociation, c'est le refus persistant des ministères de tutelle d'en ouvrir sur la situation des I.T.A., après que les Directions d'organismes aient tenté de manœuvrer dans des groupes de travail informels sans aucune prérogative. Tout cela éclairé par des I.T.A. en remettant en cause les grandes statuts, en particulier, celles touchant la sécurité d'emploi.

Dans une situation complexe, où la bataille idéologique atteint un niveau sans précédent, une nécessité absolue s'impose à tous les adhérents du SNTRS-CGT : celle de bien connaître pour les expliquer les positions et propositions de la C.G.T. ; c'est à cette seule condition que nous construirons les travailleurs du C.N.R.S., de l'INSERM et assimilés que l'heure n'est pas à l'abandon des revendications fondamentales mais plutôt à l'action pour les faire aboutir.

A. MONTINTIN,
Secrétaire général.

2 Confédération Européenne des Syndicats.
3 Ces principes et propositions restent très actuels.

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

caractère fasciste à l'égard des militants de la CGT en réunion dans les locaux syndicaux, le saccage des locaux, la subtilisation de documents syndicaux.

Ces coups de force constituent une atteinte aux droits syndicaux, ainsi qu'au droit à l'information et à la liberté d'expression. Ils traduisent une escalade dans la répression qui s'effectue déjà dans les entreprises. Au CNRS : restriction dans l'exercice du droit syndical, démontage par la Direction d'exposition du CAES. Le SNTRS-CGT exige la libération des militants arrêtés, l'arrêt des poursuites engagées (...).

• Elections au Comité National (Scrutin uninominal) 1^{er} tour :

Collège Ingénieurs : Inscrits 2968, Votants 1924 (64,82%), Exprimés 1864, SNTRS-CGT 622,5 (33,40%) 15 élus, SGEN-CFDT 602,5 (32,32%) 9 élus, SNIRS-CGC 444,5 (23,85%) 5 élus, FO 195,5 (10,49%), Autonomes 24 (1,29%) 1 élu.

Commentaires : Le SNTRS-CGT devient première organisation représentative des Ingénieurs. Il obtient 15 élus ingénieurs au 1^{er} tour. Ces résultats obtenus dans le cadre de la réforme autoritaire du CNRS, instituant un mode de scrutin inique et otant scandaleusement aux techniciens et administratifs le droit d'être électeurs au Comité National, constituent une riposte éclatante aux prétentions du pouvoir à écarter la CGT.

10 juillet

Le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN et le SGEN-CFDT, à Toulouse, appellent à faire grève et à manifester à l'occasion de la venue du Secrétaire d'Etat à la Recherche (Pierre AIGRAIN). 120 personnes seront présentes, sur son chemin.

Juillet

• Elections au Comité National (Scrutin uninominal) 2^{ème} tour :

Collège Ingénieurs : Inscrits 2571, Votants 1848 (71,80%), Exprimés 1625, SNTRS-CGT 517 (31,80%) 17 élus, SGEN-CFDT 515 (31,60%) 17 élus, SNIRS-CGC 452 (27,81%) 5 élus, FO 219 (13,47%) 2 élus.

Commentaire : En élisant au 2^{ème} tour 17 ingénieurs présentés par le SNTRS-CGT, portant ainsi à 32 le nombre total des élus CGT dans le collège C (sur 82 sièges à pourvoir), les Ingénieurs viennent de confirmer leur vote du 1^{er} tour.

1^{er} septembre

• Le Bureau Confédéral de la CGT s'exprime sur la situation en Pologne : "(...) La CGT se réjouit des conclusions qui viennent d'intervenir et qui répondent aux revendications essentielles des travailleurs. Le contenu des accords, quant au rôle nouveau que doivent tenir les syndicats en Pologne, notamment, va dans le sens des orientations que défend depuis longtemps la CGT quant à la conception des syndicats dans une société socialiste".

Des camarades du syndicat considèrent que l'attitude de la CGT et du SNTRS-CGT sur cette question, ainsi que sur l'Afghanistan, "manque de recul et ressemble trop à une attitude prosoviétique".

• La section SGEN-CFDT de l'INRIA décide de se dissoudre.

11 et 12 septembre

Dans le rapport introductif au **Conseil syndical national du SNTRS-CGT** : « (...) Si l'on considère les efforts considérables déployés par les adeptes de la collaboration des classes qu'ils soient du côté du pouvoir, du patronat ou dans les rangs du mouvement syndical réformiste, pour que se réalise le consensus social, c'est bien d'échec de la stratégie gouvernementale et patronale qu'il faut parler aujourd'hui.

L'objectif visé était clair : cultiver parmi les travailleurs les déceptions engendrées par les divisions, spéculer sur la fatalité de la crise au nom d'un réalisme économique prenant soin de dissimuler les profits capitalistes, prôner la solidarité nationale dans le cadre d'un consensus auquel adhérerait un front syndical réformiste laissant la CGT isolée et neutralisée, faire passer avant l'été le train des mesures les plus impopulaires dont les pièces maîtresses étaient constituées par l'attaque contre notre système de protection sociale et le droit à la santé et la conclusion à "l'esbrouffe" d'un accord .sur une prétendue réduction de la durée du travail qui liquiderait dans ce domaine les garanties conquises par des décennies d'actions syndicales.

La réalisation de ces objectifs devant permettre le lancement, dès septembre, d'une campagne électorale présidentielle exempte de tension sociale

C'est tout cela qui a été déjoué. Ils ont été contraints de renoncer au projet Berger, machine de guerre contre la santé et ils sont en difficulté pour appliquer le rationnement des soins. Ils ne parviennent pas à avancer comme ils veulent leur objectif de casse nationale. Ils ont dû renvoyer à plus tard le projet Peyreffite. (...) ».

22 septembre

4000 ITA, enseignants, chercheurs, ATOS, étudiants manifestent pour la défense de la Recherche et l'Université (appel SNTRS-CGT, SNPESB-CGT, SNCS-FEN, SNPEN-FEN, SNEsup-FEN, UNEF). « A la fin de la manifestation, des nervis se réclamant de l'UNEF-ID (membres, semble-t-il, de l'AJS) ont violemment agressé des manifestants. Ils se sont plus particulièrement acharnés sur les militants de l'UNEF et de la CGT, blessant notamment Alain MONTINTIN, Joël HEDDE, Roger TARANTOLA et Jean POLIAN⁴ »

16 octobre

Une manifestation de 20 000 ingénieurs, techniciens, cadres et agents de maîtrise a lieu à partir de Montparnasse à l'appel de l'UGICT-CGT.

18 octobre

Une grande manifestation de soutien à la lutte des travailleurs de Manufrance est organisée à St Etienne (100 000 manifestants venus de toute la France).

22 octobre

A. SAUNIER-SÉITÉ exclut les ITA des élections aux Conseils d'Universités.

24 octobre

À l'appel de la seule CGT, des dizaines de milliers de mineurs marchent sur Paris.

Octobre

• **Sécurité sociale** : La période des congés n'a pas ralenti l'action engagée par la CGT, notamment celle contre la convention médicale imposée par le gouvernement et soutenue par FO et une minorité de médecins. Le gouvernement et le patronat sont en difficulté pour imposer le système créant une médecine de riches et une médecine pour les pauvres : la Loi Berger a été retirée, mais le pouvoir n'a pas renoncé !

• Elections au Comité Consultatif des Personnels (CCP) :

Collège Chercheurs - Ingénieurs : Inscrits 11175, votants 7374 (66%), Exprimés 7285, SNTRS-CGT - SNCS-FEN-SNPEN-FEN 2984 (40,96%) 2 élus, SGEN-CFDT 2284 (31,35%) 2 élus, SNIRS-CGC 1012 (13,89%) 1 élu, FO 545 (7,48%), SARSET (autonomes) 460 (6,31%).

Collège Techniciens - Administratifs : Inscrits 11123, votants 7066 (63,5%), Exprimés 6916, SNTRS-CGT - SNPEN-FEN 2465 (35,64%) 2 élus, SGEN-CFDT 2367 (34,22%) 2 élus, SNIRS-CGC 945 (13,66%) 1 élu, FO 799 (11,55%), SNPTES-FEN 340 (4,91%).

• Elections au Conseil d'administration de l'INRIA

Collège ITA : Inscrits 213, votants 156 (73,24%), Exprimés 118, SNTRS-CGT 118 (100%)

La section CFDT s'est dissoute un mois auparavant.

14 novembre

• Manifeste des assises nationales CGT pour la défense du secteur public et nationalise : "La France dispose d'un grand secteur public et d'un important secteur nationalisé.

C'est le fruit des luttes incessantes, menées par les forces de progrès, des conquêtes politiques, économiques et sociales qu'elles ont été capables d'imposer et de préserver. C'est un atout essentiel pour notre peuple.

Le Service public devrait permettre de répondre de manière satisfaisante, aux besoins de la population, de préserver et élargir la démocratie.

Il représente un point d'appui décisif pour une véritable relance de l'économie.

Ce n'est pas dans cette voie que s'engagent le pouvoir et le grand patronat. Bien au contraire, ils multiplient sous couvert de réforme, de restructuration, de réorganisation, d'autoritarisme, les attaques contre le service public et les nationalisations. (...) Il s'agit en effet d'une volonté agressive de liquider de démanteler, de reconvertir le Secteur public et nationalisé conformément aux exigences du grand capital (...).

• Des dizaines de milliers de travailleurs, du secteur public et nationalisé manifestent, à l'appel de la seule CGT,



⁴ Citation extraite du compte rendu publié dans SNTRS-Info.

leur volonté de défendre les services publics, avec la population.

25/28 novembre

17^{ème} Congrès du SNTRS-CGT (Chamerolles) :

Dans le Rapport oral d'Activité nous lisons : « Pour tenter d'enrayer l'expression du mécontentement, ils (le gouvernement et le patronat-NDR) ont recours au mensonge, à la déformation; ils imposent le silence sur nos positions, nos analyses. Les médias, en taisant les réalités sociales, en ne parlant pas des actions, de leurs résultats, tentent d'accréditer l'idée du calme social, d'un consensus de fait. En permanence, ils utilisent les armes de la division, comme l'anticégétisme, l'anti-communisme, le racisme, comme l'ont montré les événements tragiques de la rue Copernic, la propagande anti-jeunes.



De plus, il a fallu vaincre tout ce qui constitue des freins objectifs: l'aggravation de la crise et ses conséquences sur les conditions de vie des salariés, la résistance acharnée d'un pouvoir qui voit dans la pression sociale, l'obstacle majeur à sa politique d'austérité, la répression antisyndicale et enfin aussi et malheureusement, l'inertie et même l'hostilité ouverte des autres organisations, notamment de la CFDT dont le recentrage, rebaptisé aujourd'hui resyndicalisation, apparaît de plus en plus antinomique, non seulement d'unité, mais surtout d'action.



Quant à ceux qui pensent que notre slogan de lutte, n'est qu'une incantation stérile, nous les invitons à considérer les progrès importants que la CGT a enregistrés dans les récentes élections professionnelles et qui témoignent incontestablement d'une confiance croissante des travailleurs vis à vis de la CGT et de ses orientations.

(...) Il faut le dire avec net-teté, le SGEN-CFDT a renoncé à mener toute lutte pour imposer un projet de statut nouveau conforme aux aspirations des personnels. Il l'exprime à la mode double langage dans un tract récent. Puisque, tout en appelant les personnels à agir pour négocier le statut, il précise clairement que le statut est déjà rédigé et fin prêt. Jamais le SGEN-CFDT n'était allé aussi loin dans son engagement sur la stratégie du recentrage. Que ceux de nos camarades qui doutent de la possibilité de faire reculer le pouvoir sur les statuts méditent sur la portée des résultats obtenus par nos camarades mineurs marocains, ces travailleurs immigrés qui viennent d'arracher, après plusieurs semaines de grève à l'appel de la CGT seule, le bénéfice du statut de mineur au moment même où le pouvoir affiche sa résolution de s'attaquer à l'ensemble des garanties statutaires des personnels du secteur public et nationalisé (...) ».

Le document d'orientation qualifie le plan AIGRAIN de « plan Davignon »⁵ de la recherche. « Le Plan Aigrain est suffisamment clair pour qu'on ne puisse partager ses objectifs : il se propose de valoriser les seuls résultats ayant un intérêt économique immédiat pour les groupes (industriels) dominants, en liquidant le reste des recherches ou bien en organisant l'état de veille scientifique et technique, ce qui revient à une liquidation différée. (...) Avec la réforme de statut des assistants, des chercheurs, celle prévue du statut des ITA, des écoles d'ingénieurs (...) ou encore la modification des règles de financement de la recherche (rapport Chaball), (...) les réformes de statut et de structure des établissements, le pouvoir est en train d'assurer la maîtrise et l'orientation de tout le potentiel scientifique et technique national pour les groupes dominants ».

⁵ En référence au Plan Davignon (liquidation de la sidérurgie française).

• Un débat marathon a lieu au cours de ce congrès sur la question des champs de syndicalisation. Il finit en *queue de poisson* : il s'en est fallu de peu pour qu'une motion, proposée par la section de Gif et proposant l'ouverture du champ de syndicalisation à tous les personnels, ne soit votée. Il aura en effet fallu qu'un membre de la direction sortante du syndicat menace à près de 2 heures du matin, d'une démission collective celle-ci, si la motion était votée, pour que les camarades de Gif retirent leur motion⁶.

Des modifications aux statuts du syndicat se traduisent par : la revalorisation du BN, considéré « *comme la véritable instance exécutive du Syndicat* » ; l'élargissement du CSN « *en y associant pleinement les régions et les principaux secteurs d'activité du syndicat, lui conférant ainsi le caractère de seule instance souveraine du syndicat entre deux congrès* »⁷ ; l'institution d'une Commission Exécutive « *chargée de mettre en œuvre les orientations du syndicat en confiant à chacun de ses membres une responsabilité de caractère national.* »

Le congrès rappelle « *qu'il revient à chaque adhérente et chaque adhérent le droit fondamental d'exercer son droit à intervenir activement à tous les niveaux de la vie syndicale, le droit de se proposer à exercer des responsabilités. Il revient à chaque instance du syndicat le devoir de donner à chaque adhérente et adhérent les moyens réels d'exercer ces droits.* »

Il indique que : "Notre perspective, c'est la création d'un grand syndicat unitaire de l'ensemble des catégories de personnels du CNRS et de l'INSERM (...). Pour le SNTRS-CGT, la syndicalisation des chercheurs à la CGT ne procède pas d'une démarche réductrice visant à absorber coûte que coûte ces catégories, elle doit être le résultat d'un processus conscient, reposant sur la conviction de la majorité des chercheurs et des ITA. Toute pratique syndicale qui nierait l'existence actuelle d'une organisation syndicale majoritaire pour les chercheurs, ne peut avoir comme conséquence que la division syndicale".

Le congrès adopte une motion contre l'abandon de l'Oltipraz. Il parle de la « *nocivité des groupes pharmaceutiques et du pilotage de l'activité de recherche dans leurs seuls intérêts, notamment lorsqu'elle porte sur l'amélioration de la santé.* »

Un médicament, l'Oltipraz, particulièrement adapté au traitement des populations atteintes par la bilharziose, est abandonné, sur le seul critère d'absence de rentabilité financière, montre que pour Rhône-Poulenc ce qui prime c'est le profit pour ses actionnaires (dont certains sont au gouvernement) au détriment de millions d'hommes et de femmes du tiers monde qu'il est maintenant possible de soigner.

Cela nous renforce dans notre conviction qu'il est urgent de soustraire l'industrie pharmaceutique à la domination du profit, par la nationalisation. Avec les principes invoqués par Rhône-Poulenc, Pasteur aurait été, sans doute, prié d'aller travailler autre part (...). »

Le rapport d'activité est adopté par 88,6% pour, 11,4% contre et 12,6% d'abstentions.

Le document d'orientation amendé est adopté par 84,1% pour, 2,7 contre et 13,3% d'abstentions.

Le programme d'action revendicative est adopté par 89,8% pour, 2,5% contre et 7,6% d'abstentions.

Les modifications aux statuts du syndicat sont adoptées par (?).

Secrétaire Général : Alain MONTINTIN.

Secrétaire Généraux Adjoint : André MALANDAIN (INSERM) et Richard VARIN (Orsay).

Bureau National (en plus) : Alain BILLAULT (IRBM), Catherine DRIANCOURT (INSERM), Irène FOURNIER-MÉARELLI (CES), René GHIRARDELLI (Orsay), Claudine KARLIN (Musée de l'Homme), André LABORIE (Quai A. France), Gérard MANDVILLE (Orsay), J.-Pierre RICCIO (Gif), Roger TARANTOLA (Paris B),

Commission Exécutive (en plus) : Jacques AUDIN (Bordeaux), Alice BERNET (Orsay), André BONNET (Orléans), Alain CLORENEC (Nice), Claudine COLLET (CES), J.-Claude DUFFOUR (Grenoble), Guy DUPRÉ (Orsay), Colette JAN (Quai A. France), André JEUNET (Grenoble), Louis MALLET (Retraité), Charles MARIANI

⁶ Il semble, après vérification, que la menace de démission n'était pas le résultat d'un débat entre les membres du B.N.

⁷ Le CSN comporte désormais, outre les membres de la CE, des délégués des régions du syndicat et ses représentants dans les différentes instances de la CGT.

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

(Quai A. France), Jean OMNÈS (Gif), Gérard PONCHEL (Lille), Michel POREAU (IAP), Nicole ROBIN (Orsay), Bruno SAINT-ROCH (Toulouse), Guy BERNET (Obs. de Meudon - CFC), Dominique LAGRANGE (INSERM - CFC), Robert LOMBARD (Jussieu - CFC).

1^{er} décembre

La fédération SGEN-CFDT juge défavorablement la rencontre entre un secrétaire confédéral CFDT (Michel ROLANT) et le secrétaire général de l'AFL-CIO⁸ (USA)

10 décembre

L'UGFF-CGT, la FERC-CGT et toutes les fédérations CGT concernées par le statut des ITA (Equipement, Affaires Sociales), appellent à des délégations auprès du Secrétariat d'Etat à la Recherche.

23 décembre

L'Assemblée Nationale a voté la loi sur le temps partiel.

Décembre

Lors d'un Comité Confédéral de la CGT, Henri KRASUCKI indique que « *La CGT pour sa part apportera sa contribution indépendante et originale à la mobilisation des travailleurs et elle déterminera sa position à l'égard de tout accord politique à partir de son propre programme* ».

Fin d'année

Les Manufrance sont en grève, pour empêcher la fermeture de leur entreprise.

Parmi les autres événements de l'année

• Le bilan de la lutte pour l'intégration des hors-statut est important : jusqu'à fin 1980, il y aura eu 1250 intégrations au CNRS et 120 à l'INSERM.

1981

16 janvier

Une centaine de personnels de l'INSERM se sont réunis à l'appel de leurs syndicats SNCS-FEN, SNTRS-CGT et SGEN-CFDT exprimant sur les questions de la politique scientifique et l'emploi, la dépendance d'organismes extérieurs publics ou privés, le refus des licenciements de hors statut.

21 janvier

Le Bureau National s'exprime sur le SGEN-CFDT : "*L'unité ... oui ! mais pour l'action (...) Absent des luttes depuis la rentrée de septembre, le SGEN-CFDT cherche à se dédouaner aux yeux des personnels. Alors que partout, il entretient la démobilisation en développant quotidiennement le pessimisme et la désespérance, que ses élus au CAES courbent l'échine chaque jour un peu plus devant les attaques de la direction contre les acquis sociaux, qu'à l'occasion des CPPR ses représentants se sont opposés aux propositions offensives du SNTRSCGT sur la reconnaissance de la qualification (...), le SGEN-CFDT tente d'apparaître à l'initiative des luttes*".

• Le SNTRS-CGT décline une proposition de rencontre faite par le SGEN-CFDT.

30 janvier

Le Conseil Syndical National du SNTRS-CGT « (...) réaffirme que l'existence de moyens documentaires exhaustifs et pluridisciplinaires au sein du CNRS est nécessaire au développement d'une recherche publique au service des travailleurs. En effet, le caractère public de l'Information Scientifique constitue une garantie pour la liberté de recherche.

Le Conseil Syndical National alerte l'ensemble des travailleurs du CNRS et de la communauté scientifique devant cette grave remise en cause du service public et les appelle à soutenir sous toutes les formes, les actions que pourront décider leurs collègues des Centres documentaires ».

Janvier

• Le syndicat lance une pétition pour le reclassement des infirmières du CNRS en 2B.

• Les élus SNTRS – SNCS – SNPCEN au CAES, alertent les personnels du CNRS : "(...) Dans le catalogue "printemps - été 1981", un avertissement signé par le président du CAES (élu CFDT) vous explique pourquoi

⁸ Rappelons que c'est par l'intermédiaire de cette organisation syndicale américaine que la scission syndicale FO en 1948 fut financée

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

vous devez payer une surtaxe de 10 % sur le coût de votre éventuel séjour ou voyage. Par ailleurs, les tarifs dégressifs ont été augmentés de 15 % - répercussion de l'inflation).

Nous nous sommes opposés à cette mesure. La majorité CFDT/SNIRS/FO qui dirige actuellement le CAES, l'a imposée (vote intervenu au CNAS du CAES des 9-10 décembre 1980).

Adopter une telle mesure, quelque soit la phraséologie pseudo-syndicale et revendicative dont elle est entourée, revient dans les faits à accepter et à favoriser la régression massive et systématique des moyens du CAES, par la direction du CNRS. Dans ce cadre, l'appel à la lutte n'est qu'écran de fumée pour mieux masquer le recul. C'est vous demander l'argent que la direction du CNRS n'a pas donné au CAES. C'est remettre en cause le principe même du tarif dégressif. C'est décider à votre place. C'est vous mettre devant un fait accompli (...).

2/6 février

Une semaine d'action est organisée

9 février

• Une déclaration du SNCS et du SNTRS : *"Lutter ensemble pour gagner dès maintenant : Depuis le coup de force perpétré par le pouvoir fin 1979 en imposant successivement ses réformes du CNRS et du statut des chercheurs au CNRS et à l'INSERM, les luttes de l'ensemble des catégories de personnels ont permis de préserver l'essentiel du potentiel scientifique humain du CNRS et de l'INSERM.*

A l'initiative du SNTRS-CGT et du SNCS-FEN, les personnels ont manifesté leur refus de s'adapter aux réformes en multipliant leurs actions sur tous les terrains (...).

Les objectifs (du pouvoir) sont clairs : Mobilité forcée, régression de la sécurité d'emploi pour mieux redéployer! C'est dire que la bataille pour le maintien et le développement de l'emploi demeure pour toutes les catégories, hors-statut compris, un objectif de lutte essentiel. Lutte qui ne peut prendre tout son sens qu'avec une bataille pour le développement des moyens de recherche (...).

C'est précisément le développement des luttes au CNRS, à l'INSERM et dans le reste du pays qui a mis en échec, au CNRS comme ailleurs, la politique de consensus social pourtant activement recherchée par le pouvoir et le patronat, avec la complicité de la CFDT et de la direction UID de la FEN.

Le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN lancent un appel à l'ensemble des catégories du CNRS et de l'INSERM (pour dire) : NON à tout licenciement, à la mobilité pour redéployer, à la liquidation des équipes ; OUI à l'embauche massive de chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs, à des carrières reconnaissant les qualifications, à la revalorisation immédiate du pouvoir d'achat, au développement massif des moyens de travail".

• A l'appel du SNTRS-CGT, du SNCS-FEN et du SGEN-CFDT, près de 150 chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs des Sciences Sociales ont à nouveau occupé le siège du CNRS. Après avoir contraint M. LISLE (directeur Scientifique du secteur) et M. MORVAN (nouveau Directeur du Personnel) à obtenir une entrevue auprès de la Direction, ils furent reçus par M. THIBAUT, Président du CNRS.

16 février

• Aigrain, le Secrétaire d'Etat à la Recherche publie le projet gouvernemental intitulé *Projet cadre de statut des personnels contractuels, Ingénieurs, Techniciens et Administratifs*. Comme le déclare aussitôt le syndicat « *ce projet cadre instaure la mobilité forcée, accroît l'insécurité de l'emploi et veut organiser les licenciements (...)* pour ce faire, il remet en cause l'article 46 obtenu en 1970, institue un collège d'experts nommés par la direction, chargé de se prononcer sur les changements de catégories (promotions) des ITA ».

• Une centaine de personnels de l'INSERM se sont réunis le 16 janvier 1981 à l'appel des syndicats SNCS-FEN, SNTRS-CGT, SGEN-CFDT. *"Ils sont extrêmement inquiets devant la politique de développement de quelques axes – dont on attend des retombées industrielles au détriment de l'ensemble du potentiel de recherche. Ils refusent ce pilotage dangereux pour le personnel comme pour l'avenir de la recherche (...)"*.

23 février

Déclaration commune SNTRS-CGT et SNPESB-CGT sur le projet Aigrain : *"S'inscrivant pleinement dans la volonté gouvernementale de remise en cause de l'emploi public (rapport LONGUET, Projet de Loi sur la réforme des Collectivités Locales), de démantèlement du système de rémunérations (groupe LASRY), ce projet intervient après les mesures perpétrées depuis plus d'un an par le Pouvoir dans la Recherche et l'Université (Réforme du CNRS, du statut des Chercheurs au CNRS et à l'INSERM, refonte de la carte universitaire, tentative de démantèlement des Conseils d'Universités).*

Le Pouvoir entend ainsi se donner un moyen supplémentaire de réorienter l'Enseignement Supérieur et la

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

Recherche au bénéfice exclusif des besoins des grandes firmes privées au détriment des besoins sociaux de la Nation. Ce projet ne répond en aucune façon aux revendications formulées par nos deux organisations (...). Il ne peut satisfaire les aspirations des personnels concernant la reconnaissance et la revalorisation de leur qualification, la garantie de leur emploi, ainsi que celles d'avoir les moyens de bien vivre et travailler autrement (...).

26 février

Une manifestation du CNRS au Secrétariat d'Etat à la Recherche rassemble 1500 ITA et Chercheurs de la Région Parisienne. Au même moment un rassemblement à l'INSERM regroupait 400 personnes à l'appel du SNTRS-CGT et du SNCS-FEN. Un appel en parallèle était lancé par le SGEN-CFDT. Dans une déclaration, datée de ce même jour, le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN font le point : *"Alors que le SNCS-FEN et le SNTRS-CGT ont engagé un débat sérieux avec les personnels sur l'unité, l'action et les revendications, le SGEN-CFDT a choisi de fuir le débat sur ces questions, en tentant d'empêcher de parler les organisateurs de l'initiative du 26 février. A l'opposé, nous avons tout fait pour que les personnels aient tous les éléments en mains. Les travailleurs présents au Quai A. France ont pu juger ceux qui sont partisans du débat démocratique : entre les hurlements du SGEN à notre égard et le fait qu'il ait pu s'exprimer dans le silence. Sur le fond, les présents ont pu juger des insuffisances du SGEN-CFDT : tentatives de divisions catégorielles en exprimant (son) refus que le Secrétaire Général du SNCS-FEN développe les positions de son syndicat, sous-estimation de la bataille contre les licenciements, jugée par le SGEN-CFDT comme une orientation un peu légère, refus de parler des revendications des chercheurs, en particulier sur les carrières, double langage de la CFDT sur la question de la titularisation (que) le SGEN CNRS avance comme un objectif, alors que les fédérations de fonctionnaires CFDT s'interrogent sur l'existence de tels statuts qui conduiraient, selon eux, à des réflexes corporatistes, refus de prendre position sur la question primordiale de la reconnaissance et de la revalorisation des qualifications, enterrement de fait de la lutte en proposant de la remettre à la deuxième quinzaine de mars et tentative d'empêcher la manifestation vers le Secrétariat d'Etat à la Recherche".*

6 Mars

Le CSN du syndicat appelle les ingénieurs, techniciens administratifs et ouvriers, les hors statut du CNRS et de l'INSERM, à organiser sans attendre, à l'image de ce qui est déjà engagé à Grenoble, pour la semaine du 9 au 13 mars une véritable **paralysie du CNRS et de l'INSERM**, blocage de la production scientifique, avec occupation sur le lieu de travail. Le SNCS soutient cette initiative. Ce mouvement durera dans bon nombre de laboratoires, en région parisienne, mais surtout en province, jusqu'au mois de mai. Il sera ponctué par des initiatives de coordination nationale.

12 mars

Une action Recherche-Universités est organisée (SNTRS-CGT, SNCS-FEN SNPESB-CGT, SNESup-FEN, SNPCEN-FEN, UNEF) Un rassemblement à la Sorbonne puis une manifestation rassemblent 3000 personnes. De nombreuses initiatives sont organisées en province.

16 mars & 23 mars

Des manifestations ont lieu au moment de rencontres prévues (et avortées) avec Aigrain. Dans le compte-rendu de la rencontre du 16 mars : *"AIGRAIN s'est efforcé de replacer les discussions qui ont suivi uniquement dans le cadre de l'aménagement superficiel de son projet. Il a refusé une fois de plus d'envisager un cadre de personnel titulaire tel que nous le revendiquons ; il maintient les barrages bloquant les carrières dans une même catégorie ; il maintient la mobilité forcée ; il institue des un collège d'experts pour les promotions des ITA. (...) Les autres organisations sont peu intervenues : hormis les questions techniques, certaines étant prêtes à avaliser un tel projet (FO, CGC, FEN, CFDT) avec quelques aménagements. (...) Seule la lutte peut nous permettre de faire reculer AIGRAIN (...)"*.

24 mars

Le mouvement de paralysie des laboratoires touche des laboratoires et services de Grenoble, Gif, Bordeaux, Montpellier, Nancy, Orléans, Toulouse, Strasbourg, Lyon, Marseille, Meudon, Villetaneuse, IAP, Orsay, IRBM, Siège IN2P3, Poitiers, ...

26 mars

Le SNTRS-CGT appelle à l'action avec l'ensemble du secteur public et nationalisé. 70 000 personnes manifestent à Paris. Dans l'appel du SNTRS à cette jour-née : *"NOUS VOULONS UNE VRAIE NEGOCIATION. Pour contraindre le pouvoir à négocier sur notre projet, il faut bloquer toute possibilité de consensus avec le front syndical réformiste. Il faut que la CFDT s'engage avec clarté sur le refus de négocier une quelconque re-mise*

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

en cause de nos avantages acquis, que ce soit à partir du projet AIGRAIN ou sur la base du projet du SGEN-CNRS. Il faut construire une unité syndicale sur un contenu revendicatif de classe ! La CGT y est prête à tout instant du jour comme de la nuit, comme elle l'était le 13 mars dernier lors de la rencontre avec le SGEN-CFDT où pendant plus de 4 heures les représentants de la CFDT ont refusé d'indiquer sur quel projet ils entendaient négocier ! (...). Nous ne voulons pas d'une unité de façade qui ne sert qu'à ceux qui n'ont pas de propositions concrètes, ou qui n'osent pas les publier !"

27 & 31 mars

Des rassemblements sont organisés à l'occasion de la tenue des Commissions Paritaires Nationales du CNRS. 150 personnes envahissent la salle où se réunit la CPN.

Mars

Toutes les composantes de la CGT (syndicats des organismes de recherche et de l'enseignement supérieur affiliés à la FERC, Fédération de l'Équipement, UGFF) concernées par le statut type CNRS, publient une déclaration : « (...) Le Secrétaire d'État à la Recherche Scientifique (AIGRAIN) organise la précarisation générale de l'emploi scientifique et crée les conditions de la défonctionnarisation des personnels titulaires des Universités, corollaire indispensable à la poursuite du redéploiement du potentiel scientifique et universitaire au profit exclusif des sociétés multinationales ».

13 avril

Un nouveau rassemblement a lieu au moment de la réunion du CCP du CNRS. Près d'un millier de personnes accompagnaient les élus au siège du CNRS, à l'appel du SNTRS-CGT et du SNCS-FEN. Au moment où s'ouvrait la séance du CCP, la Direction avait bloqué l'accès au 4^{ème} étage du Quai A. France. Les Elus SNCS et SNTRS qui avaient tenu à être accompagnés par les personnels jusqu'à l'entrée en séance, se voyaient refuser l'accès au lieu de la réunion. Leur détermination a contraint la Direction à ouvrir les portes pour que puissent entrer les élus SNCS et SNTRS. Au cours de ce CCP, l'ensemble des représentants des personnels a clairement manifesté son opposition au contenu du projet et aux conditions dans lesquelles il avait été présenté au CCP. Une proposition de tous les élus condamnant le projet et recommandant l'ouverture de négociations a été mise aux voix. Elle a obtenu les 10 voix des représentants des personnels contre 10 voix de l'Administration et des nommés.

23 avril

Une action interprofessionnelle est organisée par la CGT, contre la répression antisindicale.

30 avril

Le CCP s'est réuni de 9 h à 14 h 30. 600 personnes s'étaient rassemblées à cette occasion au Quai A. France pour montrer qu'elles entendaient bien se faire entendre au CCP par la voix de leurs élus. Après le compte rendu du début du CCP, les manifestants se sont rendus au Secrétariat d'État à la Recherche pour exprimer une nouvelle fois leur exigence d'ouverture de négociations sur leurs revendications. Des initiatives similaires ont été prises en Province notamment à Marseille, Bordeaux, Grenoble.

5 mai

La CE du SNTRS-CGT : "(...) constate que les résultats du premier tour de l'élection présidentielle ont traduit le mécontentement profond, qu'ont exprimé, ces derniers mois, des luttes de haut niveau menées par les personnels CNRS et de l'INSERM comme par tous les travailleurs.

(...) Un rassemblement populaire majoritaire doit trouver sa traduction dans un gouvernement d'Union de la Gauche avec toutes ses composantes sans exclusive. Cela nécessite que les travailleurs agissent concrètement pour faire triompher leurs revendications, qu'ils soient par la lutte partie prenante afin que triomphe leur volonté de voir mettre en oeuvre les réformes démocratiques profondes qu'appelle la crise dans notre pays. C'est en ce sens que la CE du SNTRS-CGT appelle l'ensemble des travailleurs scientifiques de nos organismes à battre le candidat de droite en votant le 10 mai pour le candidat de gauche restant en lice au 2^{ème} tour : François



Mitterrand (...)"

6 mai

Entre les 2 tours des présidentielles, le Statut ITA Aigrain est promulgué. Il sera abrogé le 10 juin.

8 mai

Une grève nationale et une manifestation à Paris sont organisées par le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN, entre les deux tours des élections présidentielles sur les questions du statut et de la politique de recherche.

11 mai

Après le 2^{ème} tour de l'élection présidentielle le BN déclare : "Aujourd'hui le SNTRS-CGT considère que la nouvelle majorité de gauche doit permettre



rapidement que de réelles négociations s'engagent avec les directeurs d'organismes pour répondre au lourd contentieux revendicatif. Ces négociations supposent l'abrogation de tous les décrets scélérats qui ont mis en cause les organismes et les personnels, notamment le décret du 6 mai sur le statut des ITA. Cette exigence est d'autant plus légitime que les représentants du PCF et du PS ont fait état de leur soutien à nos revendications en condamnant ces décrets. (...) Comme le SNTRS-CGT n'a cessé de le dire (...) ce qui guide nos choix c'est d'abord notre programme revendicatif : valable hier, il le reste aujourd'hui. La victoire de la gauche ne saurait nous conduire ni à la surenchère, ni à la révision à la baisse de nos revendications. Le SNTRS-CGT est et restera un syndicat actif et déterminé mais responsable".

21 mai

François Mitterrand est élu président de la République.

Mai

A l'Institut de la Langue Française de Nancy le personnel a décidé de s'opposer à l'envoi à Chicago, des bandes magnétiques sur lesquelles figurent les coupures des textes des 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} siècles. Le personnel exige que les conditions d'exploitation de cette base de données soient créées localement pour assurer l'avenir de leur outil de travail. Une pétition a été lancée. Les personnels se sont adressés à tous les niveaux concernés par le Projet Chicago (Directeur de Labo, Administrateur Délégué, Direction Générale, Ministère). En attendant une réponse positive, les personnels assurent la protection des bandes représentant la compilation de 3000 textes de 600 auteurs différents.

2 juin

• J. Pierre CHEVÈNEMENT, Ministre de la Recherche et de la Technologie, recevant une délégation de la CGT, confirme l'engagement pris pendant la campagne électorale des Présidentielles, concernant l'abrogation du statut Aigrain et la titularisation. Il annonce l'ouverture de négociations. La délégation remet un mémorandum de la CGT, au ministre.

• Le CCP du CNRS se réunit le même jour, à la demande du Gouvernement. Il a, à son ordre du jour, les décrets abrogeant le statut des I.T.A. (Statut Aigrain). Le vote : 11 pour l'abrogation (SNCS-FEN, SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SNIRS-CGC, un membre de l'administration) et 7 abstentions (administration).

Le SNCS-FEN et le SNTRS-CGT déposent une motion. La Direction voulait qu'elle ne soit pas prise en considération. Le CCP en a décidé autrement. La motion a été adoptée par 10 voix pour (les élus syndicaux) et 8 refus de vote (L'administration et les nommés)

Motion du Comité Consultatif des Personnels : « Le Comité Consultatif des Personnels (...) se félicite que soit ainsi prise en compte la volonté exprimée par les personnels au cours de deux dernières années (...). C'est pourquoi (...) il demande dans l'immédiat : la suppression des dispositions négatives du statut des chercheurs ; la réintégration des T. et A. au Comité National (...); l'annulation des licenciements de chercheurs en cours et de hors-statut (...); l'arrêt de toutes nouvelles mesures de licenciements (...); l'annulation de toutes les circulaires et décisions ayant remis en cause des acquis existants (...); des mesures effectives pour le premier

semestre 1981 allant dans le sens de la parité des primes entre chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs ; l'abrogation des circulaires remettant en cause les prérogatives du CAES (...); le respect et l'extension des droits et libertés (...) sociaux et syndicaux. Par ailleurs le CCP du CNRS se prononce pour l'ouverture rapide de négociations sur l'ensemble du contentieux revendicatif ».

4 & 5 juin

Le CSN du SNTRS-CGT fait le bilan de cette période. Concernant les formes de lutte il a souligné notamment "des inégalités dans la mise en oeuvre effective du mot d'ordre de paralysie (des laboratoires)". Parmi les difficultés il souligne "les incompréhensions de bon nombre de militants enfermés dans une stratégie d'unité pour l'unité et bien souvent limitée à l'appréciation de la situation vécue localement, sans faire le lien avec la ligne générale suivie par la CFDT qui, hier comme aujourd'hui, continue à vouloir gérer la crise (...) le caractère par trop défensif et souvent accroché au seul projet de décret n'a pas permis de tirer au mieux profit du rapport de force". Il rappelle ses propositions revendicatives pour le statut des personnels, la démocratisation des organismes, conditions de travail, droits syndicaux ...

Qui reste au coin du feu quand
la lutte commence
Et laisse d'autres défendre sa cause,
Qu'il prenne garde car
S'il n'a pris part à la lutte,
Il partagera la défaite.

Bertolt Brecht

23 juin

Remaniement ministériel du gouvernement Mauroy, quatre communistes participent au gouvernement, pour la première fois depuis 1947.

4 août

Premières lois Auroux sur les droits de travailleurs dans l'entreprise, notamment le droit d'expression pendant le temps de travail.

Août

La Section Nationale INSERM indique, face aux freins mis par M. LAUDAT, Directeur Général de l'INSERM, que "pour le SNTRS-CGT, la démocratisation est une des conditions pour une recherche de qualité au service des travailleurs".

14 septembre

Dans les conclusions de la CE du SNTRS-CGT nous lisons : "Le chantier du changement est ouvert dans notre pays et il se trouve amplifié dans notre secteur compte tenu que le gouvernement a décidé de faire de la recherche un secteur phare.

La CE appelle l'ensemble des syndiqués à se mobiliser pour que notre syndicat soit, comme l'a dit Henri KRASUCKI lors du CCN de juillet : "l'interlocuteur positif et indépendant, constructif et exigeant vis-à-vis d'un pouvoir de gauche et de ses représentants" (...).

15 septembre

La direction du CNRS accepte l'intégration d'un représentant des Techniciens & Administratifs dans chacune des sections du Comité

National. Elle sera effective en octobre et donnera 17 représentants de plus au SNTRS-CGT, 14 au SGEN-CFDT, 6 à FO et 4 au SNIRS-CGC.

18 et 30 septembre

La peine de mort est abolie en France par un vote de l'Assemblée nationale puis du Sénat.

14 octobre

Lors d'une rencontre avec la direction du CNRS, Richard VARIN, au nom du SNTRS-CGT, fait la mise au point suivante concernant les négociations attendues : " (...) Nous vous avons remis un "mémoire" détaillé sur notre contentieux revendicatif, en souhaitant l'établissement d'un calendrier qui permettrait de fixer les étapes sur la voie d'un changement que nous voulons durable. Aujourd'hui nous devons faire le constat que vous n'avez pas tenu vos engagements, et que vous tentez d'utiliser notre attitude constructive pour différer tout progrès réel, en vous réfugiant à nouveau derrière la tutelle ministérielle.

(...) On le voit, vous n'avez, ni tenu vos engagements, ni ouvert de négociation. Vous vous êtes contenté de mettre en oeuvre, sans enthousiasme, les recommandations du ministère. Nous considérons que la Direction du CNRS doit être l'interprète actif des revendications des personnels, et prendre ses responsabilités dans la mise en oeuvre des changements attendus par celles et ceux que nous représentons.

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

En continuant de traiter les grandes questions telle que la formation permanente, la retraite, l'hygiène et la sécurité au sein de « commissions » puis au niveau du Comité Consultatif des Personnels issu des décrets de 1979, vous pérennisez une politique qui visé à réduire les organisations syndicales représentatives et à les dissoudre dans des structures où elles se trouvent en parité avec la Direction. Vous persistez à mettra en cause ce qui est notre droit le plus fondamental : LE DROIT DE NEGOCIATION.

Nous sommes compétents pour toutes les questions qui relèvent de l'entreprise CNRS. Qu'il s'agisse de sa gestion, de son avenir et de ses personnels.

C'est avec nous et Nous SEULEMENT que vous devez sans tarder ouvrir les négociations et non les diluer au sein d'instances dont nous contestons et la légitimité et les prérogatives. Les instances de direction et de gestion n'ont à connaître que les résultats des négociations entre les syndicats et la direction, et non se substituer à leurs prérogatives respectives.

Il nous paraît grand temps de tenir compte de ces exigences au moment où le gouvernement de gauche a fait connaître son attachement au rôle des Syndicats et à leur droit de négocier. (...) Nous continuons à être disponibles pour aborder avec responsabilité, les moyens d'apurer le contentieux revendicatif mais nous considérons que les changements doivent devenir concrets maintenant. Ils se feront même si cela devait se faire sans vous. Nous y veillerons avec l'appui des personnels”.

16 octobre

La CE fait s'exprime notamment sur le statut. Elle rappelle la démarche du SNTRS-CGT : réaffirmation, sans ambiguïté de notre appartenance au Service Public, de notre cadre statutaire qui doit se situer en référence au Statut de la Fonction Publique (rénové), de l'exigence d'un statut particulier, basé sur la reconnaissance des qualifications et maintenant les avantages acquis (comme l'article 46).

23 octobre-21 novembre

Durant cette période se déroulent les Assises régionales de la recherche : elles préparent le Colloque national du mois de janvier 1982. Pour le SNTRS-CGT elles ont permis que s'instaure un véritable débat national tel que nous l'exigions depuis des années.

28 octobre

Le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN appellent à un rassemblement au Quai A. France (400 personnes), à l'occasion de la réunion du Conseil du, pour l'ouverture immédiate de négociations : Que le changement passe aussi par le CNRS. Des rassemblements ont lieu aussi à Marseille, Lyon, Toulouse Bordeaux, Grenoble, Orléans, ...

29 octobre

Après la démission du Directeur Général du CNRS le Bureau National indique : "(...) que les changements ne se mesureront pas au nombre des “démissions”, (...) il est indispensable que des signes tangibles se manifestent rapidement dans les conditions de vie et de travail des personnels”.

9 novembre

Les décrets d'abrogation du statut Aigrain sont enfin signés pour l'INSERM, le CNRS et l'INRA.

26 novembre

• La CE du syndicat appelle "à multiplier les initiatives d'action sur le lieu et pendant le temps de travail, à aider à la prise en charge par les personnels, à partir de leur vécu, des négociations en cours, des propositions (...) de la CGT, à renforcer le syndicat". Elle appelle aussi à poursuivre le travail de clarté sur les positions et attitudes des autres syndicats et, notamment, de la CFDT.

• La loi anti-casseurs du 30 avril 1970 est abrogée

7 décembre

Le Bureau National dans une déclaration s'exprime Pour de réelles avancées statutaires : « (...) Nous sommes donc conduits à nous demander quel est le meilleur statut susceptible de favoriser l'essor du CNRS, susceptible de répondre à la fois aux aspirations des personnels scientifiques, techniques et administratifs et aux besoins d'une recherche de qualité. Tant il est vrai qu'exigences sociales et nécessités scientifiques se complètent comme des données indissociables de tout projet statutaire cohérent (...).

Depuis des années, chercheurs, ingénieurs, techniciens ou administratifs, chacun se bat pour un emploi mieux protégé et des carrières garanties. Depuis des années, nous réaffirmons que la recherche que nous concevons besoin que les travailleurs scientifiques élèvent leur qualification de façon continue et s'en voient reconnaître l'évolution. Il faut donc un statut qui garantisse les emplois et les carrières, sans discrimination et sans coupure catégorielle, intègre les couvertures sociales les plus avancées dans tous les domaines, établisse un lien entre

qualification, classification et rémunération, et s'ouvre aux besoins de circulation des travailleurs. A l'heure actuelle ce statut est à inventer avec esprit d'ouverture et en refusant tout modèle à priori. C'est dans cet esprit que le SNTRS-CGT a défini son projet de statut pour les personnels du CNRS. Le CNRS se situant dans le secteur public et relevant de la gestion étatique, il nous a toujours paru juste de revendiquer pour ses personnels qu'ils bénéficient des mêmes droits et des mêmes garanties que leurs collègues de la Fonction Publique (...). Mais personne ne peut imaginer sérieusement que l'on élabore un statut pour les personnels du CNRS à l'aide des mêmes critères qui ont prévalu lors de la conception du statut des fonctionnaires (...). C'est pourquoi nous avons toujours insisté sur le caractère nécessairement dérogatoire de notre rattachement à la F.P. La solution ne réside pas dans l'application mécanique de l'actuel statut de la F.P., c'est dans une rénovation profonde du statut général de la F.P. Ce sont les travailleurs scientifiques qui définiront le niveau et l'ampleur des avancées statutaires de même que leur forme".

10 décembre

Dix organisations syndicales autonomes fondent le Groupe des Dix : FADN (Défense Nationale), FAT (Transports), FGAAC (Agents de conduite SNCF), FGSOA (Agroalimentaire), SNABF (Banque de France), SNAPCC (Chambres de Commerce), SNCTA (Contrôleurs aériens), SNJ (Journalistes), SNUI (Impôts) et SUPRCEP (Caisses d'Epargne). Ils sont rejoints plus tard par SUD et la CRC⁹.

13 décembre

Le Bureau Confédéral de la CGT s'exprime sur la situation en Pologne : "(...) nous sommes proches de nos camarades travailleurs polonais et du peuple de Pologne, nous souhaitons sincèrement qu'ils traversent cette dure épreuve sans que soit versée une goutte de leur sang. C'est pourquoi, en ce qui nous concerne, nous nous interdisons de faire quoi que ce soit qui puisse mettre de l'huile sur le feu. A fortiori, nous resterons étrangers à toute tentative visant à exploiter en France, à des fins politiques partisans la situation en Pologne". La CE du SNTRS-CGT réunie le lendemain approuve la déclaration du Bureau Confédéral.

17 décembre

La CGT dépose au Ministère de la Recherche et de la Technologie un Mémoire sur l'Emploi Scientifique. Elle y demande la création, sur les deux années qui suivent, de recrutements massifs, la garantie d'un flux régulier de recrutement de 4 à 5%, la reconnaissance des qualifications, de meilleures carrières et le relèvement des salaires, des statuts particuliers se traduisant par une grille spécifique de salaires.

18 décembre

La loi sur les nationalisations est adoptée. Sur neuf groupes industriels, sept passent sous le contrôle de l'Etat : CGE, Pechiney-Ugine Kuhlmann, Rhône-Poulenc, Thomson-Brandt, Saint-Gobain, Usinor et Sacilor.

Parmi les autres événements de l'année

- Il y a, au CNRS, 339 créations de postes de chercheurs et 171 d'ITA.
- Une première approche chiffrée du déclassement des ITA, révèle qu'environ 3700 personnes sont sous-classés au CNRS (chiffres de la direction).
- Un Ministère de la Recherche et de la Technologie (MRT) est constitué ce qui conduit à la suppression de la DGRST. Ce ministère changera plusieurs fois de tutelle et de nom au cours des années qui suivent.
- Le SNTRS-CGT compte 2292 adhérents.

1982

Janvier - Mars

Plusieurs ordonnances sont publiées : sur la semaine de 39 heures, la 5^{ème} semaine de congés payés, la retraite à 60 ans, la Cessation anticipée d'activité.

⁹ SUD (Fédération Solidaire, Unitaire et Démocratique) et la CRC (Fédération Coordonner, Rassembler, Construire) rassemblent à l'origine des exclus de la CFDT, respectivement aux PTT et dans la Santé.

5 janvier

Le principe de la titularisation pour les personnels des organismes de recherche, est acquis en Conseil Interministériel : le gouvernement choisit un statut particulier relevant du Statut Général de la Fonction Publique.

13/16 janvier

Le SNTRS-CGT participe au Colloque National de la Recherche est organisé par le Ministère. Dans sa contribution intitulée *Démocratiser la Recherche : une nécessité sociale et scientifique*, il rappelle ses propositions dans ce domaine, déjà publiées en 1979, concernant l'organisation et le fonctionnement du CNRS et de ses structures, du laboratoire au Conseil d'Administration. Il rappelle le besoin de démocratiser la gestion des personnels.

19 janvier

Le SNTRS-CGT appelle à une journée nationale d'initiatives et d'actions. Son tract d'appel s'intitule : *Imprimer un nouvel élan au changement*.

21/22 janvier

Le CSN indique que : "(...) cette décision (...) affirmant que les "métiers de la Recherche bénéficieraient d'un statut particulier relevant du Statut Général des Fonctionnaires selon les propositions dérogatoires de son article 2, est une victoire importante qui constitue une première étape. Elle concrétise de longues années de luttes animées par le SNTRS-CGT pour faire reconnaître le métier de travailleur scientifique. Ce principe sera repris dans la Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche.

25-29 janvier

Au congrès de l'UGFF-CGT, le SNTRS-CGT propose des amendements au document revendicatif. L'un d'entre eux disait ceci : Le statut général de la Fonction Publique devrait permettre d'assurer à tous les travailleurs de ce secteur les garanties fondamentales applicables à tous, prévoir la possibilité de statuts particuliers qui permettent d'adapter les conditions de recrutement, de carrière, de salaires, de formation, etc., pour répondre à la mission propre des ministères ou Etablissements (qu'elle soit administrative, technique, de recherche, de production, d'enseignement) et permettre une réelle intervention des travailleurs.

Aucun amendement proposé par le syndicat au Document revendicatif n'a été retenu, cela sans réel débat. Ce qui amène la délégation du syndicat à s'abstenir sur ce texte.

26 janvier

Suite à la réunion du 14 décembre 1981, la Direction du CNRS apporte des réponses positives aux revendications du SNTRS-CGT : l'indemnisation des heures supplémentaires et des horaires décalés, sur la base de l'Instruction du 8 mars 1974 appliquée à l'IN2P3, pour tous les ITA travaillant en temps continu, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1982. Et la création d'une troisième équipe à l'Observatoire de Haute Provence.

Janvier

• Elections au CNAS du CAES (CNRS) :

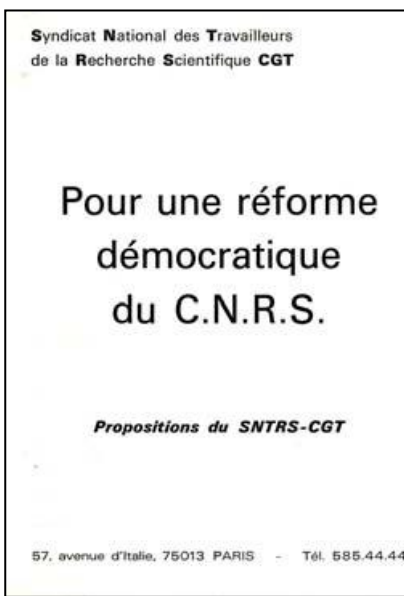
Collège ITA+ CPN : Inscrits 15267, Votants 8173 (53,53), Exprimés 7934, SNTRS-CGT 2255 (28,42) 7 élus, SGEN-CFDT 3171 (39,97) 10 élus, SNIRS-CGC 1499 (18,89) 4 élus, FO 1009 (12,72) 3 élus.

Collège Chercheurs : Inscrits 8560, votants 4300 (50,23), exprimés 4183, SNCS-FEN 1760 (42,07) 7 élus, SGEN-CFDT 1407 (33,64) 5 élus, SNIRS-CGC 1016 (24,29) 4 élus.

• Un projet de transfert du CDST de la rue Boyer à Paris vers Orsay, suscite une réaction forte des personnels. Le Directeur du CNRS s'est déplacé au les personnels qui s'étaient exprimés transfert. Il n'y parviendra pas.

• Le SNTRS-CGT diffuse un tract intitulé *que la vraie con-certation devienne à tous décision possible. Il faut passer de la démocratie réelle au CNRS ! Le temps des arriver à son terme (...). Démocratie, égalité autres personnels, résorption des déclassés-auxquelles il faut apporter des réponses*

• Le syndicat rappelle ses propositions de *démocratie du CNRS*". Il publie intitulé : *Statut des ITA, les propositions du*



CDST pour tenter de retourner majoritairement contre le

"Parlons clair" : Il est temps les niveaux le seul mode de démocratie incantatoire à la directions "de droit divin" doit entre les administratifs et les ments : des questions tests concrètes en 1982.

1979, "Pour une réforme également un document in-SNTRS-CGT.

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs

18 mars

Un rassemblement est organisé à l'INRIA à l'appel du SNTRS-CGT pour « *les transformations d'emplois, la prime des D, l'intégration des hors statut, l'indemnisation des agents décentralisés, la démocratisation de l'INRIA et de ses structures* ».

25 mars

Une journée nationale d'intervention est organisée qui constitue la première action nationale à laquelle notre syndicat appelle depuis mai-juin 1981. Elle a permis le rassemblement de centaines d'ITA, aussi bien en Province qu'en Région Parisienne, .

26 mars

Une Ordonnance fixe l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans à partir du 1er avril 1983.

Mars

Il aura fallu que les ITA de la 4ème circonscription aillent manifester au Quai Anatole France, pour apprendre que la Direction, non seulement n'établira pas la parité de la prime des administratives avec celle des techniciens pour le 1er semestre 1982, mais qui plus est pour s'entendre dire que les majorations de primes obtenues en décembre 1981, ne seraient pas reconduites en juin 1982.

Des manœuvres inadmissibles du Directeur général du CNRS (PAYAN) : *dans une circulaire (n°86) adressée aux Directeurs de Recherche et Responsables de Laboratoires, le DG fait état de divergences entre les organisations syndicales et la Direction du CNRS, sur les modalités des élections professionnelles.*

Lors des réunions sur les structures de l'organisme, les propositions avancées par le DG ont fait l'unanimité des organisations syndicales, contre elles : Il ne saurait être question, en effet, d'accepter la remise en cause de la représentativité des organisations syndicales représentatives du CNRS, par un système d'élections uninominales, voire par la possibilité de panacher les listes syndicales, ce qui reviendrait au même.

1er avril

Les salaires des personnels de la Fonction Publique sont gelés.

12-14 mai

Le 1er congrès de la FERC-CGT a lieu à Tours. Le SNTRS-CGT le qualifie de prometteur, de premier congrès vraiment fédéral. Les nouveaux statuts ont été approuvés à l'unanimité. Sept camarades du syndicat sont élus à la CE. Guy DUPRÉ est élu Secrétaire Général.

28 mai

Deux décrets qui concernent les personnels de la Fonction Publique sont signés : l'un sur le *droit syndical* et l'autre sur *l'Hygiène et la Sécurité*.

Mai

Des améliorations indiciaires ont lieu pour les catégories 4B à 9B et 4D à 6D avec amélioration plus importante des débuts de carrières (de 1 à 37 points).

4 juin

La CGT inaugure son nouveau siège à Montreuil.

13 juin

Le gouvernement décide le blocage des salaires et une politique d'austérité.

13-18 juin

Alain MONTINTIN, au 41ème Congrès Confédéral, indiquait notamment : *S'il ne fait aucun doute que l'organisation d'un tel débat (le Colloque National de la Recherche et de la Technologie), sans précédent dans la vie nationale, était une nécessité économique et politique, il ne fait pas de doute non plus que les luttes conjointes de ces dernières années des travailleurs scientifiques qui ont subi durement la politique giscardienne autoritaire, d'asservissement et de régression de la Recherche Scientifique et de celles de la classe ouvrière qui intègre de plus en plus dans ses préoccupations le développement technologique comme un des moyens du progrès social et de l'indépendance nationale, y sont pour beaucoup. (...) Il ne suffit pas de développer les sciences et les technologies pour sortir le pays de la crise. Elles en sont une condition nécessaire mais pas suffisante. Elles ne se mettront pas automatiquement au service de la satisfaction des besoins sociaux et économiques. Ce n'est*



STATUT DES I.T.A. les propositions du S.N.T.R.S.-C.G.T.

L'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires C.G.T., la Fédération de l'Éducation, la Recherche, la Culture C.G.T., le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique C.G.T., le Syndicat National des Personnels de l'enseignement supérieur et des Universitaires C.G.T., le Syndicat de l'Institut National de la Recherche Agronomique C.G.T., la Fédération de l'Équipement C.G.T. ont pris connaissance au projet de cadre statutaire des ingénieurs, techniciens et administratifs des organismes de recherche et des universités, élaboré par le Gouvernement.

— En instituant le modèle émergeant des personnels, la requalification, les emplois ;

— En tenant en cause le système de rémunération actuel et de classement des agents des différentes catégories ;

— En multipliant les barèmes à la promotion et en subordonnant cette dernière à l'appréciation d'un comité d'experts désigné par les directeurs ;

— En s'attachant aux progrès techniques ;

Le Secrétaire d'État à la recherche scientifique organise la présentation générale de l'état de la recherche scientifique et crée les conditions de la distinction des personnels scientifiques des universités, conditions indépendantes de la poursuite du développement du potentiel scientifique et universitaire au profit existant des brevets, multiplicités.

Ce projet de statut s'inscrit pleinement dans la politique de démantèlement et de restructuration des Services Publics, de mise à bas du système de rémunération, de l'emploi public, avec la collaboration active des dirigeants universitaires de la F.F.R., du S.N.T.R.S.-C.G.T. et le soutien constant de la C.F.D.T.

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

que par l'intervention consciente des travailleurs que les nouveaux moyens scientifiques et technologiques peuvent devenir des atouts essentiels d'une croissance économique fondée sur la satisfaction des besoins individuels et collectifs.

Juin

- Des mesures de blocage des salaires et des prix sont prises par le gouvernement.
- Le SNTRS-CGT met en place le prélèvement automatique des cotisations.
- Dans un édito du BRS : *« Cette victoire importante des travailleurs (élection de F. MITTERRAND à la Résidence de la république) est aussi celle de la CGT. Depuis 1974, dans la continuité de son combat contre le pouvoir du grand capital, elle n'a cessé de se battre, bien souvent seule, pour mettre en échec la politique giscardienne. A l'opposé de ceux qui dissertaient sur "l'apathie" et "la désespérance" des travailleurs, ces luttes ont largement contribué à la prise de conscience collective de la nocivité de cette politique, de la nécessité et la possibilité du changement. C'est en ce sens que le SNTRS-CGT n'a cessé d'agir, en particulier ces derniers mois. C'est cela qui permet aujourd'hui aux travailleurs du CNRS et de l'INSERM de partager les espoirs éveillés par la défaite de ceux qui, depuis 1975, n'ont cessé d'asservir toujours plus la Recherche publique aux intérêts privés et de remettre en cause la situation des personnels. Espoir de voir la Recherche scientifique répondre en priorité aux besoins des travailleurs et à ceux de la Nation. Espoir de pouvoir intervenir directement, avec l'ensemble des forces sociales du pays, sur la politique scientifique menée dans nos organismes (...). Cela implique de développer, de populariser comme jamais les propositions du SNTRS-CGT, indissociables des explications sur les conditions à mettre en oeuvre pour sortir le pays de la crise. Cela implique aussi de considérer le renforcement du SNTRS-CGT comme une tâche prioritaire et indispensable. Le pire aujourd'hui serait de rester dans l'expectative et d'attendre que tout vienne "D'en haut", c'est-à-dire des négociations au niveau gouvernemental, alors que précisément, elles auront besoin de l'intervention consciente et active des personnels. Débattre et poser dans chaque laboratoire, chaque atelier, chaque service les questions des besoins pour les faire fonctionner, des droits nouveaux d'intervention, de l'organisation du travail et déposer les revendications à tous niveaux, voilà nos tâches immédiates pour que les personnels soient les artisans des avancées vers le vrai changement ».*

15 juillet

La loi d'orientation et de programmation de la recherche (LOP) est votée ; elle prévoit, au-delà de la titularisation, la mise en place des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques. Elle définit les missions dévolues aux personnels de la recherche : *le développement des connaissances, leur transfert et leur application dans les entreprises, et dans tous les domaines contribuant au progrès de la société, la diffusion de l'information et de la culture scientifique et technique dans toute la population, et notamment parmi les jeunes, la participation à la formation initiale et à la formation continue, l'Administration de la recherche.* Les métiers de la Recherche sont reconnus dans leurs spécificités et les personnels des organismes de recherche publics sont dotés d'un *statut dérogatoire de la Fonction Publique*. Elle prévoit que *le Comité d'Entreprise est consulté chaque année sur la politique de recherche de l'entreprise*. La recherche scientifique et le développement technologique y sont désignées comme priorités nationales. Il y est prévu d'atteindre un financement à hauteur de 2,5% du PIB. Le taux de croissance annuel des effectifs de chercheurs est fixé à 4,5%.

Le Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie (CSRT) au niveau national et les Comités Consultatifs Régionaux de la Recherche et du Développement Technologique (C2R2DT) sont installés. La loi met en place, dans les établissements publics de recherche, des Conseils d'Administration et des Conseils Scientifiques comportant des représentants élus des personnels. Auparavant Etablissements Publics Administratifs (EPA), les organismes de Recherche deviennent Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques (EPST) avec un accroissement de leur autonomie et une plus grande souplesse des règles de gestion.

30 juillet

Création d'un Haute Autorité de l'Audiovisuel "chargée de veiller à l'indépendance de la radio et de la télévision".

11 octobre

Le Bureau National du SNTRS-CGT fait le point sur la tenue des Commissions paritaires régionales chargées d'établir la liste des agents pronouvables du CNRS : *« L'exarisme des premières infonnations fait apparaître une tendance de la partie administrative à vider de son contenu novateur le processus de reconnaissance des qualificatiooe en cours, soit en imposant une utilisation contraignante des fiches d'emploi-type, quitte à ne pas*

reconnaître le niveau réel de qualification des agents, soit en procédant à une reconnaissance systématique de niveaux supérieurs s à la classification de l'actuel statut sans réel exarren. Dans les deux cas, il s'agit d'attitudes destinées à rendre incohérente et inapplicable toute mesure de reconnaissance de qualifications.

On constate que certains responsables d'équipes encouragent cette entreprise de sabotage préférant de loin le systèroe antérieur qui leur octroyait le pouvoir exorbitant de faire dépendre la carrière des ITA de leur seul bon vouloir (...) ».

14-15 octobre

Le CSN du SNTRS-CGT s'exprime sur la situation : L'insuffisance de mesures véritablement anticapitalistes et les hésitations du gouvernement nourrissent inquiétudes et mécontentements, qu'il faut bien mesurer, parmi les travailleurs (...) en étant extrêmement attentifs au fait que ce mécontentement ne débouche pas de manière spontanée sur la conscience de la nécessité de leur intervention et, à plus forte raison, ne conduira pas non plus spontanément à faire progresser l'idée de la nécessité de réformes profondes pour trouver des solutions à la crise. Il faut revenir avec persévérance, sur le caractère historique de la situation issue du 10 mai 1981, dont l'essentiel est que la droite n'est plus au gouvernement, le tandem gouvernement-patronat est rompu, le pouvoir économique du capital a été restreint par les nationalisations (...). Il n'y a pas lieu d'être ni déçus ni pessimistes, mais simplement réalistes en mesurant le chemin parcouru et celui qui reste à parcourir en sachant adapter notre pratique syndicale au caractère inédit de cette situation. D'où la nécessité d'une activité au plus près des personnels (...), permettant de développer une grande campagne d'explication sur notre analyse de la crise, ses causes et les moyens à mettre en oeuvre pour en sortir. Soulignons que c'est l'intervention des travailleurs qui sera décisive pour aider le gouvernement à mieux tenir compte de leurs besoins et à ne pas céder aux pressions de la droite et du patronat.

18 octobre

Un décret institue la prise en charge partielle par l'employeur (40%) des prix des abonnements pour les transports en région parisienne pour les personnels de l'Etat, à compter du 1^{er} novembre.

24 novembre

Le nouveau décret organisant le CNRS est signé. Outre sa mission fondamentale, il devra contribuer à l'application et à la valorisation des résultats de ses recherches, développer l'information scientifique, apporter son concours à la formation de la recherche et participer à l'analyse de la conjoncture scientifique nationale et internationale. Les missions assignées au CNRS lui donnent vocation à s'affirmer dans tous les champs de connaissances : le CNRS est un organisme pluridisciplinaire. Les laboratoires du CNRS sont regroupés dans sept départements scientifiques et deux instituts (IN2P3 et INAG) couvrant l'ensemble des disciplines : mathématiques et physique de base, Physique nucléaire et corpusculaire, Sciences physiques pour l'Ingénieur, Terre Océan Atmosphère Espace, Chimie, Sciences de la Vie, Sciences de l'Homme et de la Société. Le Comité national de la recherche scientifique, placé auprès du CNRS, comprend des représentants élus des personnels de recherche : il est constitué de 45 sections et ses compétences s'élargissent.

30 novembre

Le Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie est mis en place.

Novembre

Le SNTRS-CGT diffuse un tract intitulé *Suivi de carrière, reclassement : votre intervention est décisive*. Il lance une pétition exigeant un plan de reclassement.

1^{er} décembre

Un arrêté organisant les départements du CNRS est publié. Il y a sept départements : Physique nucléaire et corpusculaire (Sections 1 & 2) ; Mathématiques et physique de base (Sections 3 à 7) ; Sciences physiques pour l'ingénieur (Sections 8 à 11) ; Chimie (Sections 12 à 17) ; Terre, océan, atmosphère, espace (Sections 18 à 21) ; Sciences de la vie (Sections 22 à 32) ; Sciences de l'homme et de la société (Sections 33 à 45)

8 décembre

Elections prud'homales :

Inscrits 13 547 411, exprimés 7 642 557, CGT 2 813 458 (36,81%), CFTD 1 796 641 (23,5%), FO 1 359 426 (17,78%), CFTC 647 169 (8,46%), CGC 737 064 (9,64%), Divers 289 099 (3,76%).

9 décembre

C'est le jour a lieu la première réunion de négociation au ministère de la recherche sur le statut de titulaire.

17 décembre

La direction du CNRS annonce la mise en place de 3 nouvelles directions au CNRS (Valorisation, Diffusion de l'Information Scientifique et Technique, Coopération Internationale).

20 décembre

L'IVG est désormais remboursé par la sécurité sociale.

21 décembre

Négocié de longue date, un accord généralisant le 1/3 payant pharmaceutique est signé entre la Sécurité Sociale et les Organisations professionnelles de pharmaciens. En application de cette disposition tout assuré social, peut bénéficier directement sans avance d'argent des médicaments qui lui sont prescrits par ordonnance. Le règlement étant ensuite effectué directement par la CPAM au pharmacien.

20 décembre

L'Interruption volontaire de grossesse (IVG) est remboursé par la sécurité sociale.

28 décembre

Des arrêtés ministériels prévoient la mise en place et l'élection de onze représentants des chercheurs et ITA au Comité Technique Paritaire du CNRS (10 élus), au Conseil scientifique du CNRS (11élus) et au Conseil d'Administration du CNRS (quatre élus).

A l'occasion de la mise en place du CTP du CNRS, le SNTRS-CGT rappelle « *qu'il a toujours été attentif à ce que ces structures qu'il revendique ne soient pas utilisées dans le but de restreindre; voire de nier le fait syndical. Il ne s'agit pas ici d'un réflexe d'autodéfense, de « boutique » mais de l'expression d'une position permanente de la CGT. A savoir, le droit a négociation de l'organisation syndicale, de toutes les questions touchant aux conditions de vie et de travail au sein de l'entreprise. C'est la une prérogative fondamentale, la plus essentielle, attachée à la représentativité syndicale. Aujourd'hui plus que jamais, l'activité syndicale et le droit à négociation doivent reprendre toute leur importance. Ce sont là les clefs pour une mise en mouvement des personnels à partir de leur propre détermination et qui donnera ainsi plus de "poids" aux élus CGT au sein des instances de représentation et d'expression des personnels* ».

Parmi les autres événements de l'année

- Il y a, au CNRS, 348 créations de postes de chercheurs et 160 d'ITA. Les crédits sont en augmentation de 25,2%.
- Une *amélioration* indiciaire est appliquée aux personnels de *petites* catégories (de 1 à 18 points d'indice).
- Les ordonnances concernant l'abaissement de l'âge de la retraite (60 ans), la cessation progressive d'activité et la cessation anticipée d'activité sortent au Journal Officiel.
- De nouveaux PIR sont créés. Il s'agit du PIRMAT (matériaux), du PIREN (environnement), du PIRTTEM (technologie, travail, emploi et modes de vie), du PIRMED (médicament), du PIROCEAN et du PIRPSEV (prévision et surveillance des éruptions volcaniques).
- L'AFME (Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie) est créée. Elle deviendra en 1992 l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).
- **Elections aux CPN des TPN (IN2P3) :**
Inscrits 828, Votants 630 (76,09%), Exprimés 615, SNPCEN-FEN 409 (66,50%), SGEN-CFDT 138 (22,44%), FO 64,5 (10,49%).
- 1258 médicaments passent d'un taux de remboursement de 70% à 40%.
- Le SNTRS-CGT compte 2038 adhérents.

1983

1^{er} janvier

- L'âge ouvrant droit à la retraite du régime général à taux plein passe de 65 à 60 ans, à condition de justifier d'une durée de cotisations de 150 trimestres.
- Le Prélèvement Automatique des Cotisations est mise en place dans le SNTRS-CGT.

6 janvier

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

La direction accepte une augmentation des primes des administratifs (116 à 620 francs). Pour les 6D à 4D cela permet la parité avec les personnels techniques de 6B à 4B.

19 janvier

Le Tribunal d'Instance de Paris annule les élections au CAES du CNRS (collège ITA) à la demande du SNPTES-FEN et du SNPCEN-FEN. Les listes de ces deux syndicats avaient été rejetées par le CAES.

27 janvier

Plusieurs centaines de personnes participent à une Assemblée d'Information au Quai A. France (SNCS-FEN - SNTRS-CGT) pour faire le point des négociations statutaires. Un tract des deux syndicats est diffusé au même moment à plus de 20000 exemplaires.

4-22 mars

Les premières élections au Conseil d'Administration du CNRS ont lieu (Collège unique). Il y a une Liste d'Union SNTRS-CGT - SNCS-FEN - SNPCEN-FEN : Richard VARIN, René MALZIEU, Robert SELLEM, Jacqueline CHENIEUX-GENDRON.

Inscrits 23888 ; Votants 15731 ; Exprimés 15395 ; Liste d'Union 5225 (33,94%) 2 élus, SGEN-CFDT 4936 (32,06%) (1 élu), SNIRS-CGC 2764 (17,95%) (1 élu), FO 1577 (10,24%), Indépendants 894 (5,81)%.

La liste commune SNTRS-CGT – SNCS-FEN obtient 2 des quatre élus (R. VARIN du SNTRS et R. MALZIEU du SNCS).

13 mars

La Cité des Sciences et de l'Industrie à la Villette est inaugurée.

Mars

- La direction annonce qu'il y a 7360 ITA reconnus sous-classés par les CPPR, soit 56% des personnels (en référence aux catégories du statut de 1959). Le DPAS, Gilbert MORVAN, conteste ces résultats.

• Elections au Comité National du CNRS :

Collège ITA-IATOS-TPN : Inscrits 19704 ; Votants 12036 (61,08%) ; Exprimés 11557 ; SNTRS-CGT 3204 (27,72%) ; SGEN-CFDT 4101 (35,48%) ; SNIRS-CGC 1888 (16,34%) ; FO 580 (5,02%) ; SNPTES-FEN 1170 (10,12%) ; SNPCEN-FEN 370 (3,20%) ; Divers 76 (0,66%).

• Election au CSS de l'INSERM :

ITA : Inscrits 2957, Votants 2025 (68,5%), Exprimés 1814, SNTRS-CGT 637 (35,1%), SGEN-CFDT 1076 (59,3%), Indépendants 101 (5,5%).

1^{er} avril

La retraite à 60 ans est entrée en vigueur.

12 avril

La CE du SNTRS-CGT retient 4 objectifs essentiels pour l'activité du syndicat : – *Maintien du pouvoir d'achat pour tous - Validation par la CPN des travaux des CPPR, permettant l'établissement d'une authentique liste d'aptitude avec la mise en oeuvre d'un plan de reclassement nécessitant des transformations d'emploi – La reprise, sans délai, des négociations, statutaires articulées autour d'une grille indiciaire permettant notamment la revalorisation des bas salaires et des débuts de carrière – Impulser la participation active et consciente des personnels à la vie de l'organisme (...).*

19 mai

Une journée nationale d'action (SNTRS-CGT, SNCS-FEN, SNPCEN-FEN) est organisée pour les salaires, un collectif budgétaire, les retraites, la démocratisation, notamment. Un rassemblement est organisé au Quai A. France, qui rassemble plus de 300 manifestants. Une délégation porteuse d'une motion de l'assemblée a été reçue par la Direction du CNRS.

Mai

• Elections à l'INRIA :

Comité d'Institut : ITA : Inscrits 275, Votants 172 (62,55%), Exprimés 156, SNTRS-CGT 79 (50,64%), SGEN-CFDT 77 (49,36%).

Comité de Programmes de l'INRIA : ITA : Inscrits 275, Votants 189 (68,73%), Exprimés 171, SNTRS-CGT 95 (55,55%), SGEN-CFDT 76 (44,44%).

- **Le Suivi de carrière CNRS :** Après la CPN de 1982, le DG du CNRS donne son accord à l'établissement

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

d'une liste d'agents promouvables sur la base de la reconnaissance de la qualification. C'était une réponse à une re-vendication défendue par le seul SNTRS-CGT depuis des années. Les négociations qui ont suivi ont permis l'élaboration pour chaque agent d'un dossier de *suivi de carrière* et la définition de critères de jugement de la qualification permettant la mise au point de fiches d'emplois-types dans chacune des grandes branches d'activité professionnelle au CNRS. Par la suite la direction mettra tout en oeuvre pour masquer l'ampleur du sousclassement des ITA sur les 13250 agents évalués, 7360 (56%) sont sous-classés en terme de catégories du statut de 1959 et 5717 (43%) en terme de niveau de qualification. La direction refusera de se sentir engagée par les listes établies par les CPPR.

1^{er} juin

Dans une déclaration commune le SNTRS-CGT, Le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN indiquent : « (...) *Pour créer les conditions du rassemblement le plus large possible dans l'action les 3 Syndicats ont décidé de poursuivre les démarches entreprises en direction du SGEN-CFDT, malgré la décision qu'il avait prise de rompre les discussions entreprises courant Mars. En ce sens ils ont pris contact avec le SGEN afin de procéder à un échange de vues, en liaison avec l'action, sur les questions auxquelles les personnels sont particulièrement sensibles dans cette période (...)* »

16 juin

Le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN, le SNPCEN-FEN organisent une nouvelle journée d'actions pour un bon statut de titulaire (600 personnes rassemblées à Paris, 160 à Lyon, 200 Marseille, 120 à Grenoble, plus de 100 à Bordeaux, ...).

19 juin

L'Appel des 100, le PCF et la CGT réunissent une immense manifestation au bois de Vincennes contre les missiles en Europe. Il y a 500 000 participants. Dans l'appel du SNTRS-CGT à cette manifestation nous pouvons lire : « (...) *A l'heure où les évolutions scientifiques et techniques peuvent permettre à l'homme d'oeuvrer pour le développement et le progrès social, de vaincre des fléaux comme la maladie, la faim, le sous développement, il est inadmissible que la course aux armements stérilise dans un engrenage de destruction une part toujours croissante de la Recherche Scientifique et Technique (...)* ».



30 juin

Elections au Conseil scientifique du CNRS :

Collège ITA : Inscrits 20204, votants 10154 (50,26%), exprimés 9702, SNTRS-CGT - SNPESB-CGT - SNPCEN-FEN 2858 (29,46%), SGEN-CFDT 3092 (31,87%), SNIRS-CGC 1421 (14,64%), FO 1010 (10,41%), SNPTES-FEN 842 (8,68%), Qualité de la Science 470,3 (4,85).

Collège Chercheurs A : Inscrits 9705, votants 6605 (68,06%), exprimés 6433, SNCS-FEN 1128 (17,53%), SGEN-CFDT 616 (9,57%), SNIRS-CGC 516 (8,03%), FO 269,5 (4,19%), Qualité de la Science 2278 (35,41), Autonomes 1598 (24,84%).

Collège Chercheurs B : Inscrits 16767, votants 9262 (55,24%), exprimés 8952, SNCS-FEN 3555 (39,71%), SGEN-CFDT 2499 (27,91%), SNIRS-CGC 786 (8,78%), FO 398,8 (4,45%), Qualité de la Science 858,8 (9,59), Autonomes 834 (9,32%).

5 juillet

Le gouvernement affiche ses orientations en matière de statut. Dans la première réaction du SNTRS-CGT : « (...) *Dans ces orientations on retrouve la plupart des grands thèmes que nous avons défendus pendant des années : Statut de titulaire, sur lequel il insiste à juste titre – Droits nouveaux – Responsabilités élargies – Reconnaissance des métiers de la Recherche et de leur spécificité – Diminution des catégories – Revalorisation des professions et organisation de véritables carrières. – Mobilité garantie – Evaluation sur la base des qualifications. Cependant certaines des dispositions statutaires proposées ne sont pas en rapport avec les orientations positives affichées : cela est particulièrement vrai pour celles relative à la structure des corps et à l'organisation des carrières (...)* ».

6 juillet

Le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN, le SNPCEN-FEN et le SGEN-CFDT appellent à une action *Pour réussir la Titularisation*. Particularité du texte d'appel à cette action : les positions respectives du SNTRS-CGT, du SNCS-FEN et du SNPCEN-FEN d'une part et du SGEN-CFDT d'autre part y sont publiées ensemble. Ils appellent à un rassemblement à l'occasion de la venue du Premier Ministre Pierre MAUROY à ORSAY.

13 juillet

Loi n° 83-634 portant droits et obligations des fonctionnaires est votée (Titre I du statut des fonctionnaires). Elle fixe : les garanties (liberté d'opinion, la non discrimination, le droit syndical, le droit de grève), les carrières (grade distinct de l'emploi), les statuts particuliers, le recrutement par concours, le dossier individuel, la rémunération, la discipline, les congés, la formation permanente, l'hygiène et la sécurité, les obligations (de travail, de secret et de discrétion professionnelle).

Juillet

• Dans le BRS est publié un communiqué commun¹⁰ du SNTRS-CGT, du SNCS-FEN du SNPCEN-FEN et du SGEN-CFDT qui indiquent que *"le Projet de relevé de décisions sur les statuts des personnels de la recherche, daté du 26 mai, confirme les indications données par le ministère lors de la reprise de discussion fin mai. Il marque des remises en cause inquiétantes des orientations déjà connues : éclatement du statut cadre des personnels en trois décrets ; multiplication des corps et barrages de classes ; non-relèvement des débuts de carrières et absence d'élargissement des carrières ; discriminations importantes à l'égard des personnels administratifs"*.

• Election au Conseil Scientifique de l'INSERM :

ITA : Inscrits 2917, Votants 1385, Exprimés 1284, SNTRS-CGT 357 (27,8%), SGEN-CFDT 596 (46,4%), CFTC 331 (25,8%).

1er septembre

Une nouvelle Circulaire (n°206-83) sur le droit syndical au CNRS est publiée. Elle améliore sensiblement la précédente.

5 septembre

La nouvelle circulaire sur les conseils de laboratoires du CNRS est signée, elle élargit leur rôle.

12 septembre

Près de 500 chercheurs et d'ITA accueillent Pierre MAUROY à Gif, à l'appel du SNTRS-CGT, du SNCS-FEN, du SNPCEN-FEN et du SGEN-CFDT. Les syndicats appellent les personnels à *« exprimer leur volonté d'obtenir un bon statut de titulaire pour toutes les catégories et que les orientations positives de la Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche et du Développement Technologique de la France soient pleinement mises en oeuvre »*.

Photo : Rencontre de Pierre MAUROY et d'Alain MONTINTIN (Secrétaire Général du SNTRS-CGT) ►



16 septembre

Les négociations reprennent au ministère de la recherche sur le statut.

La délégation de la CGT a rappelé la nécessité d'aboutir à un statut novateur, répondant aux orientations positives déjà connues et permettant de remédier aux conséquences de la politique giscardienne sur la situation des personnels. Il a particulièrement insisté pour que des propositions nouvelles soient faites concernant les personnels administratifs, afin d'en finir avec les discriminations dont ils sont victimes depuis de longues années.

Dans la discussion M. PECHEUR a indiqué que *« les réunions des 19, 20 et 21 septembre, permettrait d'approfondir les questions posées. A l'issue de ces réunions, le MIR examinera les possibilités de saisir à nouveau le gouvernement des problèmes soulevés »*. Il a même indiqué qu'il



¹⁰ Non daté : juin?

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

était prêt « à faire sienne la proposition de la CGT -affirmée également par la FEN et la CFDT- d'un seul décret-cadre commun à tous les personnels, sans toutefois préjuger de ce que serait la position du Gouvernement ».

La délégation de la CGT était com-posée de G. DUPRE, Secrétaire Général de la FERC et de représentants des syndicats CGT du CNRS, le l'INSERM, de l'INRA et de l'ORSTOM (A. MONTINTIN, J. OMNES et A. MALANDAIN (SNTRS-CGT), J. HEDDE et C NICOLAS (UNSES-CGT), R. CHAUME (CGT ORSTOM), D. VERMEIRE (CGT INRA).▲

Septembre

Le MRT remet un projet de Statut-Cadre des EPST et de grilles indiciaires. Le syndicat y voit des aspects positifs et note que certaines dispositions statutaires proposées ne sont pas en rapport avec les orientations affichées. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne la structure des corps et l'organisation des carrières, ainsi que les discriminations accrues à l'égard des personnels administratifs, ainsi que les propositions d'un recrutement tardif des chercheurs. Des améliorations doivent être apportées aux propositions gouvernementales.

26 septembre - fin octobre

Le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN, le SNPCEN-FEN organisent une consultation nationale au CNRS, à l'INRIA et à l'INSERM sur leurs propositions pour l'amélioration du projet de statuts. Ce sont près de 9500 personnes qui seront ainsi consultées.

11, 18 et 26 octobre

A ces trois dates des rassemblements et manifestations sont organisées à Paris et en province (CNRS, INSERM, INRA, INRIA, ORSTOM et ATOS de l'Enseignement Supérieur) à l'occasion des réunions au ministère de la Recherche sur le statut.

19 octobre

Elections à la Sécurité Sociale : pour la première fois depuis le 13 décembre 1962, les assurés sociaux sont appelés à élire leurs représentants à la Sécurité Sociale.

Inscrits 28 038 467, Votants 14 765 360 (52,66%), exprimés 13 944 688, CGT 3 926 080 (28,1%), CFDT 2 566 931 (18,4%), FO 3 509 851 (25,1%), CGC 2 224 720 (15,9%), CFTC 1 717 106 (12,3%).

22 octobre

A l'occasion de la semaine de l'ONU pour le désarmement, des manifestations pacifistes se déroulent partout dans le monde, notamment en Europe, la veille d'une éventuelle installation des fusées Pershing en RFA. En France elles sont organisées par le Mouvement de la paix et soutenu par de nombreuses organisations parmi lesquelles la CGT.

26 octobre

A l'issue de la réunion au MIR sur le statut, le SNTRS fait le point : « (...) Ce qui ne va pas : - absence de tout plan de reclassement - pas de mesures particulières pour les retraites : - maintien d'un corps de catégorie D – classes contingentées maintenues dans la quasi totalité des corps – amplitude de carrière insuffisante pour le corps des agents techniques et celui des adjoints techniques – des discriminations à l'égard des personnels administratifs subsistent - Le reclassement de tous les agents 2B non titulaires du BTS ou du DUT reste posé (...) ».

7 et 25 novembre

De nouvelles manifestations ont lieu. Le 25 cela prend la forme d'une marche de plus de 2000 à Paris, à l'appel du SNTRS-CGT, de la CGT-INRA, du SNPESB-CGT, du SGPO-CGT, du SNCS-FEN du SNPCEN-FEN, du SNPTES-FEN et du SGEN CNRS.

10 novembre

• L'INSERM devient EPST.



• Elections au CTPC du CNRS - Liste Commune SNTRS-CGT - SNPCEN-FEN.

• ITA : Inscrits 14701, Votants 9026 (61,55%), Exprimés 8707, SNTRS-CGT / SNPCEN-FEN 2611 (29,99%) 2 élus, SGEN-CFDT 2869 (32,95%) 2 élus, SNIRS-CGC 1789 (20,55%) 1 élue, FO 1071 (12,30%) 1 élue, SNPTES-FEN 367 (4,21%).

• Chercheurs : Inscrits 9152, Votants 5568 (60,83%), Exprimés 5384, SNCS-FEN 2396 (44,50%) 2 élus, SGEN-CFDT 1446 (26,86%) 1 élu, SNIRS-CGC 1184 (21,99%) 1 élue, FO 371 (6,89%)

17 novembre

• Le Bureau Confédéral de la CGT s'exprime sur les négociations statutaires en cours dans les EPST : (...) *La CGT demande au gouvernement de poursuivre les négociations en utilisant pleinement et d'une manière dynamique les dérogations prévues par la loi pour reconnaître les professions de la recherche et leurs spécificités. Ce qui devrait se concrétiser dans les mesures suivantes :*

- un plan de résorption des déclassements des personnels,
- la suppression des barrages introduits dans les carrières qui ne correspondent pas à des niveaux de qualification,
- pour les retraites, des dispositions spécifiques concernant la validation des services antérieurs et le rachat des droits à pensions,
- la suppression des discriminations à l'égard des personnels administratifs,
- l'obtention d'un statut de professionnel en formation pour les chercheurs dès le niveau du DEA (...).

• 150 administratifs se sont rassemblés au Quai A. France, sur leurs revendications (prime, statut, reclassement).

22 novembre

Elections au CAES CNRS

Réélection, collège ITA : Inscrits 14902 ; Votants : 8556 (57,42%) ; Exprimés : 8208 ; SNTRS-CGT : 2073 (25,26%) 6 élus ; SGENCFDT : 2608 (31,77%) 8 élus ; SNIRS-CGC : 1570 (19,13%) 5 élus ; FO : 1129 (13,75%) 3 élus ; SNPTES-FEN : 329 (4,01%) 1 élu ; SNPCEN-FEN : 499 (6,08%) 1 élu.

25 novembre

Manifestation des personnels de la recherche à Paris, pour la poursuite des négociations statutaires et pour peser sur celles-ci.

28 novembre

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique, à l'instar des organisations syndicales, se prononce pour la poursuite des négociations sur le statut.



Les représentants de l'UGFF au Conseil Supérieur de la Fonction Publique se sont abstenus sur le projet de statut cadre des personnels de EPST, au prétexte que l'existence du corps des Assistants Ingénieurs mettrait en cause la catégorie A, malgré l'avis contraire de tous les syndicats CGT concernés et de la FERC. Nous n'aurons cette information que de nombreux mois plus tard et pas par l'UGFF !

1^{er} décembre

Le CSRT confirme ses réserves sur le statut des EPST, « *notamment sur la rigidité excessive de ce statut, le caractère trop restrictif de la carrière des administratifs et l'inégalité de la carrière des ingénieurs et techniciens par rapport à celle des chercheurs, les conditions de recrutement des chercheurs, les contingentements dans les carrières des chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs. Le CSRT insiste sur l'importance des mesures qui restent à prendre pour favoriser la mobilité* ».

2 et 5 décembre

Les négociations sur le statut particulier de titulaire commencent au CNRS. Le SNTRS-CGT « (...) *constate que la Direction du CNRS n'envisage pas d'utiliser toutes les dérogations que permet le statut-cadre. Il apparaît*

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

clairement que la Direction tente de procéder à une application mécanique du statut-cadre au CNRS. Elle se refuse à utiliser pleinement les possibilités qui permettraient de dépasser les insuffisances du projet gouvernemental. Elle ne crée pas les conditions nécessaires à la prise en compte des besoins spécifiques des Personnels et du centre. Cette approche étriquée du statut-cadre ne correspond pas aux indications données par le Ministère tout au long des négociations. Elle est d'autant moins compréhensible que le Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie a émis, le 1^{er} décembre 1983, des réserves sur une série de points que nous avions nous-mêmes soulevés (...) »

30 décembre

Le Statut Cadre de titulaire des EPST est promulgué (Chercheurs, Ingénieurs, Personnels Techniques et Administratifs).

Décembre

Etudes et Documents Economiques (Revue de la CGT) publie un dossier sur la recherche. Les thèmes de ce dossier : *Le progrès scientifique et technique, un atout pour les travailleurs – Les Biotechnologies – Brevets et recherche : La Propriété Industrielle – Recherche, financement, des pistes à explorer pour le crédit – Loi d'Orientation et de Programmation de la recherche et de la technologie – Quelle politique régionale de recherche ? – Le 9^{ème} Plan et la recherche – Recherche industrielle et développement : Les transferts inter-entreprises.*

Parmi les autres événements de l'année

- Il y a 320 créations de poste de chercheurs au CNRS (73 à l'INSERM et 15 à l'INRIA) et 220 d'ITA (160 à l'INSERM et 10 à l'INRIA).
- Le SNTRS-CGT compte 1941 adhérents.

1984

3 janvier

Le CTPC du CNRS se réunit pour la première fois. A l'ordre du jour il y a : l'installation du CTP ; les statuts de l'IN2P3 ; le schéma directeur de la Formation Permanente.

10 janvier

Dans une déclaration du Bureau Confédéral de la CGT : *« Aujourd'hui, Edmond MAIRE s'est livré à une véritable agression contre la CGT sur les deux chaînes de télévision qui ont fourni ainsi des facilités exceptionnelles au Secrétaire Général de la CFDT, après avoir déjà fait preuve depuis plusieurs jours d'une partialité choquante.*

E. MAIRE utilisant le prétexte du conflit Talbot entretient la confusion pour tenter de faire oublier l'attitude de la CFDT durant la lutte des travailleurs de Poissy. La virulence de ton et les moyens utilisés témoignent que le propos dépasse de très loin Talbot et l'automobile.

Cela s'intègre dans toute la campagne visant à dédouaner l'offensive patronale contre le pouvoir d'achat, l'emploi des travailleurs et les chances d'une politique industrielle ambitieuse et dynamique, et à convaincre les travailleurs d'accepter les conséquences de réduction d'emploi, de dégraissage d'effectifs, d'abandons de production, présentés comme inéluctables (...).

La CFDT, ces derniers mois, n'a cessé de prôner la croissance zéro, de minimiser l'importance de la feuille de paie. Elle persiste aujourd'hui dans l'affirmation de l'existence de sureffectifs dans l'automobile, la sidérurgie, la construction navale, le charbon, ... dans l'industrie en général ; en même temps que, sur le terrain, elle n'hésite pas à pratiquer le surenchère, tout en étant particulièrement discrète sur les responsabilités du patronat (...). Il n'y a aucune fatalité pour la la modernisation soit synonyme de chômage. Le véritable objectif (pour la CGT) c'est de créer des emplois, de former les travailleurs, d'assurer les qualifications.

Le Bureau Confédéral de la CGT invite ses organisations à faire la clarté auprès des travailleurs sur le contenu des diverses manoeuvres en cours contre la CGT. Il les appelle à poursuivre l'action engagée pour la défense des revendications (...) ».

11 janvier

La Loi 84-16 fixant le statut des fonctionnaires de l'Etat, est votée. Elle définit : *la nature des emplois, les organismes consultatifs, l'accès à la fonction publique (concours), les avancements et promotions, la structure*

des carrières, les positions des fonctionnaires (activité à temps plein ou temps partiel et congés, détachement, mise à disposition, disponibilité, position hors cadre, congé parental et congé de présence parentale), la notation, l'avancement, la mutation et le reclassement, la rémunération, la discipline, la cessation de fonction.

19 janvier

Le SNTRS-CGT appelle à des rassemblements de délégations au siège du CNRS et dans les Administrations déléguées, à l'occasion de la rencontre entre la direction et les syndicats sur les problèmes des recours (suivi de carrière) qui doivent être examinés par la CPN dans l'objectif de l'établissement de la liste des sous-classés au CNRS.

26 janvier

Dans une déclaration, le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN notaient : *La titularisation constitue une victoire pour les personnels. Elle consacre des années d'activité (des 3 syndicats) en faveur de la reconnaissance des métiers de la recherche (...). Cependant nos trois syndicats regrettent que ce statut ne soit pas plus résolument tourné vers l'avenir et ne corresponde pas mieux aux aspirations des personnels et aux orientations de la LOP. (...) Cette réforme aura, malgré ses limites, sa véritable portée si elle est complétée par des dispositions l'enrichissant au niveau des statuts particuliers des organismes et par des mesures d'accompagnement indispensables en matière de reclassement des personnels, de prime de recherche et de rachat des retraites. Sur l'ensemble de ces points et pour obtenir les améliorations nécessaires, c'est l'action des personnels qui sera décisive, comme elle l'a été lors de la discussion du Décret-Cadre.*

27 Janvier

Horaires, une déclaration SNTRS-CGT : *« La direction du CNRS a publié plusieurs circulaires concernant le temps de travail. (Elles) tendent à modifier les horaires (et elles) n'ont fait l'objet d'aucune négociation avec les syndicats représentatifs. La direction n'a répondu à aucune de nos demandes de rencontre sur ce sujet.*

Toute solution satisfaisante, prenant en compte l'intérêt des personnels et la marche des laboratoires et services, ne peut être trouvée qu'avec les agents concernés et à la suite d'une réelle négociation. Nous appelons les personnels à intervenir sous les formes appropriées pour l'obtenir ».

30 janvier

Dans le rapport adopté par le CSN du SNTRS-CGT : *« 1984 : une année décisive pour l'emploi et le pouvoir d'achat. Décisive quant à la politique économique, industrielle du gouvernement et donc, de ce fait, une année décisive de la mise en oeuvre de la politique de Recherche avec les conséquences qui en découleront au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA, ainsi que pour les personnels, notamment pour l'application du statut-cadre dans chacun des organismes. Année décisive dans la mesure où l'alternative pourrait se résumer ainsi :*

- ou l'on franchit un pas vers une issue à la crise en développant le potentiel industriel du pays, l'emploi, le pouvoir d'achat et le niveau de vie des travailleurs.

- ou bien on s'enfoncé encore plus avec la politique que préconise le CNPF et la droite qui n'est guère éloignée de celle qu'appellent de leurs vœux tous les adeptes d'une gestion de gauche de la crise pour qui mutations technologiques et modernisation de l'appareil productif signifie obligatoirement chômage, rigueur, réduction du pouvoir d'achat des travailleurs.

Plus qu'en tout autre période c'est leur action qui sera déterminante pour que triomphent des solutions qui aillent le sens de leurs intérêts. C'est ce qu'ont bien compris les travailleurs de la construction navale, des charbonnages, pour ne prendre que les exemples les plus récents. C'est pour cela que depuis plusieurs semaines, on assiste à un déploiement de forces considérables pour tenter d'étouffer toute velléité de résistance des travailleurs ».

Janvier

L'application complète de l'accord salarial fonction publique du 1^{er} janvier 1982 au CNRS amène des modifications indiciaires pour les catégories 4D, 4B, 5D, 6B, 6D, 6D bis, 6B, 7B, 8B, et 9B. Cela avec effet rétroactif. Ces mesures avaient été négociées entre les syndicats et la direction du CNRS en mai 1982. Cette dernière avait appliqué partiellement l'accord (le 1.7.83).

9 février

La première réunion concernant les statuts par organisme a lieu au Ministère de l'Industrie et de la Recherche. Le SNCS-FEN, le SNTRS-CGT et le SNPCEN-FEN appelle à des Assemblées d'information et d'action. Dans la déclaration de la CGT au ministère : *« (...) nous considérons qu'il est de la responsabilité du MIR, comme il s'y*

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

était engagé, d'ouvrir la négociation sur les mesures d'accompagnement, et nous souhaitons qu'aujourd'hui soit programmé un calendrier de réunions permettant d'avancer réellement sur ces mesures, nous le répétons, indispensables. Cela concerne : le reclassement des personnels déclassés, chercheurs et ITA (...); Le rachat des retraites (...); la question des primes (...).

(...) nous estimons que sans perdre de temps, les négociations doivent se mener simultanément dans les organismes sur les statuts particuliers, et au MIR sur les mesures d'accompagnement, bien évidemment nous ferons en sorte que les personnels s'expriment en conséquence sur la base de leurs aspirations (...).

16 février

Les fédérations CGT de la Fonction publique (UGFF - PTT - Santé - Services publics - Travailleurs de l'Etat) appellent à une journée d'action avec manifestations pour le pouvoir d'achat, l'emploi et les moyens du service public

1^{er} mars

Le CNRS devient un Etablissement Public Scientifique et Technologique (EPST).

5 mars

Après la proposition de rencontre au SGEN-CFDT, au SNIRS-CGC et au SNPREES-FO, concernant l'action du 19 mars. Réponses : Le SNIRS-CGC par courrier, indique que « *le SNIRS est hostile à la titularisation* ». et "ne peut examiner favorablement l'organisation d'une Journée Nationale d'action sur un sujet que nous ne cautionnons pas ». Le SGEN-CFDT CNRS et Assimilés, par téléphone a indiqué « *qu'il ne juge pas opportun une action nationale le 19, faute d'engagement précis du MIR* ». Le SNPREES-FO, n'a pas fait connaître ses intentions.

12 mars

Le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN, le SNESup-FEN, le SNPEN-FEN s'adressent à tous les membres du Comité National : « *Il faut obtenir les moyens d'appliquer dans toutes ses dimensions, la Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche. Il faut appliquer le Statut-Cadre au CNRS en prenant en compte ses spécificités. Il faut se donner les moyens d'accomplir les missions dévolues au CNRS. Nous souhaitons que vous partagiez nos préoccupations de développement du rôle et des missions du CNRS et de défense des personnels. Nous vous demandons, lors de la session de printemps —mais aussi pour l'avenir— d'agir dans ce sens afin que votre Section du Comité National contribue à sa manière à favoriser une solution positive aux problèmes actuels, répondant ainsi à l'attente des personnels* ».

14 et 15 mars

Conseil National Fédéral de la FERC. La délégation du SNTRS, concernant le débat sur l'évolution des structures syndicales, a souligné que « *(...) tenant compte de la diversité des secteurs de la Fédération, un tel débat dont nous étions preneurs, n'avait rien à gagner à la précipitation et qu'il devrait être mené en relation étroite avec l'activité syndicale sur le terrain d'activité au plus près des travailleurs, qui suppose d'être à l'écoute des préoccupations des différentes catégories de personnels, et notamment de celles des Ingénieurs, Cadres et Techniciens. Cette diversité étant encore plus grande à l'échelle de la Fonction Publique, toute centralisation excessive irait à l'encontre du but recherché: renforcer la CGT et son influence parmi l'ensemble des catégories. Pour réussir, toute évolution des structures syndicales doit impérativement tenir compte de cette diversité (...). Concernant nos secteurs d'activité, principalement le CNRS et l'INSERM, la délégation a rappelé qu'il s'agit d'organismes nationaux disposant, avec leur transformation en EPST, d'une plus grande autonomie de gestion. Il est nécessaire, sans préjuger de l'avenir du syndicat national, de maintenir au niveau de chaque organisme une organisation syndicale structurée, disposant de son autonomie pour définir, avec ses adhérents, une orientation CGT cohérente, en regard de la politique de l'organisme, ainsi que les objectifs revendicatifs correspondants (...)* ».

19 mars

Le MIR¹¹ veut limiter au strict minimum les conditions d'intégration. Face aux tergiversations et au blocage mis par le Ministère, les délégations CGT, FEN, CFDT, puis CGC quittent la réunion de négociations. Le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN et le SNPEN-FEN appellent à agir ce même jour à Paris et en régions, pour obtenir les moyens permettant une bonne titularisation de l'ensemble des catégories de personnels dans les statuts particuliers (reclassements, retraites, primes ...). En réponse à la proposition de rejoindre cette initiative, le

¹¹ Après le MRT (Ministère de la Recherche et de la Technologie) notre ministère de tutelle s'est transformé en MIR (Ministère de l'Industrie et de la Recherche), tout un symbole du changement d'orientation politique en matière de recherche !

SNIRS-CGC (par courrier) indique: « *le SNIRS est hostile à la titularisation et ne peut examiner favorablement l'organisation d'une Journée Nationale d'action sur un sujet que nous ne cautionnons pas* ». Le SGEN-CFDT CNRS et Assimilés, par téléphone a indiqué qu' « *il ne juge pas opportun une action nationale le 19, faute d'engagement précis du MIR* ». Le SNPREEES-FO, n'a pas fait connaître ses intentions.

20 mars

Journée d'étude du SNTRS-CGT sur la politique scientifique.

21 mars

Dans une déclaration de la CGT : « (...) *Face à l'offensive de la droite qui se drape abusivement de la liberté qu'elle a si souvent bafouée rien ne doit être fait qui tende à conduire à une remise en cause du service public d'éducation. Plus que jamais le pays a besoin d'un grand service d'éducation permettant de garantir à chacun et à tous l'accès à un enseignement et une formation de qualité dans le respect du pluralisme des idées, des origines et des sexes.*

Rappelant l'urgence des mesures à prendre, notamment par le dégagement d'un collectif budgétaire pour la rentrée 1984, la CGT entend prendre part au large débat qui doit s'instaurer sur les objectifs d'un système éducatif répondant à l'attente de la jeunesse et aux besoins du pays.

C'est dans cet esprit et pour permettre la plus large expression d'une telle exigence que la CGT appelle ses organisations à participer aux manifestations que propose le CNAL pour le 25 avril (...) ».

29 mars

Le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN, le SNPEN-FEN, le SGEN-CFDT et le SNIRS-CGC appellent ensemble à des rassemblements à l'occasion de la réunion de ce jour entre le ministère et les syndicats (application du statut cadre dans les organismes).

Mars-avril

Après des rassemblements à Bordeaux, Lyon, Lille, manifestation à Versailles des partisans de l'enseignement privé le 4 mars, le 25 avril c'est le Comité National d'Action Laïque qui mobilise.

4 avril

Les crédits de paiement du BCRD¹² sont amputés de 2,42% et les autorisations de programmes de 6,17% (respectivement 2,7% et 11% au CNRS, 4% et 7,4% à l'INSERM, 5,2% et 12% à l'INRIA).

Le SNTRS-CGT déclare à ce propos : « (...) *En amputant lourdement les capacités d'investissement de nos organismes de Recherche, le Gouvernement remet en cause le processus de restauration des moyens des laboratoires et hypothèque gravement la poursuite d'une véritable politique de Recherche.*

Ces restrictions budgétaires privent le CNRS, l'INSERM et l'INRIA des moyens qui leur sont nécessaires pour répondre aux sollicitations de notre pays, au moment où la situation économique, sociale et industrielle se dégrade et justifie plus que jamais que la priorité affichée pour la recherche et le développement lors du débat sur la loi de finance à l'Assemblée Nationale soit maintenue (...) »

25 avril

Dans une motion le Conseil supérieur de la recherche Scientifique exprimait son désaccord avec les décisions du gouvernement : « (...) *Les décisions de régulation budgétaire prises au cours des exercices 1982, 1983, et 1984, comme les instructions données pour la préparation du budget 1985, s'écartent des objectifs fixés par la Loi d'Orientation et de Programmation, et confirmées par le IXème Plan, au point de conduire à un abandon de cette orientation politique. Pis encore, les méthodes qui ont présidé aux révisions budgétaires successives affectent la cohérence d'ensemble de la politique de recherche et de développement. Le Conseil souhaite que son message soit transmis aux plus hautes autorités de l'Etat, et soit considérée comme un avertissement solennel* ».



26 avril

2000 personnes manifestent de la Sorbonne à Matignon et plus de 1000 dans les régions, à l'appel de 16 syndicats de la CGT, de la FEN, de la CFDT, de la CGC et de la CFTC, de la recherche publique, pour l'ouverture de réelles négociations sur la re-connaissance de la qualification des personnels sous-classés et leur reclassement, le champ d'application et la date d'effet des statuts particuliers, la validation des droits à pension, l'harmonisation du régime des primes.

27 avril

Le CSN du syndicat exprime « *son total désaccord avec (la) décision autoritaire de transférer le CDST en Lorraine. Ce transfert ne répond en rien aux besoins de développement industriel et économique de la Lorraine. Il estime indispensable que la décision de transfert du CDST soit rapportée* ».

Les luttes importantes menées jusqu'en 1989 par la section SNTRS-CGT du CDST n'empêcheront pas le transfert (création de l'INIST en 1988, fermeture du CDST en 1989). Mais elles permettront que seuls les volontaires soient déplacés à Nancy (18 en tout). La quasi-totalité du personnel du CDST (plus de 350) sera réaffecté en région parisienne. Les actions permettront aussi le maintien de la totalité des activités grâce à la création de plus de 300 postes nouveaux à Nancy.

Le CSN a permis également de faire un bilan précis de la mobilisation. Il a par ailleurs décidé, à l'unanimité, le report de la tenue du 18^{ème} Congrès aux 23-26 octobre prochains : « *Ce report vise à donner aux sections syndicales le délai nécessaire à une bonne préparation de notre 18^{ème} Congrès. Il doit permettre de prendre le temps de réunir largement les syndiqués, d'organiser la discussion, d'ouvrir notre réflexion aux préoccupations de l'ensemble des personnels des laboratoires et services* ».

3 mai

Une déclaration du CA du CNRS : « *Le Conseil d'Administration du CNRS a pris connaissance des annulations de crédits décidées par le Gouvernement et publiées dans le Journal Officiel du 30 Mars 1984. Il charge le Président d'attirer l'attention du Ministre de l'Industrie et de la Recherche sur les graves conséquences, déjà soulignées par le Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie, d'une réduction importante des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions.*

Ces annulations sont intervenues en cours d'exercice, sans consultation des responsables du Ministère ni de la Direction du CNRS, et compromettent la cohérence de la programmation de la politique de Recherche. En ce qui concerne le CNRS, si des compensations ne peuvent être obtenues, ces annulations nécessiteront, entre autres, l'arrêt avant la fin de l'année des grands appareils GANIL, SATURNE et LURE, la suppression d'opérations immobilières faisant l'objet de contrats de Plan et la diminution de moitié des crédits prévus pour les jeunes équipes.

Enfin le Conseil prend acte de l'émotion soulevée dans le personnel par la décision de transfert du CDST en Lorraine. Cette décision fait l'objet d'une motion des personnels du CDST et des membres élus du Conseil d'Administration ».

Dans le relevé de décision approuvé par le MIR, la motion du CA a été escamotée.

Motion des personnels : « *Le personnel du CDST, réuni en assemblée générale ce jeudi 3 mai 1984, à l'appel de l'intersyndicale locale CGT - CFDT - FO : - s'oppose à la décision arbitraire prise par le Ministère de l'Industrie et de la Recherche de transférer le CDST en Lorraine - met en cause le bien fondé de cette mesure non créatrice d'emplois, dramatique pour le personnel du CDST, qui porterait un coup fatal au CDST, serait désastreuse pour le budget du CNRS - demande au Conseil d'Administration du CNRS de prendre toute disposition pour faire rapporter cette décision.*

29 mai

La première réunion de négociation sur le statut particulier des personnels de l'INSERM a lieu ce jour. Dans le compte-rendu : « *(...) D'une façon générale, contrairement à ce qu'a indiqué M. LAZAR en début de réunion, la Direction de l'INSERM n'est apparemment pas mandatée pour négocier. Cela est apparu dans la discussion, M. LAZAR ou M. DODET ayant indiqué à plusieurs reprises que le MIR n'avait pas tranché sur certains points ou qu'ils n'avaient pas connaissance des arbitrages. Devant cette situation où la Direction de l'INSERM ne peut nous apporter de réponse aux questions posées, nous avons indiqué qu'il fallait que les arbitrages interviennent rapidement et que si les réponses souhaitées ne pouvaient être apportées le 18 juin, nous ne pourrions pas considérer cette réunion comme la dernière réunion de négociation* ».

7 juin

Quinze syndicats CGT, FEN, CFDT et FO appellent à une journée nationale d'action, sur les mêmes thèmes que le 26 avril. A Paris 1500 ITA, chercheurs, CPN et ATOS ont manifesté vers Matignon. En régions plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées.

22 juin

Le CTPC prévu ce jour ne s'est pas tenu, le quorum n'étant pas atteint. Le SNTRS-CGT avait, avec le SNCS et le SNPEN, proposé aux organisations syndicales ayant des élus au C.T.P.C. de ne pas siéger lors de cette séance. Nous estimions, en effet, nécessaire de marquer de manière solennelle, notre désaccord avec la méthode proposée. Des incertitudes existent sur un certain nombre de points du projet de décret particulier. Le Gouvernement n'a, d'autre part, toujours pas indiqué ses intentions sur les mesures d'accompagnement (ampleur du plan de reclassement, rachat des années validables, primes). Les élus SNIRS et FO ont répondu positivement à notre proposition. Les élus CFDT l'ont refusée et ont donc été les seuls à entrer en séance.

Les élus SNTRS-CGT, SNPEN-FEN, SNCS-FEN, SNIRS et FO ont fait la déclaration suivante : « *Nous pensons que le CTPC doit jouer pleinement son rôle : il ne doit pas être une simple simple chambre d'enregistrement. Or la négociation avec les autorités de tutelle sur le projet de décret soumis à notre avis n'a pas eu réellement lieu. Ce texte comporte des incertitudes de taille.*

(...) Nous voulons marquer notre désaccord avec cette situation. Ces incertitudes nous conduisent à ne pas siéger à cette réunion du CTPC du 22 juin pour exprimer le mécontentement du personnel devant la méthode utilisée. Cette décision a le sens d'un avertissement solennel au Gouvernement dont nous attendons des engagements plus précis et plus en rapport avec les attentes du personnel ».

26 juin

Le CTPC du CNRS se prononce sur le statut particulier des personnels. A la fin des débats et votes sur les amendements¹³ au statut, Jean OMNÈS intervient pour le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN et le SNPEN-FEN : « *Nous regrettons de n'avoir été que partiellement suivis lors de l'élaboration du Décret-Cadre, (...) celui-ci est trop marqué par la politique de rigueur, (...) il n'est pas tourné vers l'avenir, (...) il répond insuffisamment aux aspirations des personnels et aux objectifs de la LOP (...), cette réforme pouvait avoir sa véritable portée (...) en utilisant pleinement les possibilités de dérogation (...). Ce qui n'a pas été fait. (...) Nous voterons contre le projet d'application du Statut-Cadre au CNRS ».* Le texte amendé est adopté par 10 pour (Administration), 7 contre SNTRS – SNPEN, SNCS, SNIRS et FO) et 3 abstentions (CFDT).

2 juillet

Le SNTRS-CGT et le SNPESB-CGT se rencontrent. Dans leur déclaration commune : (...) « *Concernant le débat qui est en cours sur l'évolution du mouvement syndical CGT dans la Fonction Publique et au-delà des différences d'appréciations qu'ils ont exprimées à différents moments, notamment dans les instances de la FERC, le SNPESB et le SNTRS estiment nécessaire de rappeler quelques considérations essentielles.*

1) Les décisions prises au 13^{ème} congrès du SNPESB de transformer ses sections locales en Syndicats d'Établissement CGT, concernent uniquement les personnels relevant du champ de syndicalisation du SNPESB.

2) Étant donné la diversité des secteurs et des catégories de personnel qui les composent, il ne peut y avoir de modèle unique pour l'approche et le traitement des problèmes revendicatifs comme pour l'outil syndical le mieux adapté pour y parvenir.

3) Enfin, il paraît indispensable de renforcer la coordination entre nos syndicats et sections syndicales, à tous les niveaux, pour tout ce qui concerne les problèmes communs à nos deux organisations.

A cet égard, le SNTRS et le SNPESB estiment que le travail de la Branche Recherche fédérale doit se poursuivre au plan national. Cela permet aux syndicats CGT influents dans les secteurs de la Recherche publique et de l'Enseignement Supérieur de se retrouver pour y échanger leurs expériences et faire jouer à la Fédération son rôle de coordination. Il devrait en être de même au niveau local ».

6 juillet

Au CTPC de l'INSERM, le vote sur projet de statut particulier amendé est de 9 pour (Administration et CFTC) et 9 contre (SNTRS, SNCS, CFDT et SNIRS)

12 juillet

¹³ Les amendements qui remettaient en cause un arbitrage ministériel, ont été systématiquement repoussés par les 10 représentants de l'administration, ravalant ainsi le CTPC à un rôle de simple chambre d'enregistrement.

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

François Mitterand abandonne le projet de loi sur l'enseignement privé.

17-18 juillet

Pierre Mauroy, le Premier ministre démissionne, Laurent Fabius est nommé premier ministre et présente son gouvernement, sans les communistes qui refusent de participer.

17 septembre

Dans une déclaration le BN du syndicat indique : *Pour nous aucune question n'est réglée d'avance (statut, pouvoir d'achat, moyens de recherche), nous allons donc nous mettre au travail, solliciter chaque salarié pour débattre des objectifs que nous leur proposons et des formes d'action pour y parvenir. Si chacun s'y met, et si le mouvement syndical (puissant au CNRS) agit dans l'unité nous pouvons avoir l'espoir de progresser. Nous ferons tout pour cela. A vous de nous y aider.*

26 septembre

Les Travaux d'Utilité Collective (TUC) sont instaurés.

Septembre

Le SNTRS-CGT édite 2 cartes pétitions : l'une pour « l'intégration de tous les 2B et 2D en Assistant-Ingénieur », l'autre pour « le respect du droit à la titularisation pour les mi-temps ».

19 octobre

L'UGICT-CGT, avec le secteur Paix de la Confédération, en s'appuyant sur le SNTRS-CGT, entreprend une action auprès du CNRS afin que la paix, non seulement traverse certains programmes de recherche, mais devienne en soi un objectif de recherche.

23 au 26 octobre

18^{ème} Congrès du SNTRS-CGT (Mondonville) :

Dans le rapport introductif on lit : *La réunion des chercheurs et des ITA au sein d'une structure syndicale unitaire des travailleurs de la recherche scientifique correspond à leur aspiration. Cela renforcerait notre audience en même temps que notre capacité d'intervention, comme en témoigne le succès remporté par la liste d'Union lors des élections au CA du CNRS. Il n'est nulle part écrit qu'il est*



fatal que la division syndicale se perpétue (...). Il est encore moins fatal que les chercheurs du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA soient les seuls à ne pouvoir se syndiquer à la CGT. L'accord tacite de 1947 ne concernait que les seuls personnels enseignants.

Nous avons la conviction que la CGT qui est le syndicat rassemblant la plus grande partie des chercheurs publics et privés, excepté au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA, peut jouer ce rôle d'échangeur des expériences et de promoteur des luttes dans notre secteur, comme nous l'avons exprimé en 1979 au congrès du SNCS. Nous avons également la conviction que cette démarche ne peut pas relever d'une conception administrative.

Rassembler chercheurs et ITA, se donner un outil syndical unitaire ne peut relever que d'une démarche consciente, que d'un large débat parmi les chercheurs comme parmi les ITA.

Le document voté par le congrès dit notamment : *Signé, il y a 17 ans, l'Accord de Concertation ne peut prendre en compte les mutations considérables qui ont modifié le CNRS, ses rapports à la société, ni les évolutions intervenues dans la composition socio-professionnelle des équipes avec leurs conséquences sur les rapports de travail et la définition des politiques scientifiques, ainsi que sur le syndicalisme.*



Le SNTRS-CGT considère que le maintien de deux syndicats sur des bases essentiellement catégorielles ne correspond à aucune réalité (...). Le congrès mandate la future direction du syndicat pour que s'engage avec le SNCS-FEN une discussion sur l'unification syndicale, l'approfondissement de la démarche intercatégorielle et la mise en échec de la division syndicale (...).

Les débats de ce congrès : Trop souvent le souci louable de rendre plus efficace l'activité syndicale conduit des militants à faire à la place des adhérents : des réponses différées, des refus répétés, conduisent à ne plus les solliciter. Ce type de pratique est illusoire. Il enferme toujours plus le militant dans son isolement, entretient et développe la délégation de pouvoir, confère à la section ou plus souvent au militant identifié à elle, un rôle de prestataire de service. (...) Dès lors qu'un certain activisme prend le pas sur le souci de réunir la section régulièrement et le plus largement possible, l'influence de la section et son renforcement s'en ressentent.

Le congrès repousse très majoritairement, une proposition de la section de Montpellier pour la création d'Unions Régionales de la Recherche.

Dans une motion, le congrès "(...) salue la grève héroïque des mineurs britanniques (...). Il appelle à poursuivre l'aide matérielle (...). Il demande à la FSM de veiller à ce que la solidarité active de l'ensemble des organisations afférentes s'exprime afin de mettre en échec la tentative du gouvernement Thatcher de briser ce mouvement"

Alain OBADIA, pour la confédération, s'exprimait au cours de ce congrès : « Vous pensez, nous pensons avec vous qu'il faut prendre des initiatives nouvelles pour avancer dans le processus conduisant à terme à une réunification des catégories. C'est le sens, je crois, de la proposition qui est faite d'ouvrir avec le SNCS des discussions sur ce sujet. Dès lors que nous sommes clairs sur la démarche, cette proposition peut être de nature à faire avancer les choses. Un problème comme celui-là ne se réglera jamais par décret d'en haut. Si nous voulons qu'il trouve une issue positive, c'est bel et bien par la conviction et l'engagement de la grande masse de nos adhérents et des adhérents du SNCS que nous pourrons progresser, de telle sorte que la division syndicale ne soit pas renforcée par d'autres voies. Les discussions entre les deux organisations doivent être conçues comme une aide (...) et non une fin en soi. Sans quoi nous risquerions de créer des phénomènes d'attentisme vis-à-vis de discussions de sommet qui (...) risqueraient (...) d'être mises en échec de fait par des manoeuvres politiciennes de provenances diverses. Nous ne tomberons dans aucun de ces pièges. Nous pouvons avancer vraiment dans le débat et la conviction !¹⁴

Le rapport d'activité a été adopté par 1117 mandats pour et 82 mandats contre.

Le document d'Orientation amendé a été adopté par 69 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions

Le Programme d'Action amendé a été adopté par 72 voix pour et 3 abstentions

Secrétaire Général : Alain MONTINTIN.

Secrétaire Généraux Adjoint : Catherine DRIANCOURT (INSERM) et Richard VARIN (Orsay).

Bureau National (en plus) : J.-Pierre RICCIO, Trésorier (Gif), Jacques AUDIN (Bordeaux), Irène FOURNIER-

¹⁴ Nous pourrions voir plus loin dans ces « Repères » que ce n'était qu'un discours pour la galerie qui ne verra jamais de concrétisation. Le rappel de ce discours par la Commission Exécutive du syndicat deux ans après sera violemment critiqué par le Bureau Confédéral.

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

MÉARELLI (CES), René GHIRARDELLI (Orsay), Claudine KARLIN (Musée de l'Homme), André MALANDAIN (INSERM), Gérard MANDVILLE (Orsay), Jean OMNÈS (Gif), Roger TARANTOLA (Paris B).

Commission Exécutive (en plus) : J.-Pierre AMIRAULT (Poitiers), Bernard BLANC (IRC Lyon), Joël CHOISY (Grenoble), François CLAPIER (Orsay), Alain CLORENEC (Nice), Michel COUSY (Orsay), Guy DUPRÉ (Orsay), Dominique ESCALIER (Luminy), J.-Pierre ESTEVE (INSERM), Jacky HIRSCH (CRN Strasbourg), Catherine JOUITTEAU (Solaize), Annick KIEFFER (CES), André LABORIE (Quai A. France), Daniel LEPLAY (Paris B), Chantal LOUIS-CALIXTE (Bordeaux), Daniel PAILHAREY (Luminy), Gérard PONCHEL (Lille), Danielle STEER (INRIA), Daniel STEINMETZ (Toulouse), Dominique LAGRANGE (INSERM)-CFC, Claire LEJEUNE (Grenoble)-CFC, Michel POREAU (IAP)-CFC.

28 octobre

Marche pour la paix à Paris à l'initiative de l'Appel des Cent. Dans son appel à cette initiative : « (...) *Nous vou-lons que la détente se substitue à la tension, que la négociation prévale sur les solutions de force, qu'il en émerge un accord de désarmement équilibré et que l'argent englouti par la course aux armements soit consacré aux oeuvres de vie.*

Le 28 octobre sera, par la volonté de tous, un sommet de la lutte pour garantir notre sécurité, dans un monde libéré de la hantise d'une conflagration nucléaire, épris de paix et d'amités ».

7 novembre

Le SNTRS-CGT relance une action pour la parité des rémunérations entre personnels administratifs et les personnels techniques et, d'emblée, pour la parité de la prime.

Novembre

• La CGT à l'ARC, demande la mise en place d'un Comité d'Entreprise. CROZEMARIE, le président de l'ARC, refuse, prétendant employer moins de 50 personnes. Il faudra l'intervention de l'Inspection du travail pour constater que l'ARC emploie 200 personnes environ et pour contraindre la direction de l'ARC à organiser les élections pour la mise en place de ce Comité. Le délégué syndical, sur poste CNRS, est remis à la disposition du CNRS par J. CROZEMARIE, furieux du revers qu'il a subi.

• Le collectif SNTRS-CGT des administratifs, lance une carte-pétition, adressée aux directeurs généraux du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA, *A même niveau de qualification, même rémunération !*

• Elections aux CHS INSERM :

ITA : Inscrits 2501, Votants 1637, Exprimés 1564, SNTRS-CGT 486 (31,1%) 21 élus, SGEN-CFDT 723 (46,2%) 33 élus, SNIRS-CGC 355 (22,7%) 11 élus.

Chercheurs : Inscrits 1510, Votants 887, Exprimés 846, SNCS-FEN 406 (48%) 21 élus, SGEN-CFDT 250 (29,6%) 13 élus, SNIRS-CGC 190 (22,5%) 6 élus.

1-15 décembre

Une quinzaine d'action est organisée par le SNTRS-CGT, avec un temps fort le 6 décembre, sur les statuts particuliers, l'emploi, le pouvoir d'achat et le budget 1985.

27 décembre

Le Statut particulier de titulaire des chercheurs et des ITA du CNRS est publié au Journal Officiel. Celui de l'INSERM est publié le 30 décembre. Sont exclus de la titularisation les personnels recrutés à mi-temps et les ex-ouvriers d'Etat.



Parmi les autres événements de l'année

• Il y a cette année 183 créations de poste de chercheurs au CNRS (53 à l'INSERM et 4 à l'INRIA) et 192 d'ITA (40 à l'INSERM et 6 à l'INRIA).

• L'IFREMER (Institut Français de Recherche et d'Exploitation de la Mer) est créé. Il résulte de la fusion du CNEXO (Centre National pour l'Exploitation des Océans) et de l'ISTPM (Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes). L'IFREMER est chargé de la connaissance et de la mise en valeur des ressources du domaine maritime, des industries de la mer et des échanges maritimes.

• La Cité des Sciences et de l'Industrie (CSI) est créée. La Cité a pour mission de rendre accessible à tous les publics le développement des sciences, des techniques et du savoir-faire industriel.

• Le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) est

créé. Le CIRAD a pour mission de contribuer au développement rural des pays tropicaux et subtropicaux.

• Election au Conseil d'Administration de l'INSERM :

ITA : Inscrits 2539, Votants 1513, Exprimés 1429, SNTRS-CGT 397 (28,2%), SGEN-CFDT 622 (43,5%), SNIRS-CGC 410 (28,7%).

• Le SNTRS-CGT compte 1755 adhérents.

1985

8 janvier

Après la publication des Statuts Particuliers, la CE du SNTRS déclare : « (...) Il aura fallu plus de 30 ans de luttes pour que les travailleurs scientifiques se voient reconnaître le droit à des garanties sociales et un emploi stable identique à celui de leurs collègues de la Fonction publique (...) la titularisation constitue un acquis précieux (...). L'action des personnels impulsée par le SNTRS-CGT tout au long des négociations, avec le SNCS-FEN et le SNPEN-FEN, a permis la prise en compte d'une partie de leurs propositions, en particulier : la reconnaissance des métiers de la recherche, des élargissements de carrières, malheureusement trop souvent limitées par les barrages de classes, l'institution d'une évaluation périodique des ITA (type suivi de carrière).

Sans sous-estimer la portée de ces avancées, elles ne suffisent pas, en elles-mêmes, à définir un cadre statutaire répondant, à la fois, aux revendications des personnels et aux nécessités d'une dynamique nouvelle de la recherche.

(...) La plupart des avancées revêtent un caractère paradoxal, parfois contradictoire. (...) Nous constatons que ce nouveau statut est loin de remplir toutes les conditions pour être l'instrument d'une recherche plus dynamique que M. PAPON appelle de ses vœux dans sa lettre aux personnels. Il s'agit d'un statut en deçà des aspirations exprimées lors du Colloque National de la Recherche ; ses avancées, marquées par la politique d'austérité, sont limitées. Pour le SNTRS-CGT il ne peut être question d'en rester là. Une nouvelle étape commence : celle de la lutte pour faire progresser tout ce qui n'a pas été pris en compte par le gouvernement.

17 janvier

La première réunion de personnels recrutés à mi-temps est organisée par les camarades du CDST.

24 janvier

Lors d'une journée d'étude sur le statut, le Bureau National annonce la création d'un *Collectif Mi-Temps*. Il tiendra sa première réunion le 31 janvier et le 12 février il organise une première AG. Soixante Mi-Temps y participent. Le *Collectif* exclusivement SNTRS-CGT au départ, s'élargira à des militants d'autres syndicats. Cependant son animation sera assurée par des militantes du SNTRS-CGT. Des *Collectifs* se mettront aussi en place dans plusieurs régions.

La lutte des Mi-Temps durera plus de deux ans. Le *Collectif* national se réunira 32 fois organisera 4 AG nationales et 5 manifestations vers le MRT et au siège du CNRS. Il obtiendra 12 entretiens avec le Ministère et la Direction du CNRS. Cette lutte est un succès : tous les Mi-Temps qui le souhaitent peuvent être titularisés. Ce choix sera fait par plus de 700 personnes sur les 824 concernées.

1er février

Une journée nationale d'action, avec AG au quai A. France (SNTRS-CGT, SNCS-FEN et SNPEN-FEN) sur les questions restées en suspend en matière statutaire et de rémunération. Les personnels présents « (...) pren-



SPÉCIAL STATUT

Déclaration de la commission Exécutive

Le décret relatif aux statuts particuliers des personnels du CNRS est enfin paru, rendant effective la titularisation prévue par le loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche.

Il aura fallu plus de 30 ans de luttes pour que les travailleurs scientifiques se voient reconnaître le droit à des garanties sociales et un emploi stable identique à celui de leurs collègues de la Fonction Publique.

De ce point de vue la titularisation constitue un acquis précieux, surtout si l'on se souvient que le statut « Agrain » se proposait de supprimer la garantie de l'emploi (abrogation de l'article 46 et mobilité forcée).

L'action des personnels impulsée par le SNTRS-CGT tout au long des négociations, avec le SNCS-FEN et le SNPEN-FEN, a permis la prise en compte d'une partie de leurs propositions, en particulier :

- la reconnaissance des métiers de la Recherche dans leur diversité et leur complémentarité,
- des élargissements de carrières, malheureusement trop souvent limités par les barrages de classes,
- l'institution d'une évaluation périodique des ITA (type « suivi de carrière »).

Sans sous-estimer la portée des CES AVANÇÉES, elles NE SUFFISENT PAS en elles-mêmes à définir un cadre statutaire répondant, à la fois, aux revendications des personnels et aux nécessités d'une dynamique nouvelle de la recherche.

Les personnels scientifiques et techniques étaient en droit d'attendre un statut réellement novateur qui mette un terme aux injustices liées des blocages de carrières, et de l'existence de corps distincts d'ITA et de Chercheurs. CE N'EST PAS LE CAS.

Malgré un cadre statutaire commun à l'ensemble des catégories, on constate le maintien d'une division archaïque entre Ingénieurs et Chercheurs, Techniciens et Administratifs.

Sans que l'on puisse sérieusement le justifier, le carrière d'un Ingénieur de haut niveau reste différente de celle d'un Chargé de Recherche et la carrière d'un Cadre Administratif diffère de celle d'un responsable d'équipe à qualification égale.

— Pour le SNTRS-CGT, il ne peut être question d'en rester là. Une nouvelle étape commence : celle de la lutte pour faire progresser tout ce qui n'a pas été pris en compte par le Gouvernement.

Dans l'immédiat le SNTRS-CGT appelle les personnels à s'informer auprès de ses militants, à renforcer le syndicat et à s'organiser pour :

... Combattre toute mise en cause des primes et obtenir la fin des discriminations pour les Administratifs.

... les transformations d'emplois nécessaires aux recrutements.

... l'intégration de tous les 2B/2D dans le corps des Assistants-Ingénieurs.

... la titularisation des mi-temps.

La plupart des avancées revêtent un caractère paradoxal, parfois contradictoire :

Ainsi au moment où les Ingénieurs et les Techniciens se voient enfin reconnaître le droit de publication, ils se trouvent évincés du Comité National au cours des sessions de printemps.

Au moment où la carrière des Techniciens supérieurs se trouve revalorisée par la création d'une catégorie d'Assistant-Ingénieur, ils n'en profitent que très partiellement.

Au moment où l'ensemble des personnels peut bénéficier du droit à la retraite, ils vont devoir se payer sans aucune mesure permettant de compenser le poids de l'érosion monétaire.

Alors qu'il était question de simplifier les carrières on passe de 22 catégories à 29 grades.

Enfin, alors qu'il était question de titulariser l'ENSEMBLE des personnels de la Recherche on rejette près de 1.200 personnes employées à mi-temps.

La reconnaissance des spécificités de la recherche reste trop limitée, sans doute en raison d'une évolution insuffisante de la capacité du Statut Général de la Fonction Publique à intégrer les mutations technologiques, mais aussi en raison d'un manque de volonté politique.

A cela s'ajoute une grave insuffisance des moyens d'accompagnement sans lesquels le statut ne peut atteindre l'efficacité qu'on lui prête :

— C'est le silence officiel sur le nouveau régime indemnitaire qui laisse craindre le pire : une baisse générale des rémunérations par la mise en cause des primes.

— C'est l'absence d'engagement précis sur la mise en œuvre d'un véritable plan de reclassement.

— Nous constatons que ce nouveau statut est loin de remplir toutes les conditions pour être « l'instrument d'une recherche plus dynamique » que M. Papon appelle de ses vœux dans sa lettre aux personnels.

— IL S'AGIT D'UN STATUT EN DEÇA DES ASPIRATIONS EXPRIMÉES LORS DU COLLOQUE NATIONAL DE LA RECHERCHE. SES AVANÇÉES, MARQUÉES PAR LA POLITIQUE D'AUSTÉRIÉTÉ, SONT LIMITÉES.

LA COMMISSION EXÉCUTIVE DU SNTRS-CGT
PARIS, le 8 Janvier 1985.

PRIX : 15 F

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

Le jour de la publication des textes d'application, pour le CNRS et l'INSERM, du statut cadre de titulaire des personnels de la recherche, regrettent que cette grande réforme ne soit pas aussi novatrice qu'elle aurait pu être et que les mesures d'accompagnement soient insuffisantes pour répondre aux besoins des personnels et de la recherche.

Ils exigent que la titularisation s'applique à l'ensemble des personnels des établissements et notamment aux travailleurs à mi-temps .et: aux contractuels de physique nucléaire (...) ».

12 février

Les personnels recrutés à mi-temps, réunis en Assemblée Générale (60 personnes), ont dénoncé leur exclusion du statut de titulaire. Ils revendiquent « *les mêmes droits pour tous, à savoir celui de pouvoir choisir la titularisation, quelle que soit la position professionnelle où l'on se trouve* ».

13 février

L'INAG est transformé en Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) et couvre désormais l'ensemble des activités du département TOAE.

18 février

Piotr SLOMINSKI, recevant la médaille d'or du CNRS, s'exprime sur la recherche : « *Certes la science appliquée est utile, elle est même plus difficile que la Recherche fondamentale. Son but étant clairement défini, il n'y a pas de moyen terme : l'avion vole ou il ne vole pas, le malade guérit ou il meurt. (Mais) la quête de la vérité, cette éthique de la connaissance objective dont Monod a parlé, est la pierre de touche de la liberté. Dans cette quête, le CNRS a joué, joue et doit continuer de jouer un rôle essentiel* ».

12 mars

La CE du SNTRS-CGT réagit à une résolution particulière de la CE du SNETP-CGT : « *Ce syndicat demande à la Confédération d'engager un débat dont l'objectif serait de créer partout où cela est souhaité par les personnels eux-mêmes, des syndicats CGT dans les établissements scolaires, universitaires, les centres de recherche. Nous ne contestons pas le droit au SNETP-CGT de conduire tous les débats qu'il entend mener dans le secteur qui est de sa responsabilité, mais nous nous interrogeons fortement sur le sens d'une démarche qui conduirait à décider au lieu et place de la CGT au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA, c'est à dire du SNTRS-CGT, du type de débat qu'il est nécessaire de conduire parmi les personnels de ces organismes. (...) Nous ne comprendrions pas que des pressions s'exercent, visant à contrarier la mise en oeuvre des orientations décidées par le congrès (du SNTRSCGT) ».*

13 mars

La cité des sciences et de l'industrie est inaugurée à la Villette.

15 - 16 mars

Alain MONTINTIN s'exprime au congrès du SNCS-FEN : « *Ce serait mal comprendre ou déformer notre objectif que d'imaginer que nous aurions décidé seuls que désormais les chercheurs doivent se retrouver à la CGT. Nous avons toujours refusé les démarches administratives. Nous continuerons de les refuser et, s'il le faut nous les combattons. C'est une question qui ne regarde que vous et nous ! Il n'est au pouvoir de personne de nous imposer notre conduite dans le champ de responsabilité qui est le nôtre. Quelle que soit l'évolution du mouvement syndical du CNRS, elle ne peut résulter que d'une démarche consciente et majoritaire des chercheurs comme des ITA. Nous sommes trop attachés à l'unité des salariés pour encourager des pratiques qui courraient à la division ou à l'affaiblissement du mouvement syndical au CNRS et à l'INSERM. Nous avons su ensemble, depuis 1978, résister à la tentative de la direction de la FEN qui persiste malgré vos condamnations successives à implanter le SNPTES-FEN au CNRS, parmi les ITA. Nous sommes persuadés que nous saurons ensemble nous opposer à toutes nouvelles tentatives d'où qu'elles viennent (...) ».*

21 mars

1200 personnes se sont rassemblées au siège du CNRS à l'appel du SNTRS-CGT, du SNCS-FEN du SNPCEN-FEN. Un rassemblement a lieu aussi à la Salpêtrière pour l'INSERM. Tous se retrouvent ensuite ensemble au Ministère de la Recherche. Des initiatives analogues se sont déroulées en province notamment à Toulouse, Bor-deaux, Grenoble, Marseille, rassemblant plusieurs centaines de personnes. Le SGEN-CFDT y appellera de façon séparée sur ses objectifs propres en raison de désaccords sur notre appréciation sur les mi-temps, l'intégration des 2B/2D en Assistants-Ingénieurs et les primes : « *tout n'est pas possible* », « *aucune chance d'y parvenir* ».

26 mars

Une nouvelle action a lieu au CNRS et au MRT lors de l'ouverture de la session de printemps du Comité National (appel du SNTRS-CGT, du SNCS-FEN, du SNPEN-FEN).

Mars

- Le SNTRS-CGT publie une étude prouvant, chiffres à l'appui, qu'il est possible en passant de contractuel à titulaire, sans argent supplémentaire¹⁵, d'assurer à tous une prime à 16% pour tous les ITA. Cela coûterait, au CNRS, 36 678 839 F de plus. Dans le même temps il ferait une économie sur les cotisations sociales de 51 266 532 F.

- La section de Montpellier décide unilatéralement de présenter, au deuxième tour des élections au CLAS, une liste UGICT dans le collège chercheur. Ils s'attireront la réprobation de toutes les instances de la CGT. Quelques semaines plus tard, après l'échec électoral de sa liste, la section parlera de *maladresse*, en ce qui concerne l'utilisation du sigle UGICT.

12 avril

CSN du SNTRS-CGT : Résolution du CSN sur le congrès de l'UGFF : « (...) Concernant la préparation du congrès de l'UGFF, le CSN considère que le mouvement syndical des fonctionnaires doit pouvoir s'enrichir de la diversité des situations qui caractérise l'ensemble des fonctions publiques.

A cet égard, le nouveau statut de la recherche titularisant près de 40 000 travailleurs scientifiques constitue un apport à la reconnaissance des spécificités et contient un certain nombre d'avancées qui intéressent l'ensemble des fonctionnaires : progrès dans la reconnaissance des qualifications, passage dans le cadre A des titulaires du BTS.

Sur la question des structures du mouvement syndical, le CSN donne mandat aux délégués du syndicat pour qu'ils expriment les orientations du 18ème congrès du SNTRS résumées dans l'amendement proposé au congrès de l'UGFF ».

29 pour, 2 abstentions, 2 contre.

Proposition d'amendement au congrès de l'UGFF (extrait) : « (...) Pour les organismes ou établissements disposant d'une relative autonomie et mettant en oeuvre une politique nationale, il est nécessaire de maintenir une organisation syndicale nationale jouissant de son autonomie pour définir, avec ses adhérents, une orientation CGT cohérente en regard de la politique de l'organisme ou de l'établissement, ainsi que des objectifs revendicatifs correspondants.

Le travail sectoriel ou dans des domaines d'activités spécifiques des fonctions publiques doit se poursuivre au plan national. Cela permet aux syndicats CGT influents dans ces secteurs de se retrouver pour y échanger leurs expériences et de faire jouer aux fédérations leur rôle de coordination des luttes. Il devrait en être de même au niveau local, départemental et régional ».

Le CSN précise les revendications à mettre en avant dans la poursuite de l'action engagée le 21 mars : « Intégration des ½ temps ; Intégration des 2B et 2D en Assistants-Ingénieurs ; Pas de remise en cause de la prime et son harmonisation entre les catégories ; reclassement de tous les personnels ; Conserver la cohérence et la représentativité du Comité National ». 30 pour, 2 abstentions.

15 au 19 avril

Au congrès de l'UGFF-CGT, le syndicat s'abstient sur l'orientation car il y a de la part de l'UGFF : « une insuffisance de l'approche des mutations liées à la décentralisation, une approche sans nuance, par l'UGFF-CGT, des prétendues inadaptations du syndicalisme CGT des fonctionnaires, une focalisation sur les réformes de structures syndicales au détriment de l'essentiel : la pratique syndicale, une restructuration syndicale ne tenant pas compte de la réalité syndicale, notamment dans la recherche ».

L'abstention sur le programme d'action tient au fait que l'amendement du syndicat, affichant les statuts particuliers comme éléments dynamiques favorisant la prise en compte des réalités de chaque secteur, celui sur la reconnaissance des qualifications et un autre visant à reconnaître le niveau BTS-DUT, dans la catégorie A fonction publique à l'image du corps des Assistants-Ingénieurs, ont été repoussés.

Le vote du syndicat contre le rapport d'activité est « du au manque d'appréciation sur la titularisation des personnels de recherche, les désaccords connus et exprimés par l'UGFF-CGT sur le contenu de nos propositions

¹⁵ Cet argent peut être pris sur l'économie de cotisations sociales sur les primes (51 266 532 F) en passant de contractuel à titulaire. Cela pour une dépense supplémentaire bien inférieure (36.678 839 F).

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

statutaires, au refus du corps des A.I. et à l'abstention sur ce sujet lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique, à la conduite des luttes et la pratique syndicale de la direction de l'UGFF-CGT ».

18 avril

« La non-titularisation des mi-temps : un scandale que nous ne saurions tolérer ! » Ainsi s'exprime le SNTRS-CGT, en appelant à assurer le succès de l'Assemblée Générale organisée par le Collectif des Mi-Temps.

14 mai

Une nouvelle initiative du collectif des mi-temps : une manifestation devant le ministère. 200 personnes y participent. Les différentes initiatives engagées par les Collectifs régionaux pendant la semaine du 7 au 14 mai, et plus particulièrement le rasserrblement du 14 mai en région parisienne, montrent que les mi-temps sont parvenus, avec l'aide sans réserve du SNTRS-CGT, à surmonter le handicap de leur dispersion.

17 mai

L'UGICT-CGT écrit au syndicat à propos du rapport d'Alain MONTINTIN, au CSN du syndicat : *« C'est avec une certaine surprise que nous avons pris connaissance du contenu du rapport introductif au CSN du SNTRS-CGT du 12 avril dernier, en ce qui concerne la manière dont tu interprètes ce que le Secrétaire Général de l'UGICT a eu l'occasion d'indiquer à votre délégation lors de la réunion commune avec l'UGFF et la FERC.*

En effet, le paragraphe qui suit l'extrait de sa déclaration à votre congrès, concernant la syndicalisation des chercheurs, laisse penser que la Confédération et l'UGICT seraient dans l'état d'esprit de prendre des décisions concernant le champ de syndicalisation sans l'accord de votre syndicat. Nous tenons à confirmer qu'à aucun moment Alain OBADIA n'a avancé une telle idée¹⁶».

13 juin

13 organisations de la CGT, de la CFDT, de la FEN au CNRS, à l'INSERM, à l'INRA, à l'ORSTOM et à l'Université appellent à une action *« Pour la Recherche »*. 200 personnes participent à des débats le matin à la Sorbonne et 1500 manifestent l'après-midi vers Matignon. Avec les rassemblements de province (Toulouse, Grenoble, Strasbourg, Annecy, Lyon, Bordeaux, Montpellier, Marseille), ce seront plusieurs milliers de personnes qui s'exprimeront ce jour-là. Les thèmes de cette action : développement des organismes publics et de l'emploi, salaires et primes, programmation des moyens de la recherche.

14 juin

Elections au CAES du CNRS (Collège Unique) :

Inscrits 26075, Votants 13387, Exprimés 13067, SNTRS-CGT - SNCS & SNPCEN-FEN 4282 (32,7%) 14 élus, SGEN-CFDT 4269 (32,6%) 13 élus, SNIRS-CGC 2492 (19%) 8 élus, FO 1512 (11,5%) 4 élus, SNPTES-FEN 517 (3,9%) 1 élu.

Commentaire du SNTRS-CGT : *« Pour la première fois ces élections ont lieu dans le cadre d'un collège unique. Les résultats font apparaître une faible participation (51,3%), une stabilité de la force intercatégorielle SNTRS-CGT, SNPCEN-FEN et SNCS-FEN avec 267 voix de plus et 0,4% qui la confirment comme première force syndicale au CNRS, une perte de 309 voix et 5,1% pour le SGEN-CFDT, et de 23 voix et 1,7% pour le SNIRS-CGC. Quant à FO qui ne présentait pas de liste dans le collège chercheur, aux élections de 82; il est difficile de comparer les deux résultats : dans l'absolu elle progresse de 501 voix et de 3,2 %. Le SNPTES-FEN, avec 3,9% pour la sixième fois consécutive ne parvient pas à atteindre le seuil des 5% qui confère la représentativité syndicale au CNRS¹⁷. Ce qui devrait inciter la direction de la FEN à renoncer au maintien du SNPTES.*

En plaçant la liste d'union en tête, à cette élection, les personnels ont exprimé leur volonté que l'action sociale soit gérée, sans esprit partisan, dans l'intérêt de tous. C'est pourquoi le SNTRS-CGT se déclare prêt à assumer toutes ses responsabilités dans la gestion du CAES, à la mesure des résultats du scrutin ».

23 juin

Le syndicat participe au Rassemblement National pour la Paix, à Paris.

Juin

Suite aux élections au CAES, le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN le SNPCEN-FEN, le SGEN-CFDT, le SNIRS-CGC et FO passent, entre eux, un accord de gestion pluraliste du CAES.

Juillet

¹⁶ Il ne l'a peut-être pas exprimée, mais avec Thérèse HIRZBERG, il l'a bien mise en oeuvre, un an, quatre mois et une semaine plus tard.

¹⁷ Sous le statut de contractuel l'élection déterminant la représentativité syndicale au CNRS est celle du CAES.

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

Le syndicat s'adresse à J. CROZEMARIE, président de l'ARC, pour lui rappeler que la participation d'un délégué syndical aux réunions du Comité d'Entreprise est on ne peut plus légale. Ce délégué CGT, rémunéré par le CNRS et travaillant à l'ARC, reçoit de nouvelles menaces de remise à disposition du CNRS.

13 août

Un texte est publié dans la presse, qui dénonce le danger de transport dans l'espace de la course aux armements. Il est signé par 13 000 travailleurs scientifiques.

13 septembre

Dans une lettre, M. CURIEN, ministre de la recherche, rapporte les dispositions arrêtées par le gouvernement en matière de primes de titulaires : reconduction du système précédemment applicable aux agents contractuels ; attribution au minimum de la prime des contractuels, diminuée des cotisations sociales ; amélioration pour les petites catégories ; maintien de l'indexation sur la valeur du point d'indice fonction publique.

16 septembre

A propos de l'action, la Commission Exécutive du syndicat indique que : « *La lucidité impose de bien mesurer que le compte n'y est pas quant au niveau des luttes nécessaires pour inverser le cours de la politique gouvernementale. Le mécontentement va grandissant mais ce qui prédomine encore chez la plupart des salariés qui avaient tant d'espoir en 1981, c'est le désappointement, voire la désaffection de l'action syndicale, dès lors que les conditions permettant de satisfaire les revendications ne sont pas perçues clairement. Les syndicats réformistes tels que la CFDT, la FEN ou FO qui ne cherchent que des solutions visant à accompagner la gestion de la crise, n'y contribuent pas, bien au contraire.*

Parmi les difficultés rencontrées, il faut sans doute ajouter la division des partis de gauche qui pèse incontestablement dans la tête des travailleurs (...). Les difficultés que nous avons rencontrées pour débattre massivement avec les travailleurs de ces questions en liaison avec leurs préoccupations les plus immédiates, doivent nous inciter à être attentifs à ne pas rester aux incantations dénonçant le plan triennal, mais bien à détecter très concrètement les effets dans les laboratoires de nos organismes, d'en discuter avec les personnels pour engager avec eux les initiatives appropriées (...) ».

A propos du Programme "Eurêka", la CE pense « *qu'il semblerait devoir être prudent sur l'analyse faisant d'Eurêka un pendant d'IDS (...) au contraire de la déclaration de la CE de l'UGICT, le 12 juillet¹⁸, qui semble plus centrée sur une prise de position idéologique délaissant complètement le terrain du défi technologique (...) et des enjeux posés : la maîtrise économique et donc politique ; l'aide aux pays en voie de développement ; les problèmes de la paix* ».

24-25 septembre

Le nouveau CNAS du CAES du CNRS, issu des élections, élit Gérard MANDVILLE président du CAES.

24 octobre

Une journée d'action interprofessionnelle est organisée par la CGT. Elle est l'occasion, notamment, d'un rassemblement de plusieurs milliers d'ingénieurs, cadres et techniciens à Beaubourg. ▶

28-29 octobre

Le CSN du syndicat, à propos des documents du 42ème congrès de la CGT, indique : « *Il s'agit de disputer au capital sa domination à la source même du profit en partant des aspirations des salariés et des tendances à la reconfiguration du procès de travail. On retrouve cette idée très brièvement dans le chapitre sur les "solutions à la crise" mais on sent une*



18 Il s'agit de la deuxième version de la déclaration de l'UGICT, la première n'était guère différente de celle du SNTRS-CGT, sur le même sujet.

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

difficulté à exprimer à la fois le champ du politique et du syndical comme s'il fallait distinguer la lutte immédiate de l'issue de la crise. Il faudrait pourtant que nous par-venions à nous extirper de toute espèce de référentiel politique, surtout après l'ex-périence de notre engagement sur le Programme Commun. Après tout, la relativisation du syndicalisme de la part d'un syndicat c'est risqué et dangereux parce que ça suggère que rien ne remplace un gouvernement fa-voable aux salaires, l'expérience récente est là pour témoigner des effets désastreux d'une telle ligne. Au contraire, le syndicalisme peut avoir un contenu anti crise et, par la même, permettre des évolutions politiques favorables mais tel n'est pas son but. Sa force, son indépendance, quelle que soit la nature du pouvoir, consti-tuent une garantie pour les salariés et une mise en garde pour ceux qui sollicitent leur suffrage. C'est selon nous, une des grandes leçons qu'il nous faut tirer de ces dernières années en France et ailleurs (...) Tout le monde doit se sentir bien à la CGT. On doit pouvoir aborder n'importe quelle question avec sa sensibilité sans encourir le risque d'être qualifié de réformiste ou de gauchiste ou d'autre nom d'oiseau. Il nous faut veiller à ce que cela soit partout la règle dans le SNTRS-CGT. (...) le fédéralisme qui repose sur une adhésion libre et vo-lontaire de chaque organisation ne peut être remis en cause sous peine de centralisme dont on sait déjà qu'il est un obstacle à la diversité et à l'expression des spécificités qui constituent la plus grande des richesses de la CGT.

Le dernier congrès de UGFF a traduit une très grande sensibilité des syndicats sur cette question et sur d'autres puisqu'il a conduit à ce que soient repoussés les projets de structures horizontales devant conduire selon nous à une super fédération de fonctionnaires (...). Il apparaît que cette structuration rampante se fera sans que la direction de UGFF n'intervienne pour rappeler les décisions du dernier congrès. L'indépendance syndicale c'est aussi la façon dont on tient compte de l'état de réflexion des syndicats et de leurs militants. Prendre en compte l'opinion d'un congrès et puis l'oublier quelques mois après serait une démarche risquée pour l'équilibre de la CGT et difficile à justifier. On peut affirmer que sur cette question comme sur la démarche générale (du SNTRS-CGT), il existe un large consensus dans notre syndicat ». C'est sur cette base, qu'Alain MONTINTIN intervient au congrès de la CGT.

Octobre

La direction du CNRS publie un Programme mobilisateur ITA. Pour le SNTRS-CGT, ce programme « se propose, entre autre, de pallier l'absence de création de postes (ITA) par un repyramidage et une redistribution des qualifications au moyen de la formation. (...) la suppression des petites catégories, sans réflexion sur les modes de prise en charge des (tâches) qu'elles assurent, risque d'aboutir à une utilisation massive des TUC ».

12 novembre

Des décrets prévoient l'application de la la PPRS pour les corps d'Ingénieurs et de Personnels Techniques titulaires du CNRS et de l'INSERM.

21 novembre

La C.E. du SNTRS-CGT, a débattu de la situation de blocage créée par la Direction du CNRS. Celle-ci, en effet a refusé toutes les négociations lors des réunions du mois de novembre portant sur les différents points du contentieux revendicatif (1/2 temps, rythme de titularisation, versement des rappels, primes, mesures d'accompagnement, intégration des 2B, 2D dans le corps d'AI, budget 86 etc...). La CE a dénoncé cette attitude inadmissible, elle a mandaté la délégation du SNTRS participant à la réunion du 22 Novembre avec la Direction pour lui signifier que cette situation ne pouvait durer et exiger des réponses aux questions en suspens. La mobilisation massive des personnels est indispensable. La CE « appelle les sections à réunir les personnels pour les informer et les appeler à exprimer par tous moyens (...) leur volonté de voir s'ouvrir de véritables négociations et satisfaire leurs revendications ». Elle appelle « à un rassemblement au Quai Anatole France à l'occasion de la prochaine réunion avec la direction, le 4 décembre ».

22 novembre

Compte tenu de l'intransigeance de la Direction lors des précédentes réunions, le SNTRS-CGT exigeait que l'ensemble des questions concernant les personnels soient examinées et soient négociées.

Mais la Direction devait persister dans son attitude pendant toute la réunion. Le SNTRS-CGT demandait alors une suspension de séance. A la reprise, Alain MONTINTIN, au nom de tous les syndicats présents (SNCS-FEN, SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SNPCEN-FEN, SNPRES-FO, SNIRS-CGC) fit la déclaration suivante : « 'Nous constatons qu'en l'état actuel des choses, aucune 'réponse n'a été apportée aux questions soulevées qui permette un règlement satisfaisant pour les personnels. Cette situaticn de blocage est inadmissible. En conséquence, et afin d'aborder les questions dans de meilleures conditions, nous demandons que la Direction

apporte à l'occasion de la prochaine réunion du 4 Décembre des réponses à ces problèmes immédiats et que s'engagent enfin de véritables négociations ».

A la suite de cette déclaration, le SNTRS, le SNPCEN, le SNCS et FO quittaient la réunion, le SGEN et le SNIRS restaient et continuaient la discussion.

24-29 novembre

Dans son intervention au 42^{ème} congrès de la CGT, Alain MONTINTIN indiquera que : « (...) Il ne suffit pas de développer les sciences et les technologies pour sortir le pays de la crise : elles sont une condition nécessaire mais pas suffisante. Elles ne se mettront pas automatiquement au service de la satisfaction des besoins sociaux et économiques. Ce n'est que par l'intervention consciente des travailleurs que les nouveaux moyens scientifiques et technologiques peuvent devenir des atouts essentiels d'une croissance économique fondée sur la satisfaction des besoins individuels et collectifs ; à l'opposé de la politique du CNPF mais aussi de celle du Gouvernement qui visent à imposer un modèle de développement où l'on justifierait l'austérité au nom de l'impératif technologique. Le chômage, le contenu et les conditions de travail et de vie face à l'introduction des nouvelles technologies font partie des grands problèmes économiques et sociaux vécus quotidiennement par des millions d'hommes et de femmes et qui réclament des solutions urgentes. (...) Ainsi se trouve posée directement l'intervention de la classe ouvrière dans les choix technologiques, au plan de leur définition comme de leur mise en oeuvre. (...) Il s'agit d'inverser le rapport des ouvriers aux technologies, de passer des technologies subies aux technologies choisies et maîtrisées par les travailleurs.

(...) Il n'est pas pensable que l'on persiste à concevoir des outils ou des procédés nouveaux sans intégrer la dimension humaine de leur mise en oeuvre et de leur maîtrise (...). Il est urgent que sur toutes ces questions de nouveaux rapports s'établissent entre la recherche et la production. Un processus doit se développer qui pousse au décloisonnement, qui rende la recherche aux hommes, pour qu'elle y puise sa pleine dimension sociale ».

4 décembre

200 personnes sont rassemblées par le SNTRS-CGT au siège du CNRS, pour faire cesser l'intransigeance de la Direction dans les discussions avec les organisations syndicales et les moyens pour satisfaire les revendications.

9 décembre

Election au CTP de l'INRIA, ITA :

Votants 217, exprimés 191, SNTRS-CGT 90 (47,12%), SGEN-CFDT 101 (52,88%).

12 décembre

Election au CA de l'INRIA, ITA :

Votants 203, Exprimés : 182, SNTRS-CGT 86 (47,25%), SGEN-CFDT 96 (52,75%).

16 décembre

En catimini, un décret (G. DUFOIX) fait passer les droits des assurés sociaux du domaine législatif au domaine réglementaire.

21 décembre

Un décret publié au Journal Officiel a modifié le code de la Sécurité Sociale. Il permet la remise en cause des principales avancées sociales depuis 40 ans. L'application de ce texte permet le transfert des mesures qui étaient du ressort du pouvoir législatif au domaine réglementaire. Presque toutes les dispositions légales qui prévoyaient concrètement l'âge d'ouverture du droit, la durée et le montant des diverses prestations n'auront plus à être votées, comme aujourd'hui, par le Parlement. Tout se fera par voie de décrets.

Parmi les autres événements de l'année

- L'Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS) est créé. Il a pour mission d'effectuer, faire effectuer ou évaluer toutes recherches et tous développements technologiques consacrés à l'amélioration des systèmes et moyens de transports du point de vue technique, économique et social, de mener des travaux d'expertise et de conseil.
- A l'INSERM il y a 61 créations de postes de chercheurs (298 au CNRS) et 11 d'ITA (18 au CNRS).
- Un Plan Triennal, qui se traduira, selon le SNTRS-CGT, par « une stagnation dans les organismes publics de recherche, est publié par le Ministère de la Recherche ».
- L'ARC se débarrasse de tout le personnel syndiqué à la CGT. Il les transfère pour partie vers une filiale

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

informatique, le reste des personnels est muté à l'Association Claude Bernard (ACB), en fait à l'ICIG dans le service du Pr. MATHÉ, l'ARC versant les salaires des personnels à l'ACB jusqu'en 2005.

- Une sous-tendance de « *Unité et Action* » s'intitulant « *Pour un syndicalisme de lutte* » est créée dans le SNCSFEN et animée par des membres de l'ancienne direction du SNCS-FEN. Son action a eu tendance à refermer le SNCS sur lui-même au lieu de l'ouvrir sur la perspective d'un syndicat intercatégoriel. Le moins que l'on puisse dire est qu'elle n'a pas permis un débat serein sur cette question. Elle a bénéficié un temps du soutien logistique du SNTRS-CGT.

- Le SNTRS-CGT compte 1524 adhérents.

1986

1^{er} janvier

Jacques AUDIN est le nouveau trésorier national du syndicat. Il remplace Jean-Pierre RICCIO, qui reprend une activité professionnelle, après 14 ans d'activité et de responsabilités au niveau national du syndicat.

6 janvier

La CE du SNTRS-CGT débat des difficultés rencontrées dans l'activité du syndicat : « *Quelles sont nos difficultés ? L'essoufflement des militants (...) du fait de l'érosion lente mais continue de nos effectifs depuis 1978 est réel.*

(...) Difficultés aussi à prendre réellement en compte l'évolution sociale des catégories composant nos organismes et donc d'être à l'écoute de leurs préoccupations. (...) Il y a aussi la volonté délibérée de certains camarades, en désaccord avec l'orientation du syndicat, de cristalliser le débat au plan idéologique et de semer le trouble parmi les adhérents et les militants sur l'activité de la direction nationale du SNTRS-CGT. Nous ne pouvons pas faire l'économie de débattre de ces questions (...) pour remédier ensemble à ces difficultés et ainsi mieux faire face à nos responsabilités et contribuer à renforcer nos rangs ».

27 janvier

L'arrêté, fixant les branches d'activités professionnelles des corps d'ingénieurs et des personnels techniques du CNRS

30 janvier

Déclaration SNTRS-CGT : « *Le Gouvernement, contre l'avis majoritaire des organisations syndicales, a maintenu son **projet de loi sur l'aménagement du temps de travail**. Cette question nous concerne tous. C'est un projet dangereux. Il veut remettre en cause l'idée de garanties et de droits collectifs des travailleurs. Il ne vise pas à supprimer les heures supplémentaires pour créer des emplois, mais à ne pas payer, en partie, ces heures supplémentaires. Il vise également à supprimer l'indemnisation du chômage partiel. Tout cela conduisant à une diminution brutale des ressources des salariés ».*

Une journée d'action est organisée ce jour pour combattre ce projet.

31 Janvier

Le SNTRS-CGT organise une Journée d'Etude sur l'emploi scientifique.

Janvier

L'action des personnels conduit le ministère à débloquer 1205 transformations d'emplois, pour 1985 et 1986, pour l'intégration des ex 2B-2D en Assistants-Ingénieurs, au CNRS. Des moyens budgétaires sont dégagés pour une première vague de 350 titularisations de Mi-Temps, pour 1986¹⁹.

25 février

Après un débat nourri, le CA du CNRS repousse la proposition du Ministre de la recherche d'instituer un poste de Directeur Général Adjoint, par 12 votes contre, 4 abstentions et 3 pour.

12 mars

- La Cité des Sciences et de l'Industrie ouvre ses portes au public.
- Une lettre interministérielle ouvre enfin le droit à la titularisation des personnels recrutés à mi-temps. Elle prévoit que cette titularisation sera achevée au plus tard le 31 décembre 1988.

20 mars

¹⁹ Au bout du compte il y a plus de 700 titularisations à ce titre.

François Mitterrand désigne Jacques Chirac comme premier ministre, c'est la première expérience de cohabitation de la cinquième république.

22 mars

• Une manifestation rassemble des centaines de milliers de personnes à Paris pour la défense de la Sécurité Sociale, à l'appel de la CGT

• Elections au C.A. du CNRS (Collège unique) :

Liste d'Union SNTRS-CGT - SNCS-FEN - SNPEN-FEN : Richard VARIN, Marc OLLIVIER, Roger GENRE, Gabriel MOKOBODSKI.

Inscrits 25182 ; Votants 14597 ; Exprimés 14258 ; Liste d'Union 4515 (31,67%) 2 élus, SGEN-CFDT 4346 (30,48%) 2 élus, SNIRS-CGC 1829 (12,83%), FO 1585 (11,12%), Indépendants 1983 (13,91)%.

Commentaires : Une participation inférieure (57,97%) de près de 8 % aux mêmes élections de 1983 ; si elle a bien résisté dans des conditions difficiles, la liste d'Union n'en perd pas moins 2,3% et 709 voix ; le SGEN, quant à lui, perd 1,66% et 590 voix, alors que le SNIRS en perd 935 (soit 5,95%) ; La liste Autonome, soutenue par Qualité de la Science Française a bénéficié, pour l'essentiel, de cette perte de la CGC. En obtenant 13,9 % et 1090 voix supplémentaires, elle progresse de 8,1%. Ce résultat traduit un renforcement du courant élitiste et asyndical, auquel la campagne menée ces derniers mois contre le CNRS autour du livre de F. De CLOSETS a certainement contribué.

20 mars

La CE a propos des rapports difficiles avec l'UGFF-CGT indique : « *Que (le Bureau National du SNTRS-CGT) a posé la question de savoir si l'invitation de l'UGFF à créer des sections syndicales authentiques ou à transformer en véritable syndicat leur section constituait une nouvelle orientation par rapport à son congrès. Cette interrogation est légitime. (...) L'existence de divergences entre nos organisations remonte à plusieurs années.*

Elles portent sur des questions revendicatives ou d'organisations connues. Elles sont normales et ne devraient pas conduire la direction de l'UGFF à imaginer que le SNTRS-CGT mène une sorte de bataille sournoise ou agit par des pratiques de contrebande et encore moins qu'il développerait un certain nombre de positions manifestement contraires aux positions contraires à celles de la CGT ». La CE rappelle que : « lorsque l'UGFF a choisi de s'abstenir au Conseil Supérieur de la Fonction Publique sur le projet de statut des personnels des EPST malgré l'avis des syndicats concernés, de leur Fédération (FERC) et de l'UGICT, le SNTRS-CGT n'en a pas conclu que la position de l'UGFF était manifestement contraire aux positions de la CGT.

La seule bataille que le syndicat entend mener, est celle qu'il n'a cessé de mener après sa création, dans la CGT et avec la CGT, la bataille pour les revendications des travailleurs scientifiques et pour l'unité du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA. Il entend mener cette bataille avec l'appui de l'UGFF et de toute la CGT et souhaite n'avoir pour seule préoccupation que le succès de cette bataille ».

Mars

• Dans la campagne des législatives le GERUF²⁰, groupement de syndicats et de personnalités très marquées à droite, voire à l'extrême droite²¹, rend public les textes à abroger après les élections et ses propositions de réformes. Il veut la suppression de 36 textes (Lois, décrets, arrêtés), concernant l'Enseignement supérieur, la Recherche et la Santé, parmi lesquels le Décret-Cadre des EPST, le Statut CNRS, le statut des enseignants-chercheurs de l'Enseignement supérieur, la Loi hospitalière. Tous ces textes ont été promulgués de 1983 à 1985. Il propose plusieurs projets de loi, dont un texte concernant la recherche, dont l'exposé des motifs est clair : « *La recherche française, soumise à l'emprise bureaucratique d'appareils administratifs et syndicaux ne peut plus répondre aux exigences de la Nation malgré l'importance des moyens qui peuvent lui être attribués* ». Entre autres dispositions prévues dans ce projet, il y a : « *dissolution du CNRS, de l'ORSTOM et de l'INSERM, statuts de personnels mis en extinction, ITA et Chercheurs intégrés à l'Enseignement supérieur, abrogation de la LOP*».

²⁰ Groupe d'Etude pour la Rénovation de l'Université Française

²¹ Fédération Nationale des Syndicats Autonomes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Cercles Universitaires, Union Nationale Interuniversitaire-UNI, Michèle ALLIOT-MARIE, Jean FOYER, Yves DURAND, conseiller de Jacques CHIRAC, Jean DORST, Gérard MILHAUD, entre autres.

14 avril

Dans une déclaration du SNTRS-CGT : « *Un mois après les élections le nouveau gouvernement a précisé les grandes lignes de sa politique. Les objectifs sont clairement affichés : – plus de moyens pour le patronat (baisse de l'impôt sur les sociétés, de la taxe professionnelle, exonération des charges sociales, suppression de l'impôt sur les grandes fortunes etc.) –régression sociale sur fond de revanche: dénationalisation, remise en cause des droits sociaux, pression accrue sur le pouvoir d'achat des salariés – concessions à l'extrême droite fascisante et raciste dans le domaine de l'immigration et des droits de l'homme (mesures prétendument sécuritaires, contrôles d'identité renforcés, fichage des immigrés).*

En ce qui concerne la fonction publique, les conséquences de ces orientations profondément conservatrices, ne se sont pas fait attendre. Ses effectifs devraient être encore réduits de 1500 emplois (soit 6000 en 86). La décision de bloquer les salaires des fonctionnaires est déjà prise, avec la promesse d'un hypothétique rattrapage en fin d'année (...).

Le SNTRS-CGT appelle les personnels à agir massivement contre la remise en cause du potentiel de recherche publique (...). Le 29 avril, journée d'action dans la Fonction Publique à l'appel de la CGT, doit être un moment de cette mobilisation (...). ».

23-24 avril

La CE de la FERC-CGT dans une déclaration indique : « *(il faut) poser la question de la syndicalisation (des enseignants à la CGT) en d'autres termes qu'hypothétiques. Il nous faut démystifier le concept enseignant : ils peuvent comme les autres salariés adhérer à la CGT, voter CGT ».*

28 avril

Une réunion des personnels du Campus de Lille est organisée sous la présidence de Thérèse HIRZBERG. Notre camarade PONCHEL veut y participer : il en sera empêché et expulsé par la force par le responsable local du SNPESB-CGT !

Avril

Des annulations de crédits sont opérées par le gouvernement dans la Recherche Publique (-10% au CNRS, -16% à l'INSERM, -40% à l'ANVAR, -30% à l'AFME, -40% au Fonds de la Recherche, ...

12 mai

Le ministre DEVAQUET, qui s'était opposé aux projets du recteur Y. DURAND et du GERUF, décrète l'annulation de l'article 6 du décret du 27 juillet 1982 organisant les élections au Comité National. Il suspend, le 19 juin, les travaux du Comité National et donc du recrutement des chercheurs. Il met en place de Comités d'experts et décide l'utilisation de Contrats à Durée Déterminée comme substituts aux recrutements. Ces décisions seront jugées, quelques mois plus tard, comme abusives par le Conseil d'Etat.

13 mai

Des rassemblements et manifestations ont lieu au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA (appel SNTRS-CGT, SNPCEN-FEN et SNCS-FEN) contre les décisions ministérielles d'amputations budgétaires²² et pour les moyens et l'emploi. 600 ITA et Chercheurs sont rassemblés au Ministère pour se diriger ensuite vers l'Assemblée Nationale. Des rassemblements ont lieu également à Toulouse, Marseille, Bordeaux et Lyon.

20 mai

Election à la commission d'évaluation INRIA :

ITA : Inscrits 303, votants 212 (69,9%), exprimés 195, SNTRS-CGT 113 (57,36%), SGEN-CFDT 84 (42,64%).

30 mai

Le SNTRS-CGT appelle les personnels à se rassembler en délégations au siège du CNRS et les administrations déléguées, à l'occasion de la première réunion de la commission d'intégration de 2B-2D en Assistants ingénieurs (constitution initiale du corps des Assistants Ingénieurs). Une nouvelle initiative sera organisée le 4 juin.

10 juin

La titularisation des agents recrutés à mi-temps est engagée.

²² 3,2 milliards de francs dans la recherche et 10,3 milliards de francs sur l'ensemble des dépenses publiques.

15 juin

Le SNTRS-CGT participe au Festival de la Paix, pelouse de Reuilly à Paris.

19 Juin

Un communiqué SNTRS-CGT, SNCS-FEN et SNPCEN-FEN : « *Le Ministre de la Recherche, dans un communiqué de presse, annonce ce jour la suspension immédiate et définitive des travaux de toutes les sections du Comité National du CNRS et instances rattachées, comité de Programme, sections pluridisciplinaires, jurys de recrutement de chercheur et ITA. Le recrutement 1986 est interrompu et des postes de contractuels temporaires seraient proposés par des comités d'experts.*

Au delà de l'interprétation juridique, que nous contestons formellement, d'un arrêt du Conseil d'Etat²³, cette mesure extrêmement grave montre que le gouvernement tient la Communauté scientifique française dans le mépris le plus total. Le gouvernement n'hésite pas à engager la casse du CNRS et au delà, de tout l'appareil de Recherche du pays.

Le SNCS-FEN, le SNTRS-CGT et le SNPCEN-FEN appellent tous les personnels de Recherche à rejoindre l'action du 24 Juin. Seule la détermination sans faille des personnels peut faire renoncer aux orientations auto-ritaires du gouvernement en matière de Recherche ».

24 juin

• Un député de droite, J. FOYER, dépose un projet de loi visant à transformer le CNRS et l'INSERM en simples bailleurs de fonds et évaluateurs d'une recherche totalement intégrée à l'Université ou faite dans des Instituts Nationaux. Il prévoit également la mise en extinction du statut, l'affectation dans les Instituts ou l'intégration dans les corps de l'Enseignement Supérieur.

• Une Journée Nationale d'Action est organisée par le SNTRS-CGT, les syndicats CGT des autres organismes de recherche (sauf l'UNSES-CGT), le SNCS-FEN, le SNESup-FEN, le SNPCEN-FEN et le SNPTES-FEN sur le thème « *Ne laissons pas étrangler la Recherche publique* ». Le SGEN-CFDT appelle de façon convergente (désaccord sur l'appréciation du Plan Triennal et du budget 1986 et sur l'objectif de la manifestation (Matignon) jugé par lui comme inopportun). Plusieurs milliers de travailleurs de la recherche manifestent. A Paris ils sont 4000 à se rendre du Ministère de la Recherche vers Matignon. ►

25 juin

Une loi supprime l'autorisation administrative de licenciement.

Juin

• La Commission Exécutive du syndicat convoque un CSN pour le mois d'octobre (il sera retardé aux 17 et 18 novembre, afin de permettre un réel débat dans les sections du syndicat). Elle soumet un document au débat du syndicat qui aborde, outre la situation revendicative, la question de l'ouverture du champ de syndicalisation du SNTRS-CGT. Elle y propose notamment « *de conduire un débat dans la presse du syndicat jusqu'à la période du congrès (de 1987), d'ouvrir une tribune de discussion jusqu'à ce congrès, de rechercher avec le SNCS-FEN les conditions pour conduire ce débat avec les chercheurs tout en réaffirmant notre attachement au maintien et à l'enrichissement de notre concertation avec le SNCS* ».

Ce document aborde également les relations avec les instances de la CGT. Il indique notamment que dans le



²³ Suite à un recours d'un syndicat autonome concernant les élections aux sections du Comité National de 1983, qui annule celles-ci et par conséquent tous ses avis.

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

mouvement Fonctionnaire CGT, « le SNTRS-CGT a toujours été dans une situation particulière (...) en raison du statut original de contractuels du CNRS qui s'est rapidement étendu à l'ensemble des fonctions scientifiques et techniques des principaux établissements publics de recherche. L'existence de ce statut a permis d'apporter une réponse durable aux incertitudes qui pesaient à l'époque sur les personnels de recherche, mais en même temps il a constitué une pression contre le statut général dans la mesure où les gouvernants y ont vu l'opportunité de mettre en sommeil certains corps de fonctionnaires (comme ce fut le cas des titulaires de l'Université). (...) les luttes conduites par le SNTRS-CGT pour obtenir des garanties statutaires puis pour améliorer le statut de contractuel ont pu apparaître comme le renoncement à la titularisation, en même temps qu'un danger pour les fonctionnaires. Il en fut de même lorsque le SNTRS-CGT avec le SNCS-FEN s'est battu pour l'intégration des hors statut. (...). Si le SNTRS-CGT avait du s'en tenir à une attitude solidaire au sens strict nous n'aurions pas intégré un seul hors statut et nous n'aurions pas obtenu l'article 46 ».

• L'UGFF sans à aucun moment avoir, ni consulté, ni informé le SNTRS-CGT, s'adresse aux chercheurs du CNRS et de l'INSERM.

1^{er} juillet

Le gouvernement annule l'augmentation des retraites et pensions prévue ce jour.

11 juillet

Nouveau rassemblement en région parisienne devant le ministère de la recherche, à l'occasion d'une rencontre entre les syndicats et Y. DURAND (Conseiller Ministériel, promoteur de l'idée de dissolution du CNRS), à l'appel de dix syndicats CGT, FEN et CFDT de la recherche.

27 juillet

Le SNCS-FEN le SNTRS-CGT et le SNPCEN-FEN s'adressent au ministre DEVAQUET en s'en prenant « à son intention de décréter, en plein mois d'août, une réforme honteuse (...) qui conduit progressivement à réduire le CNRS à n'être qu'un bureau d'études commandité par telle ou telle industrie, ou une caisse nationale de la recherche contrôlée par quelques universitaires proches des allées du pouvoir ».

29 Juillet

Le Directeur Général du CNRS a chargé M. MORVAN, Directeur du Personnel, de remettre aux organisations syndicales les projets de décrets et d'arrêtés concernant le Comité National, après décisions prises fin Juin par le Ministre DEVAQUET. Ces projets prévoient la diminution du nombre d'élus (-1 pour les chercheurs B et -2 pour les ITA). Pour les ITA, seuls les Ingénieurs et les cadres administratifs seraient éligibles, les ATOS n'étant quant à eux ni éligibles, ni électeurs. Les syndicats seraient exclus de la commission électorale. Il n'y aurait plus qu'une seule session par an. Ceci entre autres remises en cause.

31 juillet

La loi sur la privatisation est votée, jusque là Mitterrand refusait de signer une ordonnance sur le sujet.

12 et 26 août

Des rassemblements sont organisés, par le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN²⁴, au CNRS pour exiger l'ouverture de négociations. Cela à l'occasion de la tenue du CTPC²⁵ qui était saisi des projets d'arrêtés et de décrets modifiant le Comité National.

Lors de la réunion du CTPC du 26 août, J. OMNES élu SNTRS-CGT déclare : « La réunion du CTP en plein mois d'août ne présageait rien de bon pour l'avenir du CNRS. L'examen des textes soumis à notre avis le confirme.

Alors que les maîtres-mots de nos gouvernants sont dé-



PAGE 2

LE SNTRS-CGT A CHANGÉ D'ADRESSE
NF. COTISATION 1 A JOUR...
ELECTIONS AUX C.A.P. = VOTES, FAITES VOTER POUR LES LISTES
PRESENTES PAR LE SNTRS-CGT.



PAGES 3-4
● CNRS = UNE REFORME
INACCEPTABLE !

PAGES 5-6

● REVENDEICATIONS ;
IMPOSITIONS DES NEGOCIATIONS !

PAGES 7-8-9-10
● QUEL SYNDICAT
POUR LES CHERCHEURS
ET LES I.T.A. ?

²⁴ Contacté par les deux syndicats, le SGEN-CFDT, n'a pas jugé « réaliste » d'envisager sa participation à une telle initiative.

²⁵ Initialement prévu le 12 août il a dû être reporté faute de quorum (seuls les représentants de la CGC acceptant de siéger).

réglementation, remise en cause des acquis sociaux, privatisation, compression des dépenses de l'Etat, (...) La recherche publique et particulièrement le CNRS sont touchés de plein fouet par cette politique (...). La présence d'élus des personnels dans les diverses instances d'évaluation et de prospective est un obstacle à de telles orientations qui conduiraient progressivement à réduire le CNRS à n'être qu'un bureau d'études (...). Le projet de loi déposé (...) par M. Jean FOYER par ailleurs co-auteur avec M. DURAND du projet de dissolution du CNRS présenté par le GERUF, en porte une nouvelle fois témoignage. L'interprétation délibérément maximaliste de l'arrêt du Conseil d'Etat vient à point pour satisfaire ces exigences. (...) le ministre a saisi l'occasion pour aller plus loin et remettre en cause les principes de fonctionnement démocratique du Centre. C'est bien cela qui caractérise les projets de décrets et d'arrêtés (...). Craignant sans doute que les innombrables protestations (...) ne s'amplifient, le ministre a choisi la précipitation en plein mois d'août.

Ces projets de textes qui modifient et mettent en cause le fonctionnement, la composition et le mode d'élection du Comité National ne reçoivent bien évidemment pas notre agrément. Pour l'essentiel ces textes portent la marque d'une démarche profondément anti-démocratique. (...) La définition cohérente d'une politique scientifique suppose la participation consciente de l'ensemble des catégories de personnels à son élaboration, de même qu'elle appelle des liens nouveaux (...) entre les travailleurs scientifiques et l'ensemble des forces vives de la Nation (...).

17 septembre

La FERC s'adresse au Secrétariat de l'UGFF-CGT pour dénoncer les tentatives pour créer sous le couvert de l'UGFF une Union Syndicale de Chercheurs : « (...) nous ne pouvons faire comme si les chercheurs n'étaient pas déjà organisés à la FERC-CGT (ORSTOM, INRA, IFREMER) et comme si, malgré nos divergences importantes sur certains points avec le SNTRS-CGT, celui-ci n'existait pas. (...) La politique du moindre mal conduit inéluctablement à l'impasse, celle de la terre brûlée, dans l'organisation syndicale, conduit au même résultat ». Elle alerte dès le lendemain le Bureau Confédéral.

23 septembre

Un communiqué de l'UGFF : « Une Union des Syndicats de Chercheurs et Assimilés du CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA et de la Fondation de la Recherche, l'USCA est en cours de constitution. Cette nouvelle organisation syndicale est affiliée à l'UGFF. Elle présentera des listes aux élections professionnelles des corps de fonctionnaires concernés.

Les questions de la Recherche et de la Technologie sont inséparables des grands enjeux économiques, sociaux et culturels. Elle implique plus que jamais l'intervention du syndicalisme confédéré CGT sur la base des intérêts convergents de toutes les catégories de salariés du secteur privé, public et nationalisé et de lutte pour les réformes portant réellement issue à la crise.

La présence de la CGT parmi les personnels chercheurs s'inscrit dans le développement de l'activité pour le rassemblement dans la lutte des fonctionnaires et agents publics pour la défense authentique de leurs revendications et du service public.

Elle est la traduction de la démarche offensive 42^{ème} Congrès pour une CGT prenant bien en compte l'évolution du salariat et des réalités de son temps ».

24 septembre

Nous ne prenons connaissance que ce jour, par un entrefilet dans *l'Humanité*, la création par l'UGFF d'une USCA (Union des Syndicats de chercheurs et assimilés). A noter qu'outre quelques dirigeants de la CGT et des forces extérieures au syndicalisme CGT, d'anciens dirigeants du SNCS-FEN sont à l'initiative de cette création²⁶.

26 septembre

Dans une lettre du Bureau National du SNTRS-CGT au Bureau Confédéral à propos de la création de l'USCA : « Cette décision, que nous désapprouvons, a été prise en dehors des principes élémentaires du fédéralisme et du débat démocratique qui prévaut dans notre Confédération.

Elle interpelle directement le SNTRS dans son secteur de responsabilité. Elle n'a fait l'objet d'aucun débat avec

²⁶ Ce groupe de militants, quand ils étaient encore au SNCS-FEN, après avoir été mis en minorité au congrès du SNCS en 1983 avaient créé une tendance U&A bis (prélude à la création de l'USCA). Ils ont eu, un temps (1983-1985), l'appui de la direction du SNTRS-CGT.

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

notre organisation, ni dans les instances statutaires de la FERC, ni à la CE et au bureau de l'UGFF, ni à la CE de l'UGICT, auxquelles notre organisation est affiliée.

(...) cette décision est d'autant plus incompréhensible que comme vous pourrez en juger, nous avons décidé en juin 1986 d'approfondir, à l'occasion d'un prochain Conseil Syndical National (17 et 18 Novembre), notre réflexion sur les conséquences, pour le mouvement syndical de lutte, des modifications intervenues au CNRS dans ses rapports avec la société, des évolutions dans la composition socioprofessionnelle des équipes et de leurs incidences sur les rapports de travail et la définition des politiques scientifiques.

Vous ne devez pas ignorer qu'une telle décision, prise dans ces conditions, provoque beaucoup d'inquiétude parmi nos adhérents et risque de porter atteinte à la crédibilité de la CGT dans nos milieux (...) ».

Le Bureau fédéral FERC : « (...) a été informé des conditions dans lesquelles se constitue une Union syndicale des chercheurs et assimilés du CNRS, INSERM, INRIA (annoncé par la presse le 24 septembre).

Sur la forme, Il constate que cette constitution a été menée sans aucun débat dans les instances des différentes structures concernées et en dehors de toutes les règles les plus élémentaires de la démocratie syndicale.

La direction fédérale et les syndicats de la fédération qui organisent une partie des salariés de ces secteurs y compris des chercheurs, ont été mis complètement à l'écart de ces initiatives (...).

Ce sont des méthodes bureaucratiques inacceptables à la CGT. Se réclamer du 41ème congrès dans ces conditions n'a plus de sens.

La FERC exige qu'une discussion approfondie ait lieu au sein des instances de l'UGFF sur les méthodes de travail, la pratique syndicale, la conception d'une direction syndicale à partir des pratiques en cours et non des théories. Il est urgent d'adapter ces pratiques à nos principes.

(...) cette initiative s'appuyant sur l'ancienne direction du SNCS-FEN ne peut apparaître dans le milieu de la recherche que comme une opération scissionniste de nature "politicarde". Elle ne peut que discréditer les initiateurs d'une telle opération et plus grave encore, la CGT dans ce-milieu.

Le Bureau fédéral estime que la syndicalisation des chercheurs à la CGT comme d'ailleurs celle des enseignants mérite beaucoup mieux (...) ».

29 septembre

La CE du SNTRS-CGT, est réunie en urgence. Reprenant les arguments du Bureau National, elle ajoute : « (...) La CE du SNTRS-CGT approuve la Fédération qui indique, notamment, dans une lettre adressée (le 26 septembre) au Bureau Confédéral que la méthode qui consiste à organiser dans le plus grand secret une OPA sur une catégorie de salariés qui relève de plusieurs structures pour tenter d'imposer par le fait accompli son point de vue, est totalement contraire aux pratiques démocratiques qui doivent être la règle de vie dans notre organisation (...).

Elle rappelle que : cette question est en débat dans le SNTRS-CGT depuis 1978, année au cours de laquelle une note —restée sans réponse— était adressée au Bureau Confédéral par l'entremise du Secrétariat de l'UGICT (à propos de l'implantation du SNPTES-FEN au CNRS et des conséquences que cela aurait sur le mouvement syndical) (...) ». et que « il n'est au pouvoir de personne d'autre que ses adhérents, d'imposer au SNTRS sa conduite dans son champ de responsabilités ».

La CE « appelle les adhérents à repousser sans concession toutes les tentatives de division d'OU QU'ELLES VIENNENT et à tout .ettre en oeuvre pour rassembler massivement les personnels dans l'action pour s'opposer avec succès aux menaces qui pèsent sur le CNRS et l'INSERM et faire aboutir leurs revendications ».

La CE insiste également sur la nécessité « de ne pas accepter la politique du fait accompli ». Le CSN des 17 et 18 novembre fera sienne la déclaration de la CE du SNTRS-CGT. La FERC sera la seule instance de la CGT, avec la CGT-INRA, à condamner cette opération.

Septembre

La CGT, confédération la plus représentative parmi les salariés de France, n'a plus de représentant au conseil d'administration du CNRS.

1^{er} octobre

Henri KRASUCKI à la CE confédérale à propos de l'unité d'action et de la manière de faire en ce domaine : « // n'est pas nécessaire, pour garder les yeux ouverts et parler vrai, d'être agressifs (...) le franc-parler doit être conçu comme un élément normal d'une attitude active, ouverte, audacieuse et non comme une sorte de préalable paralysant et glacé ».

Nous noterons que ces fortes paroles, empreintes d'un bon sens que nous partageons, ne semblent pas avoir la

moindre valeur lorsqu'il s'agit de la situation syndicale dans la CGT et particulièrement au CNRS et à l'INSERM.

6 octobre

La confédération, par le biais d'une déclaration du bureau de l'UGICT —qui s'y reprend à deux fois— reconnaît l'USCA, considérant que « *sa création est un fait* ». C'est en tout cas ce qui est dit officiellement à l'époque²⁷.

Le Bureau Confédéral ne daigne même pas répondre à une demande de rencontre formulée immédiatement par la CE du syndicat. Les demandes suivantes n'auront pas plus de succès. Dans sa déclaration l'UGICT indique : « (...) *il convient maintenant de tout mettre en oeuvre pour assurer le développement maximum du processus de syndicalisation engagé. (...) (il) entend développer tous les efforts indispensables pour aller dans ce sens (et) prendra les initiatives nécessaires pour créer les meilleures conditions de discussion et de conviction des organisations CGT concernées* ».

Le SNTRS-CGT est sollicité pour débattre de la mise en oeuvre d'une décision antidémocratique installant une organisation en concurrence avec lui et remettant en cause son existence propre !

20 octobre

Le bailleur du SNTRS-CGT ayant mis fin au contrat de location, le siège du syndicat est transféré de l'avenue d'Italie à Paris, à la rue de Chevreuse à Orsay (sur la faculté d'Orsay).

21 octobre

Un rassemblement est organisé (SNTRS-CGT, UNSES-CGT, SNCS-FEN, CGT-INRA, SNPEN-FEN et SGPO-CGT) devant le ministère. Plus de 800 personnes y participent. Une partie d'entre elles se rendent ensuite à une manifestation organisée par la CGT pour la défense du service public et de ses moyens. Des rassemblements ont lieu aussi à Toulouse, Marseille, Bordeaux, Grenoble.

31 octobre

La FERC dans une lettre à l'UGICT, à propos d'un tract de l'USCA intitulé « La CGT présentera ses listes aux CAP du CNRS, le complot pour l'exclure a échoué » : « *Sans vouloir donner de leçon sur la forme, l'auteur de ce pamphlet serait bien inspiré d'employer un langage plus adapté à ce que sont les chercheurs, et le style "Zorro est arrivé" ne nous paraît pas la meilleure formule pour développer la CGT dans ce milieu* ».

6 novembre

Le Bureau National du SNTRS-CGT appelle tous ses adhérents à répondre nombreux à l'appel lancé par la CGT protestant contre la venue en France de Pieter BOTHA premier représentant du régime d'Apartheid qui règne en Afrique du Sud. Il les appelle à exprimer leur solidarité au peuple Sud-Africain dans sa lutte contre l'apartheid et à participer massivement à la Manifestation de protestation.

7 novembre

Le bureau national publie deux 4 pages, à l'adresse de toutes les catégories de personnels. Le premier : *CNRS, une réforme inacceptable !* Le syndicat affiche son refus de la politique de restructuration du CNRS, qui ferait perdre à l'organisme la maîtrise de sa politique et aurait des conséquences sur les personnels. Il appelle à la mettre en échec et rappelle ses propositions revendicatives en matière de carrière, d'emploi, de titularisation des mi-temps, de retraites, de primes et de pouvoir d'achat.

Dans le second, intitulé *Quel syndicat pour les chercheurs et les ITA ?* nous lisons : « *Le SNTRS-CGT a en permanence combattu tout ce qui peut porter atteinte à la qualité de ses liens avec les chercheurs et nuire à l'image de la CGT : c'est pourquoi il a condamné sans ambiguïté la création d'une Union Nationale des Syndicats de Chercheurs et Assimilés au nom de la CGT. Les chercheurs et au-delà, tous ceux qui sont attachés à une conception démocratique du syndicalisme de classe ne doivent pas confondre la CGT avec ceux qui viennent de la caricaturer aussi grossièrement.*

Nous pensons qu'il existe une autre perspective que le repli sectaire dans un syndicat minoritaire et catégoriel ou que la culture d'une identité corporatiste au sein du syndicalisme réformiste. Chercheurs et ITA doivent travailler ensemble à la construction d'un grand syndicat de masse et de classe. Depuis des années, le SNTRS-CGT s'est exprimé en faveur du dépassement de l'Accord de Concertation. Lors de son dernier congrès (1984) il s'est déclaré en situation de pouvoir prétendre à syndiquer les chercheurs, en faisant de la conviction le moyen essentiel pour parvenir à cet objectif. Ce qui vient de se passer ne nous conduit pas à renoncer à cette

²⁷ Aujourd'hui nous savons qu'il s'agit d'une opération montée par la Secrétaire Générale de l'UGFF (Thérèse HIRZBERG), le Secrétaire Général de l'UGICT (Alain OBADIA) et des membres du Bureau Confédéral (dont Louis VIANNET) !

démarche. Le SNTRS-CGT entend travailler à définir une perspective syndicale nouvelle avec tous les personnels.

Dans un moment où se profilent les grandes manoeuvres politiques, avec toutes sortes d'OPA en direction du mouvement syndical dont la caractéristique principale est la volonté de constituer un grand front réformiste, ITA et chercheurs peuvent apporter une réponse originale au sein d'un grand syndicat CGT de la recherche. Il ne peut se construire malgré les intéressés, ni contre eux, mais avec eux. Dans cet esprit la CE du SNTRS-CGT a convoqué un CSN afin d'ouvrir cette question parmi les personnels. C'est pourquoi nous invitons chercheurs et ITA à se rencontrer pour travailler ensemble à dégager cette perspective et lui donner le caractère d'un grand débat de masse, c'est à dire démocratique, public et hors des pressions d'où qu'elles viennent. Cette démarche nécessaire n'a de sens que si elle se conjugue avec le renforcement de notre action commune contre la politique de liquidation de la recherche publique conduite par l'actuelle majorité ».

Les pressions de toutes sortes feront que ce second 4 pages sera mal et insuffisamment diffusé au-delà des adhérents du syndicat.

17/18 novembre

Le CSN du SNTRS-CGT, « approuve la déclaration de la CE qui condamne la création de l'USCA, désapprouve les conditions dans lesquelles cette organisation a été créée, sans débat, mandate la direction du syndicat pour agir dans la CGT pour que soient respectées les conditions du débat démocratique ainsi que les règles du fédéralisme, invite l'ensemble des chercheurs et des ITA (...) sans aucune exclusive, à se rencontrer pour travailler ensemble à dégager la perspective tracée par le SNTRS-CGT d'un grand syndicat CGT dans (nos) organismes et appelle l'ensemble des sections locales du syndicat à développer sans attendre ce débat de masse, démocratique et public, dont la presse du syndicat se fera l'écho jusqu'au prochain congrès et dont la C.E. fera régulièrement le point ». Voté par 35 voix pour, 2 contre et 5 abstentions.

22 novembre-8 décembre

Un projet de réforme universitaire (Alain Devaquet) déclenche un mouvement étudiant et lycéen aussi massif qu'inattendu. A la fin d'une manifestation la répression policière sauvage fait un mort : Malik Oussekiné.

24 novembre

Une rencontre du SNTRS-CGT avec l'UGICT et l'UGFF a lieu²⁸. Au cours de cette rencontre le Secrétaire Général de l'UGICT fait des propositions et une remarque : « 1) partir du fait qu'il y a divergence sur la manière dont s'est enclenchée la syndicalisation des chercheurs, 2) aller au terme le plus bref possible vers la constitution d'une CGT aussi adaptée que possible aux besoins des personnels et cohérente sur la base des orientations du 42^{ème} congrès confédéral, 3) rester ancré sur la réalité existante aujourd'hui avec : le SNTRS-CGT, ce qu'il est et ce qu'il représente en précisant qu'il n'était pas question que l'USCA syndique les ITA, l'USCA qu'on ne demande pas au SNTRS-CGT de reconnaître et à qui on ne demande pas de se saborder, 4) chacun essaie de se placer dans l'état d'esprit visant à dépasser les cristallisations et la passion pour vivre ensemble, 5) ouvrir un grand débat. Celui-ci devant, selon A. OBADIA, se fixer l'objectif évoqué en 2)". La remarque du Secrétaire Général de l'UGICT porte sur la "nécessité de remodeler le syndicat national vers des syndicats d'établissements avec les coordinations nécessaires ».

Au cours de cette rencontre nous avons entendu de Th. HIRZBERG les propos suivants, sur la syndicalisation des chercheurs : « Deux solutions étaient possibles : avoir le débat avant, au risque de rester cloués au sol ou bien faire débattre ensuite, c'est la deuxième solution que nous avons choisie (...) l'UGFF considère n'avoir pas fait acte de division (...) les principes s'appliquent en étant réalistes et lucides (...) la création de syndicats catégoriels n'est qu'une étape ».

En réponse à tout cela le Bureau National du syndicat s'en tient à la position définie par la CE et le CSN : elle vaut réponse à ces propositions.

Avec le recul du temps nous pouvons dire que l'attitude des instances de la CGT est constante : elle n'exige rien de ceux qui ont été, pour une partie importante, à l'origine du conflit : les dirigeants de l'UGFF et de l'USCA. Par contre, que de demandes, d'exigences vis-à-vis des instances du SNTRS ! On lui demande notamment de cesser d'être un syndicat national et d'abandonner ses orientations définies en congrès²⁹.

²⁸ Voir le compte rendu SNTRS publié dans le SNTRS Info n°1 de 1987

²⁹ On a même osé explicitement demander un peu plus tard, à Annick KIEFFER et à Jean OMNES, de transgresser les orientations et les statuts du syndicat ! au nom d'un prétendu intérêt supérieur de la CGT !

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

Des camarades du syndicat pensent —avec juste raison— que, parmi ceux qui ont oeuvré à la création de l'USCA, beaucoup n'avaient pas la volonté d'implanter la CGT chez les chercheurs du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA, mais poursuivaient des buts moins avouables, comme déstabiliser la FERC qui avait décidé de s'engager dans la syndicalisation des enseignants de toutes catégories et, aussi, remettre en cause la direction du SNTRS-CGT, voire même l'existence du syndicat. Beaucoup dans cette affaire ont joué aux apprentis sorciers. Espérons que cela servira d'exemple à ne plus suivre.

Novembre

Le gouvernement décide un certain nombre de mesures qui mettent en cause le système de protection sociale. Il s'agit notamment de : La révision de la liste des 25 maladies prises en charge à 100%, des critères de sévérité sont introduits (maladie de Parkinson "sévère" par exemple). La suppression de la "26^{ème} maladie" (maladies qualifiées de longues et coûteuses ne figurant pas sur la liste des 25). Ces deux mesures ont été approuvées par la CFDT, FO, la CGC, la CFTC et la Fédération de la Mutualité Française – La limitation du remboursement à 100% au traitement de la maladie pour laquelle l'exonération a lieu – La suppression de la franchise postale – La suppression de l'exonération du ticket modérateur en cas d'arrêt de travail de plus de 3 mois – La suppression de la prise en charge des médicaments remboursés à 40% pour les personnes bénéficiant de l'exonération du ticket modérateur – La modification de la période de référence pour le calcul des indemnités journalières (3 mois au lieu d'un mois auparavant) – Le relèvement du forfait hospitalier à 25 Francs – La suppression du remboursement des vitamines sauf pour les vitamines B12 et D.

2 décembre

A propos de la convocation du CTPC du CNRS de ce jour, une lettre au ministre de la recherche : « *Les organisations syndicales représentant toutes les catégories de personnels du CNRS, chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs, constatent le refus de la direction générale du CNRS de toute négociation sur le projet de décret portant tant sur la réforme du CNRS que sur celle du Comité National de la recherche scientifique.*

Elles ont donc refusé de siéger, ce jour, au CTPC du CNRS. Ces réformes engagent l'avenir du CNRS et celui de la coopération avec les universités, les autres organismes de recherche ou les entreprises. Compte tenu de l'importance de l'enjeu, les organisations syndicales signataires ont l'honneur de vous demander instamment l'ouverture de négociations sur ce projet de décret avant tout examen par les instances statutaires »

Les élus des syndicats refusent à nouveau de siéger au CTPC reconvoqué le 5 décembre.

4 décembre

Une action contre la réforme du CNRS est organisée au siège du CNRS, exigeant la fin de l'autoritarisme et de l'élitisme et l'ouverture de négociations sur la réforme de l'organisme et le contentieux revendicatif.

6 décembre

Le SNTRS-CGT appelle au soutien de la lutte des étudiants. Ce jour une manifestation massive est organisée, au cours de laquelle Malik OUSSEKINE trouvera la mort, matraqué par des policiers (ceux-ci ne subiront que des condamnations avec sursis), de nombreux autres étudiants seront blessés, parfois très gravement.

12 décembre

Le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN, le SNPEN-FEN, le SGEN-CFDT et le SNPRES-FO lancent un « *Appel aux personnels du CNRS* », dénonçant la politique menée au CNRS et le projet de réforme le concernant, ainsi que le refus de négocier, l'arrêt des recrutements sur postes de titulaire et le blocage des carrières. Ils appellent à préparer l'action unie pour le retrait du projet de réforme du CNRS, l'ouverture de négociations et l'obtention des moyens et emplois nécessaires au développement du CNRS et à la reconnaissance des qualifications. Ils proposent une action pour la 2^{ème} quinzaine de janvier 1987.

15 décembre

A l'occasion de la 1^{ère} réunion de la commission d'intégration des 2B-2D à l'INSERM, le SNTRS-CGT appelle le personnel à venir réclamer les moyens pour que tous les 2B et 2D reconnus AI soient intégrés dans ce corps.

30 décembre

Suppression de l'impôt sur les grosses fortunes rétabli en 1988 sous le nom "impôt de solidarité" sur la fortune.

Décembre

Elections aux CAP du CNRS :

• **CAP ITA** : Inscrits 12759, Votants 6975, Exprimés 6781, SNTRS-CGT 2064 (30,44%) 11 élus, SGEN-CFDT 2326 (34,30%) 12 élus, SNTRS-CGC 1317 (19,42%) 7 élus, FO 807 (11,90%) 1 élu, SNPRES-FEN 269 (3,97%).

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

• **CAP Chercheurs** : Inscrits 9029, Votants 5149, Exprimés 5004, SNCS-FEN 2273 (45,42%) (élus, SGEN-CFDT 1443 (28,84%) 2 élus, SNIRS-CGC 1010 (20,18%) 3 élus, FO 134 (2,68%), USCA 144 (2,88)%.

Parmi les autres événements de l'année

- Le Centre d'Etudes de l'Emploi (CEE) (issu de l'INED), est constitué en établissement public autonome. Ses recherches visent à éclairer l'action des pouvoirs publics et des acteurs économiques et sociaux sur l'évolution de l'emploi en liaison avec l'évolution des marchés et des technologies, sur les politiques publiques d'emploi, sur le fonctionnement du marché du travail et sur la situation et les comportements de la population active.
- Il y a 244 créations de postes ITA au CNRS (dont 107 pour la titularisation des mi-temps) et 44 à l'INSERM. Il y a 300 créations de postes de chercheurs au CNRS et 70 à l'INSERM.
- Au cours de l'année, 560 recrutés à mi-temps ont été titularisés. Il reste encore 325 personnes à titulariser.
- Une campagne anti-CNRS se développe dans les médias et notamment dans le *Nouvel Observateur* et à l'émission *Droit de réponse* qui pose la question : "faut-il brûler le CNRS ?" reprenant les attaques de François de CLOSETS sur la *syndicatie*. Campagne à laquelle la direction du CNRS ne réagira pas.
- Après une lutte de deux ans, tous les recrutés à mi-temps qui le souhaitent sont titularisés.
- Dans une circulaire UGICT non datée (Juin ?) consacrée au budget de la recherche, au pouvoir d'achat et à l'emploi dans les EPST, la direction du SNTRS-CGT a implicitement le droit au qualificatif de *réformiste*.
- Le SNTRS-CGT compte 1447 adhérents.

1987

22 janvier

Le SNTRS-CGT, le SGEN-CFDT, le SNCS-FEN, le SNPCEN-FEN et le SNPREEES-FO appellent à un rassemblement au Quai A. France et à une manifestation vers le ministère de l'Education Nationale, pour le retrait du projet de réforme du CNRS, de véritables négociations, les moyens et les emplois nécessaires. 250 personnes se rassemblent à Paris et des assemblées et rassemblements ont lieu à Strasbourg, Marseille, Grenoble, Toulouse, Lyon, Bordeaux.

25 janvier

Une puissante manifestation a lieu à Paris, à l'appel de la CGT seule, pour la défense et l'amélioration de la Sécurité Sociale et des retraites.

29 janvier

Election au Conseil scientifique de l'INRIA :

ITA : Inscrits 311, votants 200 (64,3%), exprimés 179, SNTRS-CGT 109 (60,89%), SGEN-CFDT 70 (39,11%).

4 février

Dans une lettre ouverte du SNTRS-CGT, du SNCS-FEN, Du SNPCEN-FEN, du SGEN-CFDT et du SNPREEESFO, à M. Serge FENEUILLE, Directeur Général du CNRS : « *Vous avez encore manifesté (votre) mépris le 22 Janvier 1987. Après avoir convoqué les organisations syndicales pour leur remettre un projet de règlement intérieur du Comité National et les inviter à prendre la parole, vous leur avez répondu en levant la séance !*

Il ne semble pas que votre comportement soit compatible avec le préambule de la décision de 1983 concernant le droit syndical au CNRS : "le CNRS tient à rénover et accroître les droits syndicaux afin d'associer plus étroitement encore ses personnels à la mission de développement scientifique que lui a confiée le gouvernement. Au niveau national, régional ou local, les autorités responsables se prêteront de la manière la plus large à la concertation" (...).

Avec les personnels nous réaffirmons l'urgence d'engager des négociations sur l'ensemble du contentieux revendicatif et sur l'avenir de l'organisme. Nous voulons discuter de tous ces points et établir des relations qui soient en rapport avec le rôle des personnels et les missions du grand organisme scientifique qu'est le CNRS (...). ».

6 février

Dans la réponse à un courrier d'A. OBADIA, Secrétaire Général de l'UGICT-CGT, daté du 28 janvier, la CE du SNTRS indique que : « (...) Concernant, " la question du dépassement de la forme syndicat national pour placer le centre de gravité du syndicalisme CGT au niveau de chaque établissement " dont il est fait mention dans la

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

lettre d'A. OBADIA, la CE du SNTRS-CGT rappelle que le 18ème Congrès du syndicat a déjà apporté une réponse à cette question et qu'il s'agit là d'un débat d'orientation dans lequel tous les adhérents du syndicat auront à donner leur point de vue à l'occasion du 19ème Congrès du SNTRS qui se tiendra vers la fin de l'année 1987.

Cela étant, la CE du SNTRS-CGT entend consacrer tout ses efforts au déploiement de l'action des personnels pour leurs revendications et pour le développement du CNRS, de L'INSERM, et de l'INRIA, en concertation avec le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN.

Les résultats des récentes élections aux CAP du CNRS qui traduisent une progression de plus de 5 points du SNTRS CGT, par rapport à 1983, constituent un encouragement pour continuer dans ce sens ».

Voté par 20 pour, 1 contre et 1 abstention

13 février

Le Conseil d'Etat, annule la décision du ministre DEVAQUET (juin 1986) de suspendre les travaux du Comité National.

Février - Novembre

Une crise a lieu au sein de la direction du syndicat. Elle laissera des traces chez les militants. Elle tenait, à la fois à des questions de tactique syndicale et de fonctionnement du Bureau national. Le congrès suivant permettra de réduire une partie des divergences et surtout de dépasser la tension créée.

3 mars

Le SNTRS-CGT adresse un courrier à M. Feneuille, Directeur Général du CNRS pour demander l'ouverture de négociations sur l'ensemble du contentieux revendicatif : l'emploi, le reclassement, les concours et leur préparation, les changements de grade, la sélection professionnelle, l'évaluation périodique, les assistants ingénieurs, la mobilité, la titularisation des mi-temps, la retraite, les primes, l'indemnisation des horaires décalés, les actions sociales, les accident du travail et la commission de réforme, la médecine du travail.

8 mars

A l'occasion de la réunion de la Commission Mobilité, le Collectif mi-temps a appelé à manifester au siège du CNRS. Cinquante personnes ont répondu à cet appel. Une entrevue a été obtenue avec la Direction du Personnel qui se refusait, depuis des mois, à toute discussion sur ce sujet.

15 mars

Le SNTRS-CGT se joint à l'appel à manifester pour le retrait du projet de réforme du code de la nationalité.

20 mars

Le Conseil d'Etat annule les élections au Conseil Scientifique du CNRS (qui avaient eu lieu en juin 1983 !), à la demande du Syndicat Autonome des Enseignants de Médecine.

22 mars

Une manifestation est organisée par la CGT pour la défense de la Sécurité Sociale (plusieurs centaines de milliers de participants). Dans un appel commun, le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN appellent en commun à y participer.

26 mars

Action sociale CNRS - lu dans le SNTRS-info : « La Direction soumet les représentants des personnels à un véritable chantage : -diminution de la subvention d'équilibre aux restaurants compensée par une augmentation des tarifs de restaurant incluant ainsi une part de remplacement du matériel, ceci permettant une augmentation de la dotation au CAES – OU – diminution de la dotation au CAES pour maintenir les tarifs de restaurant.

Ce chantage inadmissible est en contradiction avec le budget tel qu'il a été présenté et voté au Conseil d'Administration du CNRS en décembre 1986.

C'est à une attaque supplémentaire de notre pouvoir d'achat que nous sommes confrontés. Cette situation est malsaine et nécessite une réplique à la hauteur de la part des personnels (...).

27 mars



Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

La CE du SNTRS-CGT appelle à l'action pour : « *La reprise de tous les concours de recrutement et de tous les concours internes chercheurs et ITA ; la mise en oeuvre de toutes les décisions, conformément aux avis donnés par le Comité National ; la réparation du préjudice causé aux personnels pénalisés ; la mise en place d'un véritable plan de reclassement ; l'obtention d'un budget de recherche publique permettant de répondre aux besoins sociaux, industriels et économiques ; l'abandon définitif du projet DEVAQUET-FENEUILLE et l'ouverture de négociations sur l'avenir de l'organisme et sur le contentieux revendicatif* ».

Mars

• Elections aux CSS de l'INSERM :

ITA : Inscrits 3576, Votants 1354, Exprimés 1187, SNTRS-CGT 636 (53,58%) 14 élus, SGEN-CFDT 503 (42,38%) 12 élus, SNIRS-CGC 48 (4,04%) 1 élu.

• Elections aux CAES de l'INSERM :

Inscrits 4198, Votants 2233, Exprimés 2097

ITA : SNTRS-CGT 666,8 (36,2%), SGEN-CFDT 1175 (63,7%)

Chercheurs : SNCS 759 (41,6%), SGEN-CFDT 1064,7 (58,3%)

• Le SNTRS-CGT lance au CNRS et à l'INSERM, une enquête « *Emploi et Conditions de Travail* » (La vie dans les laboratoires ou services – Reclassement / Promotion / Evaluation – Mobilité – Formation – Les besoins de l'organisme en emploi en moyens des équipes – Rémunération et pouvoir d'achat – Vie syndicale)

6-10 avril

Une semaine d'action est organisée par le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN et le SNPEN-FEN, pour la levée de la décision du Conseil d'Etat concernant le Comité National, la reprise des recrutements et la réparation des préjudices causés. **Le 9 avril**, une action a lieu vers le Ministère de la Recherche contre toutes les réformes du CNRS qui viseraient à réduire les moyens et les missions du CNRS, à diminuer le rôle de proposition et d'évaluation des instances scientifiques, à empêcher ou supprimer la juste représentation de tous les acteurs de la recherche ou à abandonner toute ambition nationale de recherche fondamentale ou finalisée.

18 avril

A propos d'une note du directeur général : « *Des mesures nouvelles pour renforcer le rôle des directeurs de laboratoires* », la réaction du SNTRS-CGT : « *Enfin des directeurs d'unités responsables !* ». Il conclut sa réaction en indiquant : « *Certains d'entre nous se sont inquiétés de ne pas voir une seule fois apparaître la notion même du Conseil de Labo, mais cela n'est du (sans doute) qu'au souci de ne pas alourdir un texte déjà ... dense ! Tant il est évident que l'exercice de telles responsabilités exige en retour l'activité des Conseils de Labos sur la base des compétences qui leur sont attribuées par la décision du 5 septembre 1983* ».

24 avril

• Elections au Comité National du CNRS (45 sections) :

ITA : Inscrits 15780, Votants 8890 (53,34%), Exprimés 8359, SNTRS-SNPEN 2858 (34,19%) 32 élus, SGEN-CFDT 3765 (45,04%) 44 élus, SNIRS-CGC 1294 (15,48%) 11 élus, FO 279 (3,43%), SNPEN-FEN 50 (0,6%), Indépendants 115 (1,38%) 1 élu, Indépendants 18,22

Chercheurs : SNCS-FEN 44,75% 103 élus, SGEN-CFDT 34,63 % 76 élus, Indépendants 18,22% 46 élus.

• Une pétition est lancée par le SNTRS-CGT, « **Pour le paiement immédiat de la pension dès la cessation d'activité.** Les personnels soussignés s'élèvent contre la situation faite à leurs collègues, agents titulaire.s du CNRS partant en retraite en 1987 qui, dès leur cessation d'activité, sont quasiment assurés d'être sans ressources pendant des mois, voire une année ou plus, compte tenu des lenteurs administratives dans la détermination exacte du montant de la pension (...).

5 mai

La CE du SNTRS-CGT insiste, une nouvelle fois « *sur l'urgence de faire progresser parmi les personnels, la nécessité de l'action collective pour faire face à l'évolution de la situation et avancer vers des solutions aux problèmes revendicatifs de l'heure concernant tout particulièrement l'emploi, les salaires, les conditions de vie et de travail et les garanties sociales, directement mis en cause par les effets destructeurs de la politique gouvernementale* ».

« (...) au CNRS, après la démission de DEVAQUET, le Directeur Général n'a pas pu, en l'état actuel des choses, imposer brutalement son projet de réforme ; mais il n'en continue pas moins à mettre en oeuvre une politique qui, par touches successives remet en cause le rôle et le fonctionnement de l'organisme (renforcement du pouvoir hiérarchique, blocage des instances de consultation de la communauté scientifique et technique...).

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

Pour mener à bien cette politique et s'assurer le consensus de la communauté scientifique, la Direction mène pied à pied une véritable bataille idéologique comme en témoigne l'envoi de plus en plus fréquent de lettres personnelles du DG aussi bien aux responsables scientifiques qu'à l'ensemble des personnels.

La discussion de la CE a mis en évidence la persistance de difficultés, pour développer une activité syndicale plusen prise avec le vécu quotidien des personnels dans les laboratoires et les services (...) ».

11 mai

Le procès de Klaus Barbie pour crime contre l'humanité commence.

14 mai

Journée nationale de grèves et de manifestations à l'initiative de la CGT, pour défendre la Sécurité Sociale et contre le "Plan Seguin". Des centaines de milliers de salariés et de retraités y participent. Le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN y ont appelé avec le SNTRS-CGT. Le SNTRS-CGT publie un numéro spécial du BRS consacré à cette question.

Mai

Le SNTRS-CGT appelle à agir contre un projet de loi de FOURCADE, tendant à remettre en cause le droit de grève : « – Institution de la médiation obligatoire des conflits avec un dédale procédurier qui empêchera sur plusieurs mois toute possibilité d'action de grève si tant est qu'elle soit légalement autorisée ! - Institution d'un service minimum draconien et révocation immédiate des personnels qui ne le respecteraient pas – Institution d'un nouveau type de réquisition définie de manière tellement extensive que quasiment tous les personnels seront réputés devoir concourir à "la continuité du service public" – Institution de la responsabilité civile des personnels si un usager s'estime lésé, à l'occasion d'un conflit social.

Ce projet de loi intervient après les conflits importants de décembre et janvier, tandis que les luttes prennent une nouvelle ampleur comme en témoigne la puissante manifestation du 22 Mars pour la Sécurité Sociale, ainsi que celle du 1er Mai à l'appel de la CGT ».

10, 11, 12 juin

Au CDST, les engagements relatifs à la reconversion des agents du CDST et au fonctionnement du Centre pendant la phase transitoire, engagements pris par M. MORVAN, au nom du CNRS, lors de l'Assemblée générale du 15 janvier 1987, n'ayant pas été respectés, les personnels du centre ont fait grève les 10, 11 et 12 Juin, jusqu'à ce que M. MORVAN s'engage fermement devant l'Assemblée des Personnels du CDST réunie le 12 à obtenir la signature des contrats promis.

14 juin

Le SNTRS-CGT appelle à participer à la *Chaîne Humaine pour la Paix* à travers Paris et au Rassemblement à Issy-les-Moulineaux organisés par l'*Appel de Cent*.

Le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN et SNPCEN-FEN font leur les conclusions des propositions pour le désarmement issues du Congrès International de Scientifiques de Hambourg, qui indiquent : « (...) De nos jours, la course aux armements épuise énormément de ressources humaines, matérielles, morales et intellectuelles. Ces ressources pourraient être utilisées pour résoudre les problèmes auxquels l'humanité fait face. Les arsenaux ne garantissent aucune sécurité. Malheureusement, la science et les scientifiques ont contribué à la dangereuse situation actuelle. En tant que scientifiques et citoyens du monde, nous avons le devoir de reconnaître cette situation et d'utiliser nos talents pour inventer les moyens d'en sortir. Nous devons explorer à la fois les objectifs souhaitables et les moyens d'y parvenir. La sécurité mutuelle ne peut être obtenue ni par les armes, ni par aucun moyen technologique (...) ».

16 juin

Déclaration représentants des personnels (SNTRS-CST, SNCS-FEN, SGEN-CFDT, SNIRS-CGC) au CTP du CNRS : « Des modifications insignifiantes ont été apportées au texte du projet de décret déjà soumis au CTPC les 2 et 5 décembre 1986. Malgré nos demandes réitérées aucune négociation à ce sujet n'a eu lieu avec le ministre chargé de la recherche. Nous sommes obligés de constater que les termes de notre déclaration commune du 5 Décembre 1986 restent tristement valables.

Dans ces conditions, les représentants des personnels refusent à nouveau de siéger (...) et demandent le report de (la) réunion du CTP à une date ultérieure, pour permettre d'ici-là qu'une concertation effective puisse être menée. Les représentants des personnels protestent fermement contre ce blocage des relations entre les représentants des personnels, la Direction du CNRS et le ministre chargé de, la Recherche. Ils alertent les

personnels sur la gravité des dispositions contenues dans ce projet de Décret ».

Tous les représentants des personnels quittent la séance.

18 juin

- Le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN et le SNPEN-FEN appellent à agir ce jour contre le projet de réforme du CNRS soumis au CTP et au CA du CNRS, pour son retrait et l'ouverture de négociations, et pour obtenir les moyens et les emplois nécessaires au développement de l'organisme et à la reconnaissance des qualifications. Malgré les efforts des élus du personnel, le Conseil d'Administration du CNRS approuve les projets de réforme anti-démocratique du gouvernement (8 pour et 5 contre).
- A l'initiative du syndicat des Cartes-Pétitions sont adressées au Directeur du CNRS et au Ministre de la Recherche pour l'annulation des suppressions de postes et l'arrêt du recours à l'emploi précaire, pour les moyens du reclassement, l'ouverture rapide des concours et de la sélection professionnelle, la prise en charge des frais de déplacement des candidats, la réunion des CAP 1987 ... en 1987 !
- L'Assemblée Nationale sur proposition du Gouvernement rétablit la retenue du *trentième indivisible* en cas d'arrêt de travail (une journée retenue pour moins d'une journée d'arrêt).

Juin

- A propos d'un « *Manifeste pour la CGT* » : « *Un texte signé par des membres de la CGT dont certains adhérent au SNTRS-CGT est paru dans "Le Monde" du 21 mai. Certains des thèmes abordés dans ce "manifeste pour la CGT" sont des préoccupations permanentes du SNTRS-CGT et de l'ensemble des adhérents de la CGT.*

Il en est ainsi: de l'unité, de la démocratie ou de l'indépendance comme garant d'une action syndicale efficace. Ces thèmes ont d'ailleurs fait l'objet d'un débat lors de la préparation du 42^{ème} Congrès de la CGT. Ce congrès s'est surtout caractérisé comme un Congrès de lutte contre toutes les formes de résignation à la crise secrétée par le patronat et encouragée par l'attitude des forces réformistes.

Le SNTRS-CGT qui a approuvé les documents du 42^{ème} Congrès a pris sa part dans ce débat et a émis un certain nombre de propositions pour approfondir la réflexion collective sur ces thèmes en liaison avec l'évolution nécessaire de la CGT. Il l'a fait avec un souci de transparence en s'efforçant d'y associer le plus grand nombre de ses syndiqués.

Sans sous-estimer l'existence d'obstacles ni les difficultés auxquelles il a pu être confronté, le SNTRS-CGT reste convaincu que seuls la confrontation des idées et le respect des différences dans le cadre des règles de la démocratie syndicale peuvent permettre de faire progresser l'efficacité syndicale et ne pas compromettre l'unité de la CGT à laquelle il est profondément attaché. C'est ce qu'il s'efforce de mettre en pratique. C'est pourquoi, le Bureau National du SNTRS-CGT désapprouve totalement cette initiative qui ne correspond pas à la conception de la démocratie syndicale qu'il souhaite voir prévaloir à tous les échelons de la CGT. Il invite tous ses adhérents à participer aux débats préparatoires au 19^{ème} Congrès du SNTRS-CGT, congrès de tous les syndiqués et véritable occasion d'exercer la démocratie syndicale, pour contribuer à enrichir de leurs réflexions l'orientation et l'activité de leur syndicat ».

• Election à l'INSERM :

Conseil Scientifique

ITA : Inscrits 2376, Votants 1631, Exprimés 1576, SNTRS-CGT 448 (28,4%) 1 élu, SGEN-CFDT 749 (47,5%) 2 élus, SNIRS-CGC 260 (16,5%), CFTC 38 (2,4%), Autonomes 81 (5,1%).

Conseil d'Administration :

ITA : Inscrits 2459, Votants 1230, Exprimés 1177, SNTRS-CGT 332 (28,2%) 1 élu, SGEN-CFDT 597 (50,7%) 1 élu, SNIRS-CGC 248 (21,1%) 1 élu.

Chercheurs : Inscrits 1562, Votants 912, Exprimés 907, SNCS-FEN 422 (46%), SGEN-CFDT 284 (31%), SNIRS-CGC 179 (20%), USCA 27 (3%).

7 juillet

La CE du SNTRS-CGT s'adresse au Bureau Confédéral de la CGT, suite à un courrier d'Alain OBADIA, Secrétaire de la CGT. Après avoir rappelé ses précédents courriers à propos de la création de l'USCA et la déclaration d'A. OBADIA au nom de la Confédération au congrès du SNTRS-CGT en 1984 (voir ci-dessus), indiquait : « *Nous ne voulons pas croire que le Bureau Confédéral, dont A. OBADIA nous indique sa volonté d'aider cette organisation (l'USCA - NDR) à développer son activité revendicative parmi les chercheurs du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA (...) ait pu en toute connaissance de cause, faire le choix de ne pas entendre l'opinion*

du SNTRS-CGT dont nous allons en 1988 fêter les 40 ans d'existence au CNRS. (...) L'attachement du SNTRS-CGT à la CGT et son engagement dans la création puis le développement de l'activité spécifique, son rôle essentiel dans le développement des luttes dans nos organismes, sa contribution à l'activité de la CGT dans le domaine de la recherche, ont caractérisé la démarche de ses directions successives. (...) Par ailleurs, nous pensons que le Bureau Confédéral ne peut admettre des pratiques telles que celles de l'UGFF 33 qui s'est livrée, lors d'élections locales à Bordeaux, à une véritable entreprise de débauchage de certains de nos adhérents, pour présenter, contre l'avis majoritaire de leur section locale, une liste concurrente de celle du SNTRS-CGT ».

14 septembre

Dans un autre courrier au Bureau Confédéral, la CE du SNTRS-CGT, indique que : « *Nous considérons depuis près de 10 ans que la CGT ne devrait plus se sentir bornée par des champs de syndicalisation réservés à la FEN qui n'a cessé de s'étendre aux catégories de personnels non-enseignant. Tout en observant que jusqu'à présent les congrès confédéraux n'ont pas conduit à un changement d'attitude, et en tenant compte de l'effet repoussoir de l'USCA, nous avons cependant estimé qu'il était devenu nécessaire de mettre les statuts du SNTRS-CGT en accord avec notre pratique et nos analyses : c'est pourquoi il est proposé à notre prochain congrès de mettre fin aux limitations catégorielles qui furent imposées au SNTRS-CGT ».*

1^{er} octobre

La CGT organise une journée d'action pour la Sécurité Sociale, pour le pouvoir d'achat, pour le droit de grève, la défense des droits et libertés, pour l'emploi, pour la défense et l'amélioration du service public. Le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN appellent ensemble à participer à cette journée, à laquelle plusieurs dizaines de milliers de personnes de tous secteurs ont participé à Paris et en province.

5 octobre

Elections aux CAP de l'INRIA :

ITA : Inscrits 302, Votants 226 (74,83%), Exprimés 207, SNTRS-CGT 103 (49,76%), SGEN-CFDT 104 (50,24%).

12 octobre

La CE du syndicat « *informée des difficultés rencontrées par le BN lors de la préparation des propositions de composition du futur BN. Ces propositions seront soumises au CSN à l'issue du 19^{ème} congrès. (Elle) a pris connaissance d'une lettre d'A. MONTINTIN (Secrétaire Général) et R. VARIN (Secrétaire Général Adjoint) annonçant leur démission³⁰. (Et) a donné le mandat suivant au BN : elle demande à tous les membres du BN d'achever leur mandat ; le travail de prospective pour proposer la nouvelle direction (CE et BN) est placé sous la responsabilité de Gérard MANDVILLE, aidé par Joël CHOISY et le BN ; trois camarades qui avaient été pressentis pour participer au futur BN, sont associés dès maintenant à ses travaux (Annick KIEFFER, Dominique LAGRANGE et Roger LALLIER) ».*

15 octobre

Le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN le SNPCEN appellent à participer à la manifestation organisée par la CGT, pour les salaires, pour les services publics et les libertés.

Octobre

Elections aux CAP de l'INSERM :

• ITA : Inscrits 2362, Votants 1446, Exprimés 1404, SNTRS-CGT 479 (34,12%), SGEN-CFDT 518 (36,89%), SNIRS-CGC 252 (17,95%), CFTC 155 (11,04%).

• Chercheurs : Inscrits 1573, Votants 946, Exprimés 926, SNCS-FEN 431 (46,54%), SGEN-CFDT 277 (29,91%), SNIRS-CGC 193 (20,84%), USCA 25 (2,70%).

5 novembre

Un document rédigé par l'UGICT et l'UGFF, avec l'appui du Bureau Confédéral, en opposition aux documents proposés au débat des sections par la CE du syndicat pour le Congrès, est adressé aux syndiqués du SNTRS-CGT, par le canal des UD et des UL. Ce document était accompagné d'une lettre de René LOMET au nom du Bureau Confédéral. Le Bureau National du SNTRS-CGT décide de publier intégralement ce document dans le

³⁰ Alain MONTINTIN et Richard VARIN avaient annoncé depuis plusieurs mois leur volonté de quitter leurs fonctions respectives à la direction du syndicat lors du prochain congrès. Ils ont estimé ne pouvoir mener leur mandat jusqu'à son terme normal.

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

SNTRS-Info n°37 du 13 novembre, cela afin que tous les adhérents puissent juger sur pièces. Ce document est un véritable acte d'accusation d'un procès que ses auteurs prétendent ne pas vouloir faire au SNTRS-CGT. On assiste, dans ce document, à une véritable réécriture de l'histoire, afin de pouvoir justifier de la création de l'USCA. Il apparaît, dès lors patent que cette création est issue d'une décision prise en commun entre UGFF et UGICT. Ils y accusent le syndicat, à mots à peine couverts, de vouloir dériver vers l'autonomie³¹, de mettre en place un syndicalisme réformiste. Après avoir lancé ce procès, l'UGICT, l'UGFF, et le Bureau Confédéral disent « souhaiter que les organisations et militants du SNTRS-CGT et de l'USCA coopèrent ensemble pour l'efficacité de l'intervention de la CGT (...) ». Ils poursuivent (dévoilant ainsi l'un de leurs objectifs véritables) en proposant : « la création de véritables syndicats dans les labos, les campus universitaires (...), la création dans chacun de ceux-ci de sections syndicales correspondant aux différentes catégories³² ».

12 novembre

Action à l'appel de la CGT, pour la sauvegarde et le développement de la protection sociale « La Sécu ce n'est pas un luxe. C'est une nécessité, un droit ».

24-27 Novembre

19^{ème} Congrès du SNTRS-CGT (Orsay) :

On lit dans le rapport introductif : « Les syndiqués du SNTRS se doteront de la direction nécessaire aux orientations qu'ils vont adopter. Ces orientations sont élaborées à partir de leurs aspirations, leurs revendications spécifiques. Chaque organisation de la CGT doit pouvoir définir ses propres orientations et évolutions dans le respect de leur adhésion aux orientations de la CGT. Le respect doit être mutuel et conforme aux règles du fédéralisme en vigueur dans la CGT. De ce point de vue, l'intervention confédérale dans la préparation de notre congrès pose problème. Au-delà de l'appréciation qu'on peut porter sur le contenu commun UGICT - UGFF, la démarche nous semble totalement étrangère aux règles de fonctionnement de la CGT. Les directions du syndicat et de la Fédération existent encore. Elles ont tenu toute leur place pour améliorer encore la transparence des débats qui n'ont pas manqué dans la dernière période. On a le droit de considérer qu'ils ont été insuffisants, mais l'appréciation qui consiste à affirmer que ce fut de propos délibéré est particulièrement contestable. Depuis quelques jours nous avons appris que des doutes ont surgi quant à la place du SNTRS-CGT dans la CGT ; nous serions sur une trajectoire qui conduit à l'autonomie. Une telle accusation ne résiste pas à l'examen des orientations proposées à la discussion et de l'activité du SNTRS-CGT. Et le débat qui ne manquera pas de s'instaurer sur cette question ne doit pas occulter celui nécessaire sur le respect des règles du fédéralisme dans la CGT et sur les orientations que les syndiqués souhaitent adopter ».



Le congrès rappelle la conception du SNTRS-CGT sur ce que doit être le CNRS : « un organisme public, autonome et qui a de ce fait la capacité à élaborer des programmes, un organisme pluridisciplinaire de recherche fondamentale qui développe des recherches en rapport avec les besoins sociaux et économiques du pays et assure une formation par la recherche et pour la recherche. Il revendique, notamment : l'accroissement des moyens de la recherche, le développement de l'emploi pour assurer l'environnement technique nécessaire au travail scientifique et à l'évolution technique, l'accroissement des qualifications et leur reconnaissance, la préservation et l'amélioration du statut de titulaire, l'accroissement

Le congrès rappelle la conception du SNTRS-CGT sur ce que doit être le CNRS : « un organisme public, autonome et qui a de ce fait la capacité à élaborer des programmes, un organisme pluridisciplinaire de recherche fondamentale qui développe des recherches en rapport avec les besoins sociaux et économiques du pays et assure une formation par la recherche et pour la recherche.

Il revendique, notamment : l'accroissement des moyens de la recherche, le développement de l'emploi pour assurer l'environnement technique nécessaire au travail scientifique et à l'évolution technique, l'accroissement des qualifications et leur reconnaissance, la préservation et l'amélioration du statut de titulaire, l'accroissement

³¹ Certains, de façon tout à fait volontaire, confondent autonomie de réflexion et d'action de chacun des syndicats composant la CGT avec autonomie d'organisation hors de la CGT. A aucun moment cette dernière idée n'a été développée par la direction du syndicat. Il s'agit bien sûr de "prouver" absolument que les attaques contre le SNTRS-CGT sont justifiées.

³² Cette proposition revenait ni plus ni moins à mettre fin au caractère national de notre syndicat. Elle était complètement farfelue lorsque l'on connaît la réalité des implantations du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA !

de la démocratie ».

Le rapport d'activité de la CE sortante est voté par 73,42% des mandats. Le congrès rappelle que le fédéralisme est la base du fonctionnement de la CGT. Le congrès précise qu'aux sollicitations du syndicat pour l'organisation d'un débat sur la question du syndicalisme intercatégoriel, « depuis décembre 1985, le SNCS-FEN n'a pas répondu concrètement (...), évoquant simplement la question ou la reléguant au rang des questions secondaires. Au moment où se déroulait une nouvelle entreprise de division, la création de l'USCA, le SNCS-FEN n'a pas estimé nécessaire de renforcer l'accord de concertation. Depuis octobre 1986, la concertation s'est résumée à quelques rencontres nationales ponctuelles où sont apparues des difficultés de coopération portant à la fois sur le fond et sur les pratiques. La concertation de décembre 1986 (...) a confirmé que le SNCS-FEN ne jugeait plus d'actualité la perspective d'un syndicat unique chercheurs-ITA telle qu'elle figure dans l'accord de concertation. Ce qui a constitué un pôle de lutte original dans un contexte syndical majoritairement réformiste a perdu l'impact que sa dimension intercatégorielle lui conférait jusqu'à présent.



Cette évolution a des causes multiples : au plan extérieur, les tentatives de la FEN pour reconstituer un front réformiste, le soutien actif de l'UGFF à la création d'un syndicat de Chercheurs CGT, constitué par l'ancienne direction du SNCS-FEN battue au congrès de Bordeaux (1983), ont fait du CNRS un champ d'expérience pour manoeuvres syndicales ; au plan interne, l'affaiblissement de la tendance Unité & Action après les crises de 1983-84 a contribué à renforcer les tendances au corporatisme et favorisé la pression des tendances proches d'UID contre l'accord de concertation avec la CGT.

(...) Le SNTRS-CGT ne renoncera pas à convaincre par le débat qu'il faut travailler à la constitution d'un grand syndicat CGT des travailleurs scientifiques (...). (II) considère que cette perspective se substitue à un accord de concertation qui s'est transformé en statu quo (...), le congrès du SNTRS-CGT décide de mettre fin aux limitations catégorielles qui furent imposées aux statuts du syndicat, en l'ouvrant à toutes les catégories de travailleurs scientifiques. Les chercheurs qui se sentiront en accord avec l'orientation du SNTRS-CGT pourront désormais concrétiser leur engagement dans l'adhésion. Eux seuls pouvant décider du moment et des formes de leur engagement dans la CGT. Cette perspective n'est pas dirigée contre le SNCS-FEN ou d'autres syndicats



(...). La compétition ne devant pas exclure la coopération entre deux syndicats pour la défense des travailleurs scientifiques et de leurs moyens de travail. Si notre orientation était bonne, pour autant sa mise en oeuvre n'était pas facile, ni facilitée par les dissensions internes au SNCS-FEN après leur congrès de Bordeaux ».

Lors de ce congrès nous assisterons à un nouveau tour de force de Thérèse HIRZBERG, secrétaire générale de l'UGFF. Elle osera rendre le SNTRS-CGT responsable de la création de l'USCA par l'UGFF : « le SNTRS-CGT a rendu impossible toute autre solution, je regrette d'avoir été conduite à prendre cette décision ». Cela alors que nombre de camarades présents avaient cru entendre : « je regrette d'avoir pris cette décision ».

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

Le congrès décide de modifier l'article 1^{er} des statuts du syndicat en ouvrant son champ de syndicalisation à toutes les catégories de personnels du CNRS, de l'Inserm et de l'INRIA, donc aux chercheurs³³.

Malgré les pressions de quasiment toutes les instances de la CGT sur les militants du syndicat (seule la FERC ne s'y prêtera pas), et l'isolement organisé du syndicat dans la CGT, les délégués au congrès votaient, après les avoir amendés, les documents d'orientation et d'action proposés par la direction du syndicat, à une très forte majorité (respectivement 82,14% et 81,82% des délégués). Les modifications aux statuts du syndicat ont été approuvées par 77,46% des délégués.

Le rapport d'activité a été adopté par 801 pour, 118 contre et 152 abstention, 20 refus de vote, sur 1 091 mandats. Sur 447 votants réels : 341 pour, 52 contre, 53 abstentions, 1 refus de vote

Le document d'orientation amende a été adopté par 69 pour, 12 contre et 3 abstentions

Le programme d'action amendé a été adopté par : 45 pour, 0 contre et 10 abstentions

Les modifications statutaires ont été adoptées par : 55 pour, 12 contre, 4 abstentions

Secrétaire Général : Gérard MANDVILLE (Orsay),

Secrétaires Générales Adjointes : Catherine DRIANCOURT (INSERM) et Claudine KARLIN (Musée de l'Homme).

Bureau National (en plus) : Jacques AUDIN, Trésorier (Bordeaux), Annick KIEFFER (IRESCO), Dominique LAGRANGE (INSERM), Roger LALLIER (Orsay), Jean OMNÈS (Gif), Roger TARANTOLA (Paris B).

Commission Exécutive (en plus) : Yves BARBIN (Gay-Lussac), Annick BERTAULT (INSERM), Gérard BIREBENT (Gif), Bernard BLANC (IRC Lyon), Gérard BOHNER (Saclay), Philippe BOUYRIES (Verrières), Roger BRIOT, Evelyne BRUN (Quai A. France), Joël CHOISY (Grenoble), André CLERC (Toulouse), Alain CLORENNEC (Nice), Michel COUSY (Orsay), Ginette DEVILLIERS (Montpellier), Irène FOURNIER-MÉARELLI (Iresco), Claude FRAJERMAN (Orsay), Jacky HIRSCH (CRN Strasbourg), André LABORIE (Quai A. France), Jean LAFOREST (Grenoble), Daniel LEPLAY (Paris B), Claude LE SQUEREN (Obs. de Meudon), Robert LOMBARD (Montpellier), Chantal LOUIS-CALIXTE (Bordeaux), Roger MEENS (Fac Strasbourg), Pierre MERVILLE (Jussieu), Guy MICHEL (Orsay), Alain MONTINTIN (Jussieu), Daniel PAILHAREY (Luminy), Gérard PONCHEL (Lille), Daniel STEINMETZ (Toulouse), Richard VARIN (IRESCO), Catherine JOUITTEAU (Solaize) - CFC, André MALANDAIN (inserm)-CFC, Michel POREAU (IAP)-CFC.

26 novembre

L'USCA propose au SNESup-FEN de faire liste commune aux élections au Conseil Scientifique du CNRS. Le SNESup-FEN rejette, sans appel, cette proposition.

11 Décembre

Tout candidat à un concours interne ou externe doit, pour pouvoir constituer son dossier, acquitter une taxe de 150 F. Le SNTRS-CGT lance une pétition rejetant cette taxation inacceptable. Le SNTRS-CGT lance une pétition demandant l'abolition de cette taxe

Parmi les autres événements de l'année

- Il y a 228 nouvelles suppressions de postes ITA (et 150 créations en surnombre pour le CDST à Nancy) contre 100 créations de postes Chercheurs. A l'Inserm il y a 39 suppressions de postes d'ITA et 25 créations de postes de chercheurs.
- Le Congrès International des Scientifiques pour le Désarmement organisé à Hambourg fait les propositions suivantes : « interdiction de tous les tests d'armes nucléaires ; arrêt de la production de matériaux fissiles pour les armes nucléaires ; réduction importante du nombre d'armes nucléaires, en priorité celles à têtes multiples ; toutes les armes de courte et moyenne portée doivent être concernées par le désarmement ; mise en place d'une vérification ; interdiction des armes spatiales ; réduction des forces non nucléaire ; interdiction totale des armes chimiques et renforcement de la convention sur les armes biologiques ».
- Création, avec l'appui de l'Unef-ID, du premier syndicat lycéen, la Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL) suite à la mobilisation de l'hiver 1986 contre la Loi Devaquet.
- Augmentation de 2% de la cotisation vieillesse, augmentation de 0,4% de la cotisation maladie, remboursement de 2000 médicaments à vignettes bleues pour les malades pris en charges à 100%, prélèvement de

³³ Jusque là notre syndicat n'avait pas osé transgresser un interdit dans la CGT : ne pas remettre en cause les champs de syndicalisation issus de la scission de 1948.

0,4% sur les revenus imposables, suppression de la gratuité postale.

• Le SNTRS-CGT compte 1392 adhérents.

1988

8 janvier

Pour le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN, et le SNPCEN-FEN, il est urgent que les chercheurs et ITA du CNRS manifestent leur volonté (pour obtenir) la détermination d'une politique nationale de recherche démocratiquement élaborée dans laquelle l'autonomie des grands organismes de recherche, tel le CNRS, doit être préservée, des coopérations entre partenaires maîtrisant leur développement. Ils appellent les personnels agir en janvier.

13 janvier

Un rassemblement est organisé par la CGT pour défendre les libertés et le droit de grève.

19 janvier

Elections au Conseil Scientifique du CNRS : Chez les ITA & TPN, liste commune SNTRS-CGT - SNPCEN.

• Collège ITA+TPN : Inscrits 15336, Votants 8303 (54,14%), Exprimés 7880, SNTRS-CGT-SNPCEN 2372 (30,10%) 1 élu ; SGEN-CFDT 2729 (34,63%) 1 élue, SNIRS-CGC 1230 (15,61%), FO 1139 (14,45%), SNPTES-FEN 409 (5,19%).

• Collège Chercheurs (B1) : Inscrits 17020, Votants 9956 (54,14%), Exprimés 9644, SNCS-FEN 3416 (35,42%) 2 élus, SGEN-CFDT 2722 (28,22%) 1 élu, SNIRS-CGC 895 (9,28%), FO 694 (7,20%), USCA 313 (3,25%), Qualité de la Science 1605 (16,64%) 1 élu.

A noter que pour la première fois dans une élection au CNRS, le SNPTES-FEN dépasse les 5%

26 janvier

Des rassemblements sont organisés par la FERC-CGT (SNTRS-CGT, CGT-IFREMER, CGT-INRA, SGPO-CGT), pour l'emploi, le reclassement et le pouvoir d'achat, dans les organismes et devant le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur. Le bilan de l'action sera décevant.

28-29 janvier

A propos des élections présidentielles, Henri Krasucki au CCN de la CGT indique : « *Si la CGT ne mène pas de campagne électorale, elle ne saurait pour autant être indifférente, neutre ni muette* ».

Février

• Un article de André CHANCONIE dans "La Pensée" est publié dans le BRS : « *Syndicalisme et Histoire du CNRS : l'exemple des syndicats d'ITA* ».

• Les adhérents de la section SNTRS-CGT de l'USTL de Montpellier décident de façon unilatérale de transformer leur section en syndicat de site. La décision n'est connue qu'après dépôt en préfecture des statuts du syndicat. Cela en contradiction totale avec les statuts du SNTRS-CGT. Ils recevront le soutien des structures de la CGT, de l'UNSES et de la FERC. Tout débat sera impossible pour envisager d'autres solutions respectant les statuts, comme celle que nous proposons : une UL de Site. Les responsables de ce syndicat seront, dans la période qui suit, un soutien à l'USCA et aux tentatives de déstabiliser le SNTRS.

• Le Bureau Confédéral, l'UGICT et l'UGFF s'adressent *aux syndiqués CGT du CNRS*. En réalité cela s'adresse aux adhérents du SNTRS-CGT. Il s'agit de faire pression pour obtenir l'accord du syndicat pour une liste avec l'USCA lors des élections au CAES. La conclusion de cette Adresse ne manque pas de sel, si l'on sait les pressions et agressions que le syndicat a du subir : « *Nous appelons au débat fraternel, constructif, surmontant le passé, dans le respect de toutes et de tous* ».

3 mars

Un décret institue une indemnité de départ volontaire pour les Chargés de Recherche ayant plus de cinq ans d'ancienneté (un an de traitement brut).

24 mars

25 000 personnes manifestent dans Paris (appel CGT) pour les libertés et les revendications et la sauvegarde des garanties collectives en matière de santé et de protection sociale.

29 mars

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

Dulcie SEPTEMBER, représentante de l'ANC³⁴ en France est assassinée à Paris par les barbouzes de l'apartheid.

Mars

Dans un communiqué le BN du SNTRS-CGT condamne « *l'emploi d'armes chimiques qui, non seulement ont tué des milliers de civils, mais aussi laissent de graves séquelles dans la population encore vivante. Il condamne les grandes puissances qui entretiennent des conflits dans les pays sous-développés ou en voie de développement afin d'en faire des champs d'expérimentation. La recherche en chimie ne doit pas conduire à la fabrication et à l'utilisation de produits qui détruisent l'être humain* ».

5 avril

Le BN s'adresse une nouvelle fois au Bureau Confédéral pour demander à le rencontrer et qu'il fasse cesser l'entreprise de division dans la CGT.

Avril

Le SNTRS-CGT publie un *Dossier de Témoignages sur la Recherche*, dans un numéro spécial du BRS (n°266). Dans un supplément à ce numéro du BRS, est publiée une *Adresse au Gouvernement* qui commence par un rappel de la *Lettre aux Français* du Président de la République et poursuit : « *Les ingénieurs, chercheurs, techniciens et administratifs du CNRS et de l'INSERM ne se contenteront pas de formules. Ils veulent que le gouvernement prenne, dès maintenant, les mesures concrètes nécessaires pour que les deux organismes remplissent leurs missions et que tous les acteurs de la recherche voient leur situation s'améliorer* ».

2 mai

Dans le Bulletin du SNESup-FEN, celui-ci révèle que « *le 26 novembre 1987, l'USCA-CGT qui syndique des chercheurs dans les grands organismes de recherche, nous écrivait pour nous proposer de mettre sur pied une liste commune enseignants-chercheurs et chercheurs pour l'élection au Conseil scientifique du CNRS. Nous n'avons pas jugé utile de répondre à une organisation dont nous avons clairement dénoncé la création.*

(...) nous avons dénoncé la création d'un syndicat CGT (USCA) concurrent du SNCS. Nous ferions de même demain, si telle ou telle organisation de la CGT s'avisait de susciter la création d'un syndicat en concurrence avec le SNESup (ou avec un autre syndicat enseignant de la FEN). Car, loin de favoriser les luttes et l'union, l'expérience prouve que de telles entreprises minoritaires ne font qu'accroître la division et nuire à la syndicalisation et à l'action commune des personnels, et ne peuvent réjouir que les adversaires de cette action commune ».

5 mai

Elections au Conseil d'Administration du CAES du CNRS (Collège unique) :

Inscrits 25575 ; Votants 14043 (54,91%) ; Exprimés 13746 ; SNTRS-SNCS-SNPCEN 4349 (31,64%) 10 élus ; SGEN-CFDT 4515 (32,85%) 10 élus ; SNIRS-CGC 2271 (16,52%) 5 élus ; FO 1461 (10,63%) 3 élus ; SNPTES-FEN 557 (4,05%) 1 élu ; USCA 593 (4,31%) 1 élu.

8 mai

François MITTERRAND est réélu président de la République avec 54% des voix, Michel ROCARD est nommé premier ministre.

17 mai

Un rassemblement des personnels administratifs a lieu à l'INSERM, pour obtenir la parité de leurs primes avec celles de leurs collègues des autres EPST. Cela à l'appel du SNTRS-CGT et du SGEN-CFDT rejoints par le SNCS.

9 juin

Le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN appellent à agir au Ministère pour obtenir la suppression de toute modulation des primes, pour la parité des primes entre Administratifs et Ingénieurs, Techniciens de tous les EPST.

17 juin

La CE du syndicat, réunie après le Congrès de la FERC qui a accepté d'affilier le syndicat de site de l'USTL à Montpellier, indique que les adhérents de l'USTL « *seraient amenés à choisir entre deux syndicats : le SNTRS ou celui de l'USTL. En effet on ne peut être adhérent à l'USTL et affilié au SNTRS (...). A partir du moment où ils choisiront d'être au syndicat de l'USTL, ils ne pourront plus être adhérents au SNTRS-CGT, ni le repré-*

³⁴ African National Congress : mouvement anti-apartheid d'Afrique du Sud, dirigé par N. MANDELA.

sender ». Un courrier est adressé à tous les syndiqués de l'USTL.

Dans une motion, le CSN des 25 et 26 octobre « appelle les adhérents de la section SNTRS (de l'USTL de Montpellier) à reconsidérer leur position (et) les invite à poursuivre le débat avec la direction exécutive du syndicat dans le respect des règles de fonctionnement du SNTRS-CGT ».

Juin

Le syndicat de l'USTL de Montpellier tente d'implanter un nouveau syndicat de site à Perpignan. Totalement artificielle, cette tentative n'aura pas de succès.

Juillet

Les administratifs de l'INSERM obtiennent la parité avec ceux des autres EPST et l'abandon de la modulation.

27 septembre

125 manifestations sont organisées dans toute la France, à l'appel de la CGT, pour les salaires, la protection sociale, l'emploi et les libertés. Il y a 30 000 manifestants à Paris.

6 octobre

Début d'une longue grève des infirmières des hôpitaux, pour la revalorisation de leurs salaires. Une manifestation à Paris rassemble 50 000 personnes. Elles se mettent en grève du 6 au 23 octobre et sont 100 000 dans la rue le 13 octobre. Le 18 octobre, ce sont 100 000 salariés de tous secteurs qui défilent dans les rues de Paris à l'appel de la CGT, contre la politique d'austérité³⁵.

12 octobre

L'Assemblée Nationale vote du Revenu minimum d'insertion (RMI).

25-26 octobre

Le CSN appelle à tout mettre en œuvre pour la réussite de l'action du 15 novembre, à faire débattre des propositions revendicatives du syndicat.

Dans une motion il « appelle les adhérents de la section SNTRS (de l'USTL de Montpellier) à reconsidérer leur position (...). (II) les invite à poursuivre le débat avec la



direction exécutive du syndicat dans le respect des règles de fonctionnement du SNTRS-CGT ».

Il élit Pierre MERVILLE (Jus-sieu) au Bureau National du SNTRS-CGT.

8 novembre

Le SNTRS-CGT adresse au Directeur Général du CNRS, ses « Propositions pour l'amélioration du statut des personnels du CNRS ». Le 12 décembre la section nationale INSERM s'adresse dans le même sens au DG de l'INSERM.

15 novembre

- Une grève des ateliers de réparation de la RATP commence, elle durera plusieurs semaines.
- La CGT-INRA, l'UNSES-CGT et le SNTRS-CGT appellent à une journée nationale d'action sur l'emploi, la titularisation des mi-temps, les carrières, les rémunérations, les crédits, l'amélioration du statut ...

17 novembre

Le SNTRS-CGT développe ses propositions pour améliorer le statut des personnels des EPST³⁶ : *Lettre au DG du CNRS (et au DG de l'INSERM)* – Les propositions du SNTRS-CGT en matière d'organisation des corps, de recrutement, de promotions, de mobilité, de grilles de salaires, de primes, de retraites et d'instances.

21-25 novembre

³⁵ Après la défection des autres syndicats, la CGT est seule à soutenir le mouvement.

³⁶ SNTRS-Info n°27 du 17 novembre 1988

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

Congrès de l'UGFF. Dans le compte-rendu du congrès fait par le SNTRS-CGT : « Ni les documents préparatoires, ni le déroulement même du congrès n'ont permis que s'instaure un véritable débat sur des questions essentielles comme les revendications (qualifications, grilles, ...) ou le syndicalisme CGT qu'il faut aujourd'hui.

En ce qui concerne le Congrès lui-même, peu de débats ont eu lieu. Et quand celui-ci s'amorçait, par exemple sur la question des qualifications, il était impossible qu'il se développe, car aussitôt clos par des interventions péremptoires de la direction de l'UGFF (...).

Dans son rapport oral, la Secrétaire Générale de l'UGFF a fait une proposition qui ressemblait à s'y méprendre à une manœuvre : rajouter au document de congrès un additif concernant les structures syndicales (il est à noter que la C.E. de l'UGFF, qui a eu lieu le lundi précédent le congrès, n'a pas eu connaissance de cette proposition !). Cet additif visant à faire voter le document d'orientation par des syndicats en désaccord sur les structures syndicales.

Le rapport d'activité a obtenu 35 440 mandats pour (62,5 %), 4 422 contre (dont ceux du SNTRS-CGT) et 16 852 abstentions (29,7 %) sur 56 714 exprimés (...).

Nos amendements concernant l'évolution nécessaire des statuts, la nouvelle grille de rémunération, le déroulement de carrière, ont été rejetés en bloc, comme ceux de l'UNSEN qui allaient dans le même sens (...). Le document d'orientation a été adopté par 41 642 mandats pour (73,4%), 2 642 contre (dont ceux du SNTRS-CGT) (4,7 %) et 12 430 abstentions (21,9 %).

La commission exécutive : Sans raison valable, trois composantes ne sont plus représentées (ONIC, INSEE, Cours et Tribunaux). L'INSEE étant remplacé par la Banque de France (non présente au congrès) et l'ONIC (343 mandats, par l'USCA (54 mandats). Il a fallu, d'autre part, que nombres de délégués dans le congrès insistent pour que la seule Section Départementale qui a une réelle activité ne soit pas exclue de la CE (...).

Dans les interventions des délégués du SNTRS-CGT : « (...) Le débat n'est pas possible avec l'UGFF sur toute une série de revendications sans se heurter à une approche manichéenne, à une démarche d'exclusion qui n'a rien à voir avec la CGT. Les commissions décidées par le 18ème Congrès sur l'approfondissement des revendications n'ont pas fonctionné.

Sur les structures syndicales : le Congrès du Mans avait sagement décidé de donner plus de temps à la réflexion, laissant à chaque composante la possibilité d'aller à son rythme, celui de la réalité de son secteur, de sa spécificité. Or, dès septembre 86, le secrétariat de l'UGFF proposait la mise en oeuvre d'un plan de travail visant à transformer les structures existantes partout là où les militants ou sections l'auraient décidé quelles que soient, par ailleurs, les décisions prises démocratiquement par les composantes concernées lors de leur congrès respectifs. Dans le même temps le secrétariat de l'UGFF créait l'USCA, syndicat de chercheurs, aux CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA (...).

« (...) Concernant les structures, nous pensons que chacun doit partir des réalités dans son secteur. C'est ce que nous faisons. Nous respectons ceux qui, à partir de leur propre réflexion, ont choisi des formes d'organisation différentes des nôtres. Nous ne voulons imposer à personne notre façon de voir les choses. (...) nous avons opté, dans les conditions d'aujourd'hui, pour le maintien d'un Syndicat National au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA. (...) A propos des structures fédérales, nous n'avons pas d'a priori. Mais il y a des questions qui sont essentielles : 1) Des structures pour quoi faire? Nous ne voyons pas. Les choses ne sont pas claires. 2) Comment les faire vivre ? Si c'est pour reproduire la pratique actuelle dans l'UGFF, cela nous pose problème. Nous pensons que notre souci à tous est déjà d'améliorer ce qui existe. En résumé, à démocratiser le fonctionnement de l'UGFF (...).

7-11 décembre

Congrès de l'UGICT-CGT. En conclusion du débat sur les évolutions des structures A. OBADIA déclarait : « Ce débat sur les statuts n'est pas un débat juridique. C'est un vrai débat d'orientation. Et nos orientations sont claires : il faut faire du lieu de travail le centre de gravité de nos organisations. C'est tout le sens de notre démarche syndicale démocratique". Sur la question des syndicats nationaux, A. OBADIA précisait que « le problème n'est pas d'aller vers leur suppression, mais que chacun réfléchisse sur ses propres formes d'organisation pour voir si elles correspondent à notre orientation(...). On ne transforme pas les choses par décret", Suite à ce débat la délégation du syndicat décidait de s'abstenir pour tenir compte des réponses apportées. Les modifications statutaires ont été adoptées par 53 999 mandats pour 3 804 abstentions (idem pour le rapport d'activité). Concernant l'orientation, aucun débat n'a suivi le rapport de la commission des amendements. Le

document d'orientation a été adopté par 57 703 pour 65 contre et 822 abstentions (dont 606 mandats FERC absents). Le document revendicatif a été adopté à l'unanimité des mandats exprimés.

Décembre

A propos des surprimes le SNTRS-CGT indique : « *La Direction du CNRS n'a pas renoncé à obtenir le consensus des personnels pour individualiser les salaires. Les "modulations négatives" avec répartition sur les autres ITA du labo des sommes ainsi dégagées n'ayant pas obtenu le succès escompté, elle recourt donc à la "modulation essentiellement positive" par l'attribution à certains labos de primes exceptionnelles. Bien évidemment, l'accent est mis dans ce cas sur la nécessité absolue d'une répartition sur quelques uns et de façon inégalitaire dans le labo ou le service (...). La position du syndicat est claire à cet égard : pas d'individualisation des salaires, prime à 16 % pour tous et intégration dans le salaire (...)* ».

Parmi les autres événements de l'année

- Un rapport destiné au Ministre de la Santé dénonce le *pouvoir exercé de manière quasi-théocratique* par J. CROZEMARIE à la tête de l'ARC.
- Le SNTRS-CGT compte 1248 adhérents.

1989

9 janvier

Dans un interview à "Valeurs Actuelles", le président du CNPF écrit crument : « *Nous entrons dans l'Europe dure, on va enfin débarrasser la société française de ses scories, nous allons remettre en question(...) nos institutions éducatives, le financement de notre protection sociale et notre fiscalité* ».

Bref, tout un programme, qui ne laisse pas indifférent le gouvernement puisque, dans la même période et sur chacun de ces sujets, le Premier ministre a annoncé ses intentions.

Protection sociale : un mémorandum est déposé qui ressemble comme deux gouttes d'eau au rapport Chotard. L'objectif est clair : faire reposer l'essentiel du financement sur les salariés, réduire les prestations, exonérer les entreprises.

Education : partant d'un constat exact sur l'échec scolaire et le besoin d'élever les qualifications, le projet Jospin, sans résoudre les problèmes, prend tout droit le chemin de la liquidation du statut pour les personnels et l'aggravation de la ségrégation pour les enfants.

Droits et garanties : à l'offensive du CNPF pour liquider toutes les contraintes (droit du travail, conventions collectives), le SMIC, le calcul hebdomadaire de la durée du travail, etc., répondent comme un fidèle écho, les initiatives gouvernementales pour codifier toutes ces exigences et intensifier l'offensive contre le statut de la fonction publique.

27 janvier

En conclusion du compte rendu de la rencontre de la FERC-CGT avec le Ministère de la recherche : « (...) *La démarche du Ministre et du Gouvernement va à l'encontre du développement de la Recherche publique car ils refusent de partir des besoins en hommes et en crédits et de tenir compte des réalités du travail de recherche aujourd'hui.*

Autant au Ministère que dans les organismes, les responsables ne sont prêts à discuter que des détails. Aucune discussion n'étant possible sur les orientations, ni sur les réformes nécessaires. Cela montre l'urgence de l'intervention des personnels pour imposer au Ministre et aux Directeurs d'organismes l'ouverture de véritables négociations ».

28 janvier

Les organisations syndicales s'adressent à F. KOURILSKI : « *Vous avez à de multiples reprises, rencontré les organisations syndicales. La DPAS³⁷ en a fait de même. Ces réunions, qui ont été l'occasion d'échanges de vues sur les divers problèmes que rencontrent les personnels et plus généralement l'organisme lui-même, trouvent maintenant leurs limites.*

(...) Nous pensons que le moment est venu de passer à une phase plus concrète des négociations entre la

³⁷ Direction des Personnels et des Affaires Sociales du CNRS.

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

direction du CNRS et les organisations syndicales, sur la base des propositions que chacune de celles-ci ont faites et de vos propres projets dont nous souhaitons prendre connaissance au plus tôt ».

Janvier

La taxation de 150 F pour les candidats aux concours est levée. C'est le résultat de l'action menée par les personnels à l'appel du SNTRS-CGT. Il en est de même pour l'augmentation du nombre de transformations d'emplois au CNRS pour 1989 (88 de plus conduisant à 352 promotions supplémentaires).

14 février

Le SNTRS-CGT appelle à participer à la journée nationale d'action CGT sur les thèmes de l'emploi, des crédits et des carrières et de l'ouverture de négociations. Le titre du tract d'appel du SNTRS-CGT : « *Des postes, des crédits, des promotions, des négociations !* »

15 février

Commission Exécutive du SNTRS-CGT : Après débat, elle a mandaté le Bureau National a donc été, à l'unanimité, pour rencontrer le SNCS-FEN à propos des élections au Conseil d'Administration du CNRS ; approfondir la discussion du programme engageant les candidats ; constituer sur cette base la liste qui permette d'aller unis à cette élection ; avoir une activité vers l'ensemble de ces catégories.

8 mars

Une journée d'action interprofessionnelle est organisée par la CGT pour – imposer d'autres choix économiques et sociaux, passant prioritairement par le relèvement des salaires (SMIC à 6000 F, la reconnaissance des qualifications, la création de vrais emplois durables et qualifiés, de meilleures conditions de travail – faire barrage aux projets destructeurs du gouvernement et du patronat qui veulent accélérer la course à l'Europe, et au "socle social minimum" par la dérèglementation du travail, l'individualisation, la flexibilité, la précarité généralisée.

9 mars

Rencontre SNTRS-CGT - UGICT-CGT. L'UGICT a voulu traiter trois points : L'implication du SNTRS dans le Collectif Recherche et Technologie confédéral et au bureau de ce secteur ; L'implication du SNTRS dans le mouvement interprofessionnel ; Les élections au Conseil d'Administration du CNRS.

Extraits du compte-rendu du SNTRS-CGT : « *Concernant l'implication du SNTRS-CGT dans le Collectif Recherche : à nouveau on nous parle de divergences, mais sans démontrer quoi que ce soit. Nous n'avons jamais eu la volonté de distendre nos liens avec le secteur recherche de la CGT. Nous avons toujours considéré cette activité comme complémentaire avec celle de la Branche Recherche de la FERC. De plus, pour pouvoir participer il faut être convoqué et informé ; cela n'a pas été le cas. Nous avons droit à un bilan critique qui va à sens unique : c'est le SNTRS-CGT qui est responsable de la distance mise entre lui et l'UGICT. C'est un retournement de situation qui ne prend pas en compte les faits (...).*

Sur l'implication du SNTRS-CGT dans l'interprofessionnel : *l'UGICT prétend que les liens du SNTRS avec l'interpro se sont distendus. Nous avons montré que nos liens avec l'interpro n'étaient pas ce qui est décrit. De nombreux camarades du SNTRS-CGT participent à l'activité interprofessionnelle de la CGT. Il faut aussi faire le bilan des difficultés qu'ont rencontrées nos camarades dans cette activité. Nos désaccords avec l'UGICT, l'UGFF et certaines UL ou UD, portent, justement, surtout sur leurs pratiques.*

A propos des élections au CA du CNRS : *pour l'UGICT, des solutions existent pour que personne ne se renie, par exemple: une liste avec le seul sigle CGT, sans qu'apparaissent les sigles SNTRS et USCA, avec des candidats du SNTRS-CGT et de l'USCA-CGT. Elle mesurera la sincérité du SNTRS-CGT à la réponse qu'il fera à la constitution d'une liste CGT. En fait, c'est demander de nous renier. Mais au delà de la question des élections au CA, ce qui est posé est comment faire pour passer d'un syndicalisme chercheur majoritairement FEN à un syndicalisme chercheur massivement CGT? La méthode qui a conduit à créer l'USCA-CGT est la pire par le mépris affiché de la démocratie et aussi parce qu'elle maintient la division entre les catégories.*

A une question du SNTRS-CGT, l'UGICT répond qu'elle reconnaît le SNTRS-CGT comme le syndicat des ITA au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA.

En conclusion, le SNTRS rappelle (sa) volonté de travailler dans le secteur recherche, avoir une meilleure activité dans l'interprofessionnel est nécessaire à condition d'en créer les conditions. L'intervention des structures interprofessionnelles ne doit pas court-circuiter nos sections et régions et l'activité fractionnelle ne doit pas être encouragée.

Cette discussion se révélera comme le préalable à une nouvelle offensive contre notre syndicat puisque dans la

semaine qui suit le SNTRS-CGT apprend qu'une liste était alors déjà prête, comportant des camarades issus du SNTRS-CGT et des chercheurs de l'USCA-CGT avec dans l'ordre : PAGE, LOJKINE, COUSY, GRAZZIANI-VERGNIAUD, avec une déclaration commune UGICT, FERC, UGFF...

13 mars

La CE mandate le BN, pour la préparation des élections au CA du CNRS « pour rencontrer le SNCS-FEN, approfondir la discussion du programme engageant les candidats, constituer sur cette base une liste qui permette d'aller unis à cette élection, avoir une action vers toutes les catégories »

16 mars

Dans une déclaration, l'UGICT, la FERC et l'UGFF appellent à la constitution d'une liste CGT façon détournée de pousser à une liste SNTRS-USCA pour les élections au CA du CNRS.

20 mars

La FERC s'oppose à la création d'un syndicat de site sur Bordeaux.

22 mars

Commission exécutive du SNTRS-CGT « (Elle) a pris connaissance de la déclaration de l'UGICT, de la FERC et de l'UGFF relative aux élections des représentants des personnels au Conseil d'Administration du CNRS, et soutenant la présentation d'une "liste CGT", contre celle présentée par le SNTRS-CGT, le SNCS et le SNPCEN-FEN.

Après la décision prise par l'UGFF, dans le plus grand secret, en septembre 1986 de créer une union des syndicats de chercheurs et assimilés, cette décision bafoue à nouveau les principes élémentaires de la démocratie.

La CE du SNTRS-CGT exprime son indignation et condamne avec la plus grande fermeté cet encouragement à une pratique fractionnelle, qui vise à affaiblir le SNTRS-CGT et risque de porter atteinte une nouvelle fois au crédit de la Confédération CGT parmi les chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratüs, ainsi qu'à leur capacité d'action pour leurs revendications.

La CE désapprouve les adhérents du syndicat qui ont pris la responsabilité de participer à cette entreprise de division, alors même que le SNTRS-CGT s'est toujours attaché à ce que le plus grand nombre d'adhérents participe à la vie et aux prises de décisions du syndicat, comme en témoigne l'approbation massive des orientations du 19^{ème} congrès du SNTRS-CGT de novembre 1987 ».

24 mars

Déclaration des représentants SNTRS-CGT, SNCS-FEN et SNPCEN-FEN au CTP du CNRS : « Nos organisations syndicales renouvellent leur protestation contre la précipitation du Ministère de la Recherche et de la Direction du CNRS qui, après un silence de plus de six mois, veulent faire adopter de nouvelles dispositions dans le statut de l'organisme, lesquelles, sous couleur de cohérence et d'assouplissement, ne concernent que la concentration et l'affirmation des pouvoirs de la Direction Générale. Ceci est d'autant plus inacceptable au sortir d'une période d'autoritarisme, de recul de la démocratie et du rôle des différentes instances du Comité National de la Recherche Scientifique, de la réduction du nombre des représentants des personnels. Tout ceci a affaibli la capacité d'action du CNRS alors même qu'il souffrait d'une réduction ou d'une stagnation de ses crédits (...) ».

Le vote sur la modification au décret organique : 10 pour (administration), 4 contre (SNTRS, SNCS et SNPCEN), 5 abstentions (SGEN et SNIRS). Sans explication pour ces dernières.

24-25 avril

Le CSN appelle à une meilleure implication de tout le syndicat dans notre activité vers les différentes catégories et en particulier vers les jeunes chercheurs et les thésards et décide de mettre en place un groupe de travail Chercheurs-Ingénieurs.

Il débat de la préparation du 43^{ème} congrès de la CGT. A propos de coresponsabilité, il indique que : « (...) Avant même que le Congrès de la CGT ait eu lieu, avec la notion de « coresponsabilité » remplace dans les aujourd'hui déjà, se substituent aux sections du SNTRS-CGT, comme c'est le cas à Villejuif, où l'UL et l'UD ont pris des initiatives, sur un secteur où le SNTRS-CGT est présent, en le court-circuitant, avec le risque d'affaiblir la CGT. D'autre part, à Orsay, l'UL devient un moyen d'organisation du fractionnisme dans une section. Une véritable organisation parallèle existe à Orsay. Est-ce cela la conception de la co-responsabilité ? »

Le mandat donné aux délégués : abstention sur l'activité, majoritairement contre l'orientation, abstention sur le document revendicatif.

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

Il « condamne l'attitude de G.PAGE et M.COUSY, adhérents du SNTRS-CGT qui, en désaccord avec les orientations du 19^{ème} congrès de leur syndicat, se présentent aux élections au CA, sur une liste concurrente de celle présentée par le SNTRS-CGT en commun avec le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN. Il dénie à ces adhérents le droit de se prévaloir de leur appartenance au SNTRS-CGT et de s'exprimer en son nom dans le cadre des élections au CA (...) ».

27 avril

Une réunion d'un groupe de travail sur le statut entre ministère et syndicat a lieu. Le SNTRS-CGT et le SNCSFEN quittent la séance après avoir constaté le vide des propositions ministérielles. Ils sont suivis en cela par les autres syndicats, à l'exception du SGEN-CFDT.

21-26 mai

Gérard MANDVILLE, au 43^{ème} congrès de la CGT, s'exprimait au nom du SNTRS-CGT : « (...) ce dont on souffre en France, ce n'est pas de trop de recherche publique, c'est de pas assez de recherche industrielle et d'insuffisante capacité de formation scientifique de haut niveau. »

Concernant la situation dans la CGT dans notre secteur il disait, notamment : « (...) de nombreuses questions se posent : La CGT est-elle une organisation sur la base du fédéralisme où les décisions sont prises majoritairement ou est-elle l'addition des aspirations individuelles ou de groupes minoritaires. En clair, le droit de tendance est-il en place dans la CGT ? Qu'est-ce qui pousse des structures de la CGT à choisir un petit groupe contre l'immense majorité des adhérents d'un syndicat ? Est-ce cela la coresponsabilité ? Comment les travailleurs peuvent-ils apporter crédit à notre orientation (celle de la CGT - NDR) qui est de faire avec eux, démocratiquement, si les principes élémentaires de démocratie de notre organisation ne sont pas respectés ? ».

Le syndicat s'abstient sur le Rapport d'Activité. Il vote majoritairement pour l'orientation et s'abstient sur le document revendicatif (nos amendements n'ayant pas été retenus, notamment sur les questions de la recherche publique).

23 mai

Le SNTRS-CGT, le SNPCEN-FEN et le SNCS-FEN organisent un meeting d'information-compte rendu des groupes de travail au ministère et des discussions avec la direction du CNRS.

Mai

• Le SNTRS-CGT lance une pétition sur le rachat des années de non titulaire pour la retraite : « Non à la taxe de titularisation ! Non au racket ! ».

• Il appuie l'initiative de l'Appel des Cent pour une « Déclaration universelle du droit de l'homme à la paix ».

5 juin

Elections au Conseil d'Administration du CNRS : Liste d'Union SNTRS-SNCS-SNPCEN (Marc OLLIVIER, Claudine KARLIN, André DAMANY et Josette SAINTE-MARIE).

Inscrits 24892 ; Votants 13561 (54,48%) ; Exprimés 13183 ; Liste d'Union 3641 (27,62%) 1 élu ; SGEN-CFDT 4510 (34,21%) 2 élus ; SNIRS-CGC 2499 (18,96%) 1 élue ; FO 1329 (10,08%) ; USCA/Page 1204 (9,13%)³⁸.

Commentaires : La liste d'Union pour le CNRS avec 27,62 % des voix régresse de 4,05 % et de 874 voix. De première force intercatégorielle au CNRS, elle passe au second rang derrière le SGEN-CFDT et perd un siège sur les deux qu'elle avait depuis 1986. Le SGEN-CFDT avec 34,21 % des voix progresse de 3,53 % et 164 voix (2 élus). Le SNIRS-CGC avec 18,96 % des voix progresse de 6,13 % et 670 voix et obtient 1 élu. Le SNPREES~FO avec 10,08 % régresse de 1,04 % et de 256 voix. Une liste CGT conduite par un adhérent du SNTRS-CGT et constituée avec l'USCA-CGT, entretenant la confusion et jetant le trouble, recueille 1204 voix et 9,13 % des suffrages. Rappelons qu'une liste autonome "qualité de la science", absente de ce scrutin mais présente en 86, avait alors recueilli 1983 voix et 13,91 % des suffrages.

Dans une déclaration du 7 juin le SNTRS-CGT indique : « Dans un contexte de mise en cause du CNRS et de refus des revendications des personnels par le Ministère et la Direction , des adhérents du SNTRS-CGT, en désaccord avec les orientations adoptées très largement par le 19^{ème} congrès du SNTRS-CGT, ont pris la grave responsabilité, avec le soutien de l'UGICT, de l'UGFF et de la FERC, de présenter une liste de division et d'affaiblir au CNRS, le courant de lutte de classe.

Ils ont permis ainsi aux forces réformistes, déjà bien implantées au CNRS, de progresser. En favorisant

³⁸ La liste dite CGT des ITA et chercheurs, d'union et de solidarité de lutte des personnels était composée de G. PAGE (USTL), J. LOJKINE (USCA), M. COUSY (adhérent SNTRS-CGT) et C. VERGNAUD-GRAZZINI (USCA).

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

l'élection du candidat de la CGC au Conseil d'Administration du CNRS à la place du candidat du SNTRS-CGT, (...) c'est l'image de la CGT au CNRS qui risque d'être ternie, rendant plus difficile le renforcement nécessaire au développement de l'action.

Le débat d'idées quelle qu'en soit l'intensité ne peut justifier d'entorses à la démocratie: "le rassemblement, la démocratie sont les conditions de l'efficacité" (appel final du 43ème congrès de la CGT, mai 89) ».

9 juin

Plus de 200 personnes accueillent le ministre Hubert CURIEN en visite à ORSAY.

15 juin

Le SNCS-FEN le SNTRS-CGT, la CGT-INRA, le SNPCEN-FEN, le SNPRES-FO, le SNIRS-CGC appellent à une action pour l'emploi, les carrières et la Recherche Publique à l'occasion des discussions syndicats – ministère (la CFDT s'est jointe à cette action). Il y aura 300 participants au Rassemblement devant le Ministère.

23 juin

• La CE du SNTRS-CGT répond favorablement à la proposition de la FERC, d'une présence du SNTRS-CGT au Bureau Fédéral (il avait décidé de ne plus participer, suite au 3ème congrès de la FERC-CGT). La CE ajoute que « cette présence au Bureau Fédéral ne peut être prise comme une acceptation de ce que nous dénonçons ».

• Elle « exprime sa totale condamnation de la répression sanglante perpétrée en Chine par le Gouvernement contre le peuple de ce pays (...) et exige la vie sauve pour tous les condamnés à mort et la libération sans délai de tous les prisonniers politiques. Les travailleurs, tout le peuple chi-nois, doivent bénéficier légitimement de droits et garanties individuelles et collectives, notamment celui de s'organiser, leur permettant une expression libre et démocratique sans craindre pour leur existence ».

25 juin

Le SNTRS-CGT appelle au rassemblement *Pour le droit de l'Homme à la Paix*, à Paris, organisé par l'Appel des Cent.

11 juillet

La FERC-CGT et FO seules refusent de signer le relevé de conclusion des discussions syndicats – ministère. Le SNPCEN-FEN ne se déplace pas et ne signe pas non plus. Cet accord s'il comportait des améliorations pour les chercheurs, n'est pas à la hauteur des besoins pour les ITA³⁹. Une curiosité : le Secrétaire Général du SNCS-FEN, R. DESCIMON, signe l'accord en parlant de consulter ses syndiqués ...après avoir signé.

Juillet

Le nouveau Mémento SNTRS-CGT des droits des personnels du CNRS et de l'INSERM est sorti. Tiré à 1000 exemplaires, il est rapidement épuisé. ►

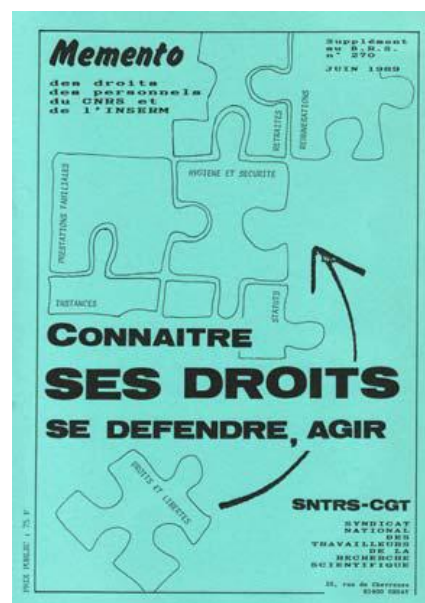
5 septembre

Le SNTRS-CGT à nouveau présent au Bureau de la FERC : « (...) Nous avons apprécié positivement, au dernier Congrès Fédéral et dans la dernière période, l'activité fédérale en prise avec ses syndicats. Incontestablement, la Fédération a un rôle à jouer pour l'échange des expériences, la confrontation des points de vue et la coordination des luttes dans les différents secteurs, Education, Recherche, Culture. C'est dans ce sens que la C.E. du SNTRS-CGT répond favorablement à la présence au sein du Bureau Fédéral de son Secrétaire Général (...) ».

3 octobre

Le groupe de travail *Chercheurs-Ingénieurs* tient sa première réunion.

12 septembre



³⁹ Si des mesures substantielles sont prises pour le déblocage des carrières de chercheurs, celles prévues pour les ITA sont loin de répondre aux nécessités.

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

25 000 agents des Finances manifestent à Paris. Une grève commence : elle durera plusieurs semaines.

3 octobre

12 octobre

• 200 ITA et chercheurs sont rassemblés, à Paris, à l'appel du SNTRS-CGT, du SNCS-FEN, du SNPCEN-FEN et du SNPREEES-FO. Une motion est votée : « (...) *Devant le refus obstiné de toute remise en cause de la politique d'austérité, nous devons unir nos forces pour exiger l'augmentation du pouvoir d'achat, la reconnaissance des qualifications, des créations d'emplois. Aujourd'hui, bien que gouvernement et patronat tentent, comme aux Finances ou chez Peugeot, de désamorcer le mécontentement sans que rien ne change au fond pour les travailleurs, les infirmiers, les fonctionnaires des Finances, les personnels des rectorats de l'Académie de Créteil et de Versailles, du CNRS et de l'INSERM manifestent à Paris (...)* ».

• Le syndicat s'adresse au Président de la République : « *Au moment où vous venez célébrer le Cinquantenaire du CNRS, sachez que les personnels sont inquiets pour leur avenir. Le cinquantenaire apparaît plus comme un coup médiatique que comme l'affirmation d'une volonté de renforcer notre potentiel de recherche publique* ».

18 octobre

100 000 fonctionnaires, personnels des services publics et entreprises publiques manifestent à Paris.

19 octobre

Le SNTRS-CGT organise une Journée d'Etudes sur la Politique Scientifique.

20 octobre

Le CSN appelle à une campagne d'AG afin de renforcer la mobilisation des personnels. Il lance la campagne électorale pour les élections aux CAP et fait le point sur la situation au CAES « *une majorité se dégage pour le laisser retourner aux ornières du passé, (...) la gestionnisme se réinstalle. Il estime nécessaire d'agir pour plus de démocratie ; le CAES doit reposer sur les sections locales ; il faut des militants sociaux au service des personnels* ».

Il élit un nouveau membre du Bureau National : Philippe BOUYRIES (Verrières).

26 octobre

La C.G.T. organise une grande journée nationale interprofessionnelle d'action et de solidarité avec manifestation nationale à PARIS, pour en appeler à l'opinion publique pour que pouvoir et patronat cèdent sur les revendications en tête desquelles les travailleurs en lutte, ont mis les salaires, les qualifications, les droits et libertés, la dignité, le service public.

Octobre

Projet de budget 1990, première analyse du SNTRS-CGT : « (II) *Le projet de budget 1990 est placé, selon le gouvernement, sous le signe de la rigueur, de la construction européenne et de la justice fiscale. S'il apparaît bien rempli pour les deux premiers objectifs, pour la justice fiscale, une fois de plus, ce sont les salariés modestes et moyens qui subiront le plus l'injustice.*

(...) le budget consacre des moyens importants à l'aide aux entreprises, ce qui fait dire à l'Usine Nouvelle "Les entreprises ne sont pas oubliées du budget 90. Mais dans un contexte économique exceptionnel, le coup de pouce à leur compétitivité paraît bien timide". En bon journal patronal il en réclame plus. Le budget de la recherche n'échappe pas à cette logique.

Dans un budget de l'Etat en progression de 5,34% pour un PIB en hausse prévu de 5,5%, le budget civil de Recherche Développement (BCRD) progresse de 7,1% (+7,6% en 89). (...) Le BCRD n'atteindra pas l'objectif de 3% du PIB en 1995 alors que la LOP visait déjà cet objectif pour 90. La France reste loin de l'effort de recherche de la RFA avec 2,8% du PIB. (...) Les établissements publics de recherche (...) voient leur dotation progresser de 6,3% (...). La priorité essentielle concerne la recherche industrielle qui progresse de 19,4%, avec son cortège d'aides et de subventionnements. (...) Un très faible taux de création d'emploi 1,3%, 750 créations pour 59356 emplois (768 l'an passé), pour l'ensemble du BCRD et 1,25% pour les EPST.

Les transformations d'emplois (460 pour les Chercheurs et 440 pour les ITA), (...) sont notoirement insuffisantes pour résorber le sous-classement massif des personnels. Le gouvernement, en mettant en avant les mesurette dite "de revalorisation de la condition des personnels de Recherche", cherche à se donner un vernis social alors qu'aucun des vrais problèmes n'a été négocié ».

7 novembre

L'UGFF-CGT, les fédérations CGT des PTT, de la Santé, des Services Publics appellent à une manifestation à Paris sur les thèmes de « *pour gagner plus pour vivre mieux* », « *nous sommes qualifiés nous voulons être*

payés », « 1.500 F, pour tous, par mois, tout de suite », « pas de traitements inférieurs à 6.500 F », « revalorisation substantielle de l'ensemble des traitements »

9 Novembre

Le mur de Berlin est tombé.

Novembre

A propos de la diffusion, par le ministère, de l'Accord du 11 juillet 1989, à tous les agents des EPST, le SNTRS-CGT parle d'« *Un gros coup de pub pour un bien mauvais accord* ». Il rappelle que les revendications essentielles demeurent sans réponse (rattrapage pouvoir d'achat accumulée depuis 1982 pour tous avant une remise en ordre de la grille ; validation gratuite des années de contractuel pour la retraite de titulaire ; déblocage et amélioration des carrières ; Reclassement des sous-classés ; créations d'emplois).

12 décembre

Elections aux CAP CNRS :

CAP ITA : Inscrits 13216, Votants 7541 (57,06%), Exprimés 7362, SNTRS-CGT 2186 (29,69%) 10 élus SGEN-CFDT 2536 (34,45%) 3 élus 13 élus, SNIRS-CGC 1343 (18,29%) 1 élu 5 élus, FO 925 (12,56%) 2 élus, SNPTES-FEN 372 (5,05%).

CAP Chercheurs : Inscrits 10670, Votants 5435 (50,94%), Exprimés 5312, SNCS-FEN 2378 (44,77% 6 élus, SGEN-CFDT 1462 (27,52%), SNIRS-CGC 879 (16,55%), FO 343 (6,46%), USCA 250 (4,71%).

Commentaires : « Les résultats des élections aux CAP d'ITA CNRS font apparaître une consolidation de l'influence du SNTRS-CGT qui progresse, tout corps confondu, de 156 voix, maintient son pourcentage-29,3% (-0,1%) et gagne 3 élus. La participation, avec 57,72%, augmente de 2,1% avec 546 votants et 571 exprimés supplémentaires. Les résultats par corps montrent un progrès notable du SNTRS-CGT de 1,7% chez les Ingénieurs et chez les administratifs (+2 élus). Le SNTRS-CGT, avec 21,3% progresse de 4,5% dans le corps d'AAR et de 1,7% dans celui de SAR avec 30,8%. Chez les Assistants-Ingénieurs, avec 32,11% le SNTRS-CGT maintient son influence et progresse de 14 voix et gagne 1 siège, malgré la présence d'une liste supplémentaire du SNPTES-FEN. Dans le corps des Techniciens, le SNTRS-CGT, avec 33,7% régresse de 1,4%, mais reste le premier en influence dans cette catégorie. En AJT, avec 36,3%, le SNTRS-CGT progresse de 0,7%. En AGT, d'une confrontation CGT-CGC en 86, on est passé à une élection à quatre listes dont la CFDT et FO, le SNTRS-CGT passe de 61,2% des voix à 36,4%, mais reste le premier syndicat devançant la CFDT de 10% et garde le même nombre d'élus ».

20 décembre

Dans un courrier du SNTRS-CGT au SNCS-FEN : « (...) *Votre signature du relevé de conclusions des discussions au MRT nous a profondément surpris et interpellés ! Que s'est-il produit entre le 15 juin, (journée nationale d'action pour l'ouverture de négociations et la satisfaction des revendications à l'initiative du SNTRSCGT, du SNPCEN et du SNCS-FEN, avec une pratique unitaire qui a conduit FO et le SNIRS-CGC à appeler à l'action) et le 7 juillet où, avec le SNIRS-CGC, vous avez rejoint le SGEN-CFDT en acceptant les propositions du gouvernement qui ne répondent pas aux aspirations des personnels ?*

En faisant cela vous avez entériné une politique gouvernementale qui cherche des cautions syndicales moyennant de maigres concessions, excluant par ailleurs les organisations syndicales non signataires (...) ».

22 décembre

Un décret institue une Direction de la Stratégie et des Programmes au CNRS. Il remplace aussi les Administrations Déléguées par des Délégations Régionales du CNRS.

Parmi les autres événements de l'année

• Il y a 284 créations de postes de chercheurs au CNRS, 13 à l'INRIA et 50 à l'INSERM. Il y a 22 créations de postes d'ITA à l'INSERM, 7 à l'INRIA et 100 au CNRS.

• Elections au CA de l'INRIA :

ITA : Inscrits 304, votants 215 (70,72%), exprimés 215, SNTRS-CGT 94 (50,54%), SGEN-CFDT 92 (49,46%).

• Elections au CTP de l'INRIA :

ITA : Inscrits 338, votants 208 (61,54%), exprimés 190, SNTRS-CGT 82 (44,56%), SGEN-CFDT 102 (55,44%).

• Le SNTRS-CGT compte 1131 adhérents.